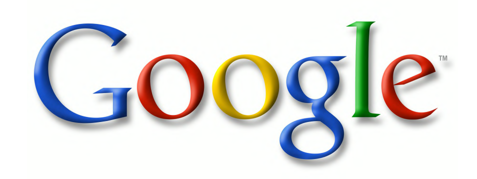
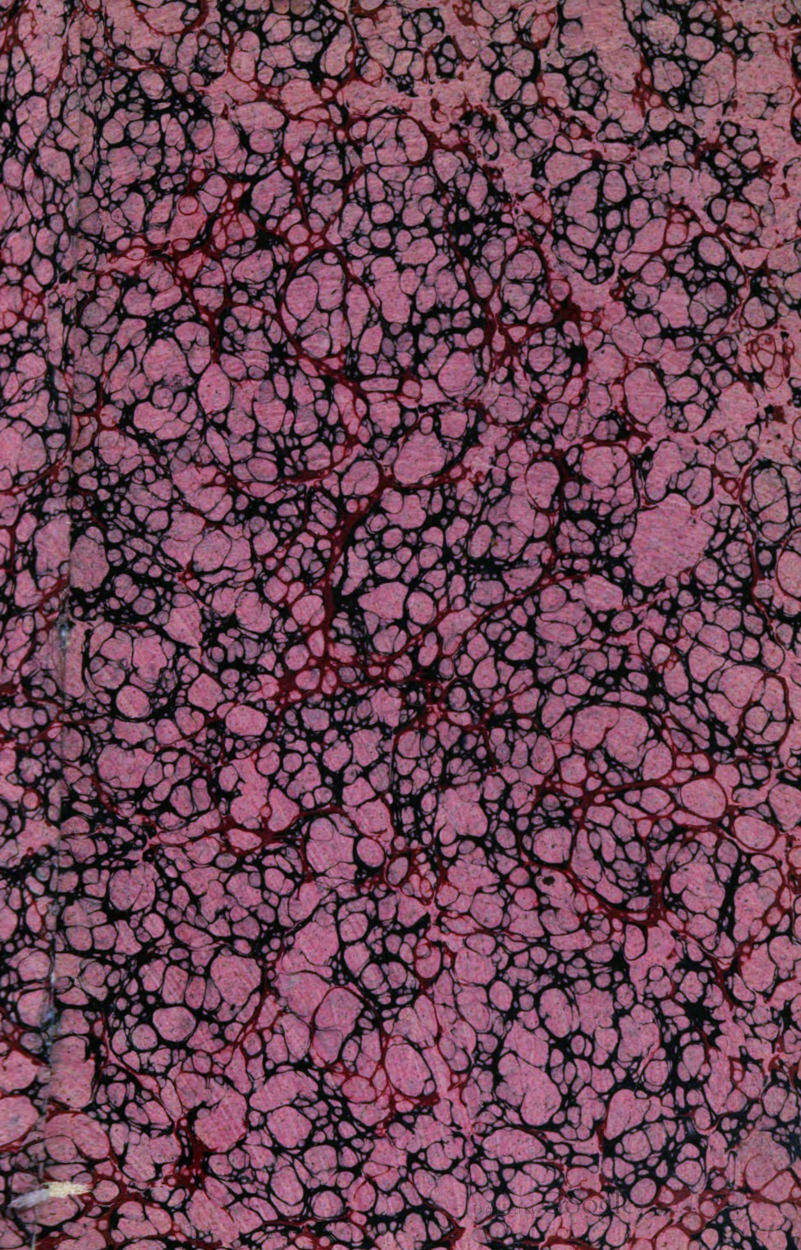




ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1872.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1872.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

L'année 5633 de l'ère des juifs commence le 3 octobre 1872.

L'année 2648 des Olympiades, ou la 4me année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1872.

L'année 1872 du calendrier julien commence le 13 janvier de cette année.

L'année 1289 des Turcs commence le 11 mars 1872, selon l'usage de Constantinople.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	11
Épacte	XX
Cycle solaire	5
Indiction romaine	15
Lettre dominicale	GF

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	28 janvier.
Les Cendres	14 février.
Pâques.	31 mars.
Les Rogations	6, 7 et 8 mai.
Ascension	9 mai.
Pentecôte	19 mai.
La Trinité.	26 mai.
La Fête-Dieu.	30 mai.
Premier dimanche de l'Avent	1 décembre.

Quatre-Temps.

Les 21, 23 et 24 février.
Les 22, 24 et 25 mai.
Les 18, 20 et 21 septembre.
Les 18, 20 et 21 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 20 mars, à	7h.	14m.	du matin.
Été	le 21 juin, à	3	49	du matin.
Automne.	le 22 sept., à	6	10	du soir.
Hiver.	le 21 déc., à	0	10	du soir.

Éclipses de soleil et de lune.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1872, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune; ces deux dernières, seules, seront visibles à Bruxelles.

Le 22 *mai*, éclipse partielle de lune, visible à Bruxelles. Commencement de l'éclipse le 22, à 10 h. 58 m. du soir; milieu, à 11 h. 36 m. du soir; fin, le 23, à 0 h. 13 m. du m.

Le 15 *novembre*, éclipse partielle de lune, visible à Bruxelles. Commencement de l'éclipse à 5 h. 19 m. du matin; milieu, à 5 h. 37 m. du matin et fin à 5 h. 55 m. du matin.

Janvier.

—

1 L. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, abbé.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 J. Ste Pharaïlde, vierge.
5 V. S. Télesphore, pape.
6 S. Épiphanie ou les Rois.
7 D. Ste Mélanie, vierge.
8 L. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 J. S. Hygin, pape.
12 V. S. Arcade, martyr.
13 S. Ste Véronique de Milan.
14 D. S. Hilaire, év. de Poit.
15 L. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 J. Chaire de s. P. à Rome.
19 V. S. Canut, roi de Danem.
20 S. SS. Fabien et Sébastien.
21 D. Ste Agnès, vierge et m.
22 L. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 J. Conversion de S. Paul.
26 V. S. Polycarpe, év. et m.
27 S. S. JeanChrysostome, év.
28 D. *Septuag.* S. Julien, év.
29 L. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Février.

—

1 J. S. Ignace, év. et mart.
2 V. Purific. ou Chandeleur.
3 S. S. Blaise, év. et mart.
4 D. S. André, Ste Jeanne, r.
5 L. Ste Agathe, vierge.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 J. S. Jean de Matha.
9 V. Ste Apollonie, v.
10 S. Ste Scholastique, vierge
11 D. S. Sévérin, abbé.
12 L. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine.
14 M. *Cendr.* S. Valentin, prêt.
15 J. SS. Faustin et Jovite, m.
16 V. Ste Julienne, v.
17 S. SS. Théodule et Julien, m.
18 D. S. Siméon, évêque et m.
19 L. S. Boniface, év. de Laus.
20 M. S. Éleuthère, évêque.
21 M. *Q.-temps.* Le B. de Pépin.
22 J. C. de s. Pier. à Antioche.
23 V. *Q.-temps.* S. Pierre D., év.
24 S. *Q.-temps.* S. Mathias, év.
25 D. Ste Walburge, vierge.
26 L. Ste Aldetrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 M. SS. Julien, Chron., Besas.
29 J. S. Justin, S. Oswald, év.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Mars.

—

1 V. S. Aubin, év. d'Angers.
2 S. S. Simplice, pape.
3 D. Ste Cunégonde, impérat.
4 L. S. Casimir, roi.
5 M. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 J. S. Thomas d'Aquin.
8 V. S. Jean de Dieu.
9 S. Ste Françoise, veuve.
10 D. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 L. S. Vindicien, évêque.
12 M. S. Grégoire le-Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie, vierge.
14 J. Ste Mathilde, reine.
15 V. S. Longin, soldat.
16 S. Ste Eusébie, vierge.
17 D. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 L. S. Gabriël, arch.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 J. S. Benoît, abbé.
22 V. S. Basile, martyr.
23 S. S. Victorien, martyr.
24 D. S. Agapet, év. de Synn.
25 L. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munst.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 J. *Jeudi-Saint*. S. Sixte III.
29 V. *Vendr.-Saint*. S. Eustase.
30 S. S. Véron, abbé.
31 D. PAQUES. S. Benjamin.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Avril.

—

1 L. S. Hugues, évêque.
2 M. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, évêque.
4 J. S. Isidore de Séville.
5 V. S. Vincent Ferrier.
6 S. S. Célestin, pape.
7 D. S. Albert, ermite.
8 L. S. Perpétue, évêque.
9 M. ANNONCIATION. Ste Vaudru.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 J. S. Léon-le-Grand, pape.
12 V. S. Jules I, pape.
13 S. S. Herménégilde, mart.
14 D. SS. Tibur., Valér., Max.
15 L. SS. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, pape et m.
18 J. S. Ursmar, év. et ab.
19 V. S. Léon IX, pape.
20 S. Ste Agnès, vierge.
21 D. S. Anselme, archevêque.
22 L. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 J. S. Marc, évangéliste.
26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
27 S. S. Antime, évêq. et m.
28 D. S. Vital, martyr.
29 L. S. Pierre de Milan, mart.
30 M. Ste Catherine de Sienne.

Dernier Quartier le 1er.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Mai.

—

1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 J. S. Athanase, év. et doct.
3 V. Invention de la Ste Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. S. Pie V, pape.
6 L. *Rog.* S. Jean Porte Lat.
7 M. *Rog.* S. Stanislas, é. et m.
8 M. *Rog.* Appar. de S. Michel.
9 J. ASCENSION. S. Grégre.
10 V. S. Antonin, archevêque.
11 S. S. Franç. de Hiéronymo.
12 D. SS. Nérée et Achillée, m.
13 L. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 J. S. Jean Népomucène, m.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S. Venance, martyr.
19 D. PENTECOTE.
20 L. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. *Q.-temps.* Ste Julie, v. et m.
23 J. S. Guibert.
24 V. *Q.-temps.* N.-D. Sec. d. C.
25 S. *Q.-temps.* S. Grégoire VII.
26 D. TRINITÉ. S. Philippe de N.
27 L. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, év. de Paris.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 J. FÊTE-DIEU. S. Ferd. III.
31 V. Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Juin.

—

1 S. S. Pamphile, martyr.
2 D. S. Marcellin.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 J. S. Norbert, évêque.
7 V. S. Robert, abbé.
8 S. S. Médard, évêque.
9 D. SS. Prime et Félicien, m.
10 L. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 J. S. Antoine de Padoue.
14 V. S. Basile le Grand, arch.
15 S. SS. Guy et Modeste, m.
16 D. S. Jean-François Régis.
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falc., v.
20 J. S. Sylvère, pape et m.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. Ste Marie d'Oignies.
24 L. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. S. Léon II, pape.
29 S. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 D. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 27.

Juillet.

—

L. S. Rombaut, évêque.
M. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. S. Pierre de Lux., év.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Elisabeth, reine.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. S. Bonaventure, évêq.
15 L. S. Henri, emp. d'Allem.
16 M. N.-D. du Mont-Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 J. S. Camille de Lellys.
19 V. S. Vincent de Paule.
20 S. S. Jérôme Émilien.
21 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le Majeur, ap.
26 V. Ste Anne, mère de la Vier.
27 S. S. Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Août.

—

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. S. Étienne, S. Alphonse.
3 S. Invention de S. Etienne.
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 J. S. Cyriac, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 J. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 V. S. Roch, confesseur.
17 S. S. Libérat, abbé.
18 D. Ste Hélène, impératrice.
19 L. S. Joachim, S. Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Béniti.
24 S. S. Barthélemi, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Septembre.

—

1	D.	S.	Gilles, abbé.
2	L.	S.	Étienne, roi de Hong.
3	M.	S.	Rémacle, év. de Maest.
4	M.	Ste	Rosalie, vierge.
5	J.	S.	Laurent Justinien.
6	V.	S.	Donatien, martyr.
7	S.	Ste	Reine, vierge.
8	D.		NATIVITÉ DE LA VIERGE.
9	L.	S.	Gorgone, martyr.
10	M.	S.	Nicolas de Tolentino.
11	M.	SS.	Prote et Hyacinthe.
12	J.	S.	Guy d'Anderlecht.
13	V.	S.	Amé, év. Sion en Val.
14	S.		Exaltation de la Croix.
15	D.	S.	Nicomède, martyr.
16	L.	SS.	Corneille et Cyprien.
17	M.	S.	Lambert, évêque.
18	M.		*Q.-temps.* S. Joseph de C.
19	J.	S.	Janvier, martyr.
20	V.		*Q.-temps.* S. Eustache, m.
21	S.		*Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22	D.	S.	Maurice et ses comp.
23	L.	Ste	Thècle, vierge et m.
24	M.		Notre-Dame de Merci.
25	M.	S.	Firmin, év. et mar.
26	J.	SS.	Cyprien et Justine.
27	V.	SS.	Cosme et Damien, m.
28	S.	S.	Wenceslas, martyr.
29	D.	S.	Michel, archange.
30	L.	S.	Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 21.

Octobre.

—

1	M.	S.	Bavon, S. Remi.
2	M.	S.	Léodegaire, évêque.
3	J.	S.	Gérard, abbé.
4	V.	S.	François d'Assise.
5	S.	S.	Placide, martyr.
6	D.	S.	Brunon, confesseur.
7	L.	S.	Marc, pape.
8	M.	Ste	Brigitte, veuve.
9	M.	S.	Denis et ses comp., m.
10	J.	S.	François de Borgia.
11	V.	S.	Gommaire, p. de Lier.
12	S.	S.	Wilfrid, év. d'York.
13	D.	S.	Édouard, roi d'Angl.
14	L.	S.	Calixte, pape et mart.
15	M.	Ste	Thérèse, vierge.
16	M.	S.	Mummolin, évêque.
17	J.	Ste	Hedwige, veuve.
18	V.	S.	Luc, évangéliste.
19	S.	S.	Pierre d'Alcantara.
20	D.	S.	Jean de Kenti.
21	L.	Ste	Ursule et ses comp. m.
22	M.	S.	Mellon, évêque.
23	M.	S.	Jean de Capistran.
24	J.	S.	Raphaël, archange.
25	V.	SS.	Crépin et Crépinien.
26	S.	S.	Évariste, pape et m.
27	D.	S.	Frumence, apôtre.
28	L.	SS.	Simon et Jude, apôt.
29	M.	Ste	Ermelinde, vierge.
30	M.	S.	Foillan, martyr.
31	J.	S.	Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.

Novembre.

—

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les trépassés.*
3 D. S. Hubert, év. de Liége.
4 L. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, S^e Elisabeth
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroi, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellin.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêq.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présentat. de la Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 1er.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Décembre.

—

1 D. *Avent.* S. Éloi, évêque.
2 L. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valéry, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et m.
14 S. S. Spiridion, évêque.
15 D. S. Adon, arch. de Vien.
16 L. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 M. Ste Begge, veuve.
18 M. *Q.-temps.* Exp. de la Vge.
19 J. S. Némésion, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 S. *Q.-temps.* S. Thomas, ap.
22 D. S. Hungère, év. d'Utr.
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS. Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb.
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*
Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres*; rédaction du programme pour le concours suivant.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*
Élection des membres de la commission administrative.
Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des sciences des candidats destinés à former le jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature française* (cinquième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1[er]. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1[er] décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par l'arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par l'arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°,	papier de pâte, le cent. fr.		3 00
»	»	in-8°		1 50
»	imprimée,	in-4°		5 00
»	»	in-8°		3 00
Brochage in-4°,	avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	» plus	de 5 feuilles . . .	5 50
»	in-8°,	» moins	de 5 feuilles . . .	3 00
»	»	» plus	de 5 feuilles . . .	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose d'un tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

sur le quart du crédit alloué à cet effet chaque année par le Gouvernement à l'Académie.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État, à dépenser intégralement chaque année d'après la comptabilité gouvernementale pour les publications in-4°, serait réservé chaque année, à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépassé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

Chaque classe sera appelée, au commencement, de l'année à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis de la classe.

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira, deux mois à l'avance, chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

---

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Lors de la réunion du 20 septembre 1849, la classe des beaux-arts, sur la proposition de l'un de ses membres, avait adopté la proposition suivante relative aux concours :

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

Appelée dans sa réunion du 9 novembre 1871 à examiner de nouveau cette proposition, la classe a décidé que les résolutions suivantes, formulées par une Commission spéciale nommée à ce sujet, formeraient la base des concours et seraient imprimées

dans l'Annuaire comme suite à l'article 13 du règlement intérieur.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport présenté par la section qui a proposé le sujet du concours.

Règlement de la Bibliothèque de l'Académie (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

5

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

SIRE,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable : c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivemeut des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Daté du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

---

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

---

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 97 la composition de la commission au 1er janvier 1872.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

ART 1er. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

ART. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, à la suite de la liste des membres de l'Académie, la composition de la Commission au 1er janvier 1872.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

6

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) aura lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 69.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix quinquennal des *sciences naturelles* pourra être décerné cette année. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *littérature française*, 1873; *sciences physiques et mathématiques*, 1874; *littérature flamande*, 1875; *sciences morales et politiques*, 1876; *histoire nationale*, 1876.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. De Koninck, A. Dumont et P. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, De Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. Van Beneden.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), sera décerné en 1872.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Institué par arrêté royal du 30 septembre 1859.

(2) Le prix pour la cinquième période (1870-1872) pourra être décerné en 1873.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

ART. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

ART. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

ART. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

ART. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

ART. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

ART. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Institué par arrêté royal du 23 février 1859.

(2) Le prix pour la sixième période (1871-1873) pourra être décerné en 1874.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la diminution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

—

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856.

2e PÉRIODE (1857-1862.)

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, en raison du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets de ces périodes. En voici le programme :

Conformément à la volonté du fondateur et aux généreuses dispositions prises par lui, la classe des lettres avait ouvert, dans sa séance du 9 janvier 1871, deux concours extraordinaires dont les prix devaient être décernés en 1871, savoir :

1° Un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice sur GÉRARD MERCATOR;

2° Un autre prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice sur ANTOINE VAN DYCK.

Aucun travail n'ayant été présenté lors du terme fatal fixé au 1er février 1871, la classe des lettres a décidé de proroger ce délai jusqu'au 1er décembre 1872.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles suivantes des concours annuels de l'Académie :

« Les manuscrits devront être écrits lisiblement, rédigés en latin, français ou flamand, et adressés, francs de port, à M. *Ad. Quetelet,* secrétaire perpétuel, avant le 1er décembre 1872.

» L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités.

» Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les mémoires remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

» L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont

déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel. »

Pour la classe des lettres :

Le Secrétaire perpétuel,

Ad. Quetelet.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

—

1re PÉRIODE.

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale par un *concours* demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période, s'élevant à 3000 francs, a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles (1).

(1) Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-4°.

2e PÉRIODE.

Le *concours* de la deuxième période demandant d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles,* qui devait être clos le 1er février 1871, a été prorogé jusqu'au 1er février 1873.

Un prix de 3,000 francs est réservé à la solution de cette question.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours de la classe. (Voir ces conditions page 76.)

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk*. Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

« Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail sur une question d'histoire nationale ou de littérature flamande, dont le sujet serait à déterminer par la classe des lettres.*

CLASSE DES LETTRES.

Modifications à l'article 18 du règlemen intérieur,

arrêtées en séances du 6 novembre et du 4 décembre 1871.

Art. 18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

Art. 19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

Art. 20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

Art. 21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

Art. 22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

Art. 23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1872.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. N. . . . . , président pour 1872.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1872.

Le directeur de la classe des Sciences, M. D'OMALIUS.
» » des Lettres, M. DE DECKER.
» » des Beaux-Arts, M. Ed. FÉTIS.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. M. N. J. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. ALVIN.

CLASSE DES SCIENCES.

M. D'OMALIUS, directeur.
» AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles. Élu le 1er février 1820.
» PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand . . — 15 décem. 1836.
» STAS, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liége. . — 15 décem. 1842.
» MELSENS, F. H. Louis; à Ixelles. . . — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. Jules; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand . . . . — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, Jean C.; à Kingston, Jamaïque. — 15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1863.
» MAUS, H. J.; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1864.
» GLOESENER, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles; à Schaerbeek . . — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode. — 15 décem. 1869.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. B. J.; à Halloy. Nommé le 3 juillet 1816.
» DU MORTIER, Barthélemy C.; à Tournai. Élu le 2 mai 1829.
» WESMAEL, Constantin; à St-J.-ten-Noode. — 15 décem. 1835

M. **Van Beneden**, Pierre J.; à Louvain . Élu le 15 décem. 1842.
» **De Selys Longchamps**. Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» **Du Bus de Ghisignies**, le vicomte Bernard A. L.; à St-Josse-ten-Noode. . — 16 décem. 1846.
» **Nyst**, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean . — 17 décem. 1847.
» **Gluge**, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» **Poelman**, Charles; à Gand. . . . . . — 16 décem. 1857.
» **Dewalque**, Gustave; à Liége . . . — 16 décem. 1859.
» **Spring**, Antoine; à Liége. . . . . . — 15 décem. 1864.
» **Candèze**, E.; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» **Chapuis**, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1865.
» **Dupont**, Edouard; à Ixelles. . . . . — 15 décem. 1869.
» **Morren**, Édouard; à Liége . . . . . — 15 décem. 1871.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. **Henry**, Louis; à Louvain. . . . . Élu le 15 décem. 1865.
» **Mailly**, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode, — 16 décem. 1867.
» **Valerius**, Henri; à Gand. . . . . . — 15 décem. 1869.
» **Folie**, François; à Liége. . . . . . — 15 décem. 1869.
» **De Tilly**, J. M.; à Schaerbeek. . . . — 15 décem. 1870.

Section des Sciences naturelles.

M. **Malaise**, Constantin; à Gembloux. . Élu le 15 décem. 1865.
» **Briart**, Albert; à Chaple-lez-Herlaimont. — 16 décem. 1867.
» **Van Beneden**, Édouard; à Liége . . — 15 décem. 1870.
» **Plateau**, Félix; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1871.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. **Vène**, A.; à Paris. . . . . Élu le 2 février 1824.

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février	1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février	1829.
» VAN REES, Richard; à Utrecht. . . .	—	6 mars	1830.
» DE LA RIVE, Auguste; à Genève. . .	—	9 mai	1842.
» DUMAS, Jean Baptiste; à Paris . . .	—	17 décem.	1843.
» LAMARLE, Ernest; à Gand.	—	17 décem.	1847.
» WHEATSTONE, Charles; à Londres . .	—	15 décem.	1849.
» VON LIEBIG, le baron Juste; à Munich.	—	15 décem.	1851.
» AIRY, Georges BIDDELL; à Greenwich .	—	15 décem.	1853.
» MAURY, Matthew F.; à Lexington . .	—	16 décem.	1854.
» HANSTEEN, Christophe; à Christiania. .	—	14 décem.	1855.
» ARGELANDER, F. G. A.; à Bonn . . .	—	15 décem.	1856.
» LAMONT, Jean; à Munich.	—	16 décem.	1859.
» HANSEN, Pierre-André; à Gotha. . .	—	15 décem.	1864.
» KEKULÉ, Aug.; à Bonn	—	15 décem.	1864.
» BUNSEN, R.-G.; à Heidelberg	—	15 décem.	1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem.	1865.
» GILBERT, Philippe; à Louvain . . .	—	16 décem.	1867.
» DE JACOBI, M.-H.; à St-Pétersbourg .	—	16 décem.	1867.
» REGNAULT, Victor; à Paris.	—	15 décem.	1868.
» BAEYER, J.-Joseph von; à Berlin . .	—	15 décem.	1868.
» KIRCHHOFF, Gustave Robert; à Heidelberg.	—	15 décem.	1868.
» N.			
» N.			

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. GRANVILLE, A. B.; à Londres. . . .	Élu le	6 oct.	1827.
» BARRAT, John; à Grassinton-Moor . .	—	1er mars	1828.
» DE MACEDO, J.-J. da Costa; à Lisbonne.	—	15 décem.	1836.
» DECAISNE, Joseph; à Paris	—	15 décem.	1836.
» SCHWANN, Théodore; à Liége	—	14 décem.	1841.
» OWEN, Richard; à Londres.	—	17 décem.	1847.
» ÉLIE DE BEAUMONT, Jean Baptiste; à Paris	—	17 décem.	1847.

M. Edwards, Henri Milne; à Paris . . . Élu le 15 décem. 1850.
» Schlegel, Hermann; à Leyde. . . . — 16 décem. 1857.
» Agassiz, Louis; à Boston . . . . . — 15 décem. 1858.
» Von Baer, Ch.-Ern.; à St-Pétersbourg. — 16 décem. 1859.
» Lyell, sir Charles; à Londres . . . — 16 décem. 1859.
» Valentin, Gabriel-G.; à Berne . . . — 15 décem. 1861.
» Gervais, Paul; à Paris . . . . . . — 15 décem. 1862.
» Dana, James D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» Brongniart, Adolphe T.; à Paris . . — 15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» Heer, Oswald; à Zurich . . . . . . — 15 décem. 1869.
» Donders, F.-C.; à Utrecht . . . . . — 15 décem. 1869.
» Darwin, Charles; à Down, Beckenham (Kent). . . . . — 15 décem. 1870.
» Bellynck, Auguste; à Namur . . . — 15 décem. 1870.
» Fries, Elias; à Upsal . . . . — 15 décem. 1871.
» Parlatore, Philippe; à Florence . . — 15 décem. 1871.
» N. . . . .

CLASSE DES LETTRES.

M. De Decker, directeur.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. Steur, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» Grandgagnage, F. C. J.; à Liége . .	—	7	mars	1835.
» De Smet, J. J.; à Gand.	—	6	juin	1835.
» Roulez, J. E. G.; à Gand.	—	15	décem.	1837.
» Nothomb, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» Van de Weyer, Sylvain; à Londres .	—	7	mai	1840.
» Gachard, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9	mai	1842.
» Quetelet, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er	déc.	1845.
» Van Praet, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10	janvier	1846.
» Borgnet, Adolphe C. J.; à Liége. . .	—	10	janvier	1846.
» Devaux, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10	janvier	1846.
» De Decker, Pierre J. F.; à Bruxelles .	—	10	janvier	1846.
» Snellaert, F. A.; à Gand	—	11	janvier	1847.
» Haus, J. J.; à Gand.	—	11	janvier	1847.
» Bormans, J. H.; à Liége.	—	11	janvier	1847.
» Leclercq, M. N. J.; à St-Jos.-ten-Noode.	—	17	mai	1847.
» Polain, M. L.; à Liége	—	7	mai	1849.
» De Witte, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6	mai	1851.

M. FAIDER, Charles; à Bruxelles	Élu le	7 mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles.	—	4 mai	1859.
» CHALON, Renier; à Bruxelles	—	4 mai	1859.
» MATHIEU, Adolphe C. G.; à Ixelles . .	—	19 mai	1863.
» THONISSEN, J. J.; à Louvain	—	9 mai	1864.
» JUSTE, Théodore; à Ixelles	—	5 mai	1866.
» DEFACQZ, Eugène; à Bruxelles . . .	—	5 mai	1866.
» GUILLAUME, Gustave H. L.; à Bruxelles.	—	7 mai	1867.
» NÈVE, Félix; à Louvain	—	11 mai	1868.
» WAUTERS, Alphonse; à Bruxelles . .	—	11 mai	1868.
» CONSCIENCE, Henri; à Ixelles	—	10 mai	1869.
» LAFORET, N. J., à Louvain	—	8 mai	1871.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. SERRURE, C. P.; à Gand	Élu le	11 janvier	1847.
» DE LAVELEYE, Émile; à Liége	—	6 mai	1867.
» NYPELS, Guillaume J. S.; à Liége . .	—	10 mai	1869.
» LE ROY, Alphonse; à Liége	—	9 mai	1870.
» DE BORCHGRAVE, Émile; à Bruxelles. .	—	9 mai	1870.
» WAGENER, Auguste; à Gand	—	8 mai	1871.
» HEREMANS, Jacques F. J.; à Gand . .	—	8 mai	1871.

50 ASSOCIÉS.

M. COOPER, C. P.; à Londres	Élu le	5 avril	1834.
» GROEN VAN PRINSTERER, G.; à La Haye .	—	15 décem.	1840.
» PHILLIPS, Georges; à Vienne	—	15 décem.	1842.
» RANKE, Léopold; à Berlin	—	9 février	1846.
» SALVA, Miguel; à Madrid	—	9 février	1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris	—	9 février	1846.
» GUIZOT, François P. G.; à Paris . . .	—	9 février	1846.

M. Dupin, le baron F. P. Charles; à Paris	Élu le 11	janvier	1847.
» Leemans, Conrad; à Leyde.	— 11	janvier	1847.
» Pertz, Georges Henri; à Berlin . . .	— 11	janvier	1847.
» Manzoni, le comte Alexandre; à Milan.	— 17	mai	1847.
» Nolet de Brauwere van Steeland, J. C.; à Ixelles	— 7	mai	1849.
» De Bonnechose, F. P. Emile; à Paris.	— 7	mai	1849.
» De Rossi, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7	mai	1855.
» Paris, A. Paulin; à Paris	— 26	mai	1856.
» De Longpérier, Adrien; à Paris . .	— 26	mai	1856.
» De Reumont, Alfred; à Rome . . .	— 26	mai	1856.
» De Czoernig, le b^on Charles; à Jschl. .	— 4	mai	1859.
» Minervini, Jules; à Naples	— 4	mai	1859.
» Lafuente, Modeste; à Madrid . . .	— 4	mai	1859.
» Theiner, Augustin; à Rome	— 9	mai	1860.
» De Koehne, Bernard; à St-Pétersbourg.	— 13	mai	1861.
» Cantu, César; à Milan.	— 13	mai	1861.
» Von Löher, François; à Munich. . .	— 13	mai	1862.
» De Vries, Matthieu; à Leyde. . . .	— 19	mai	1863.
» D'Arneth, le chev. Alfred; à Vienne .	— 9	mai	1864.
» Disraeli, Benjamin; à Londres. . .	— 9	mai	1864.
» Wolowski, Louis; à Paris.	— 10	mai	1865.
» Renier, Léon; à Paris.	— 10	mai	1865.
» Thiers, Adolphe; à Paris	— 10	mai	1865.
» Arrivabene, le comte Jean; à Florence.	— 5	mai	1866.
» Mommsen, Théodore; à Berlin . . .	— 5	mai	1866.
» Von Döllinger, J. J. Ignace; à Munich	— 5	mai	1866.
» Farr, William; à Londres	— 7	mai	1867.
» Stephani, Ludolphe; à St-Pétersbourg	— 7	mai	1867.
» Thierry, Amédée; à Paris.	— 7	mai	1867.
» Laboulaye, Édouard; à Paris . . .	— 7	mai	1867.
» Scheler, Auguste; à Ixelles	— 11	mai	1868.
» Egger, Émile; à Paris.	— 10	mai	1869.
» Vreede, Guillaume G.; à Utrecht . .	— 10	mai	1869.

M. VON SYBEL, Henri Ch. L.; à Bonn . . . . Élu le 10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise. . . . . — 9 mai 1870.
» MILL, John Stuart; à Londres. . . . . . — 9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron F.; à Berlin . — 8 mai 1871.
» BRUNN, Henri; à Munich . . . . — 8 mai 1871.
» LENORMANT, François, à Paris . . . . . — 8 mai 1871.
» EICHHOFF, F. G.; à Paris . . . . — 8 mai 1871.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Éd. Fétis, directeur.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyser, Nicaise; à Anvers. . . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» Gallait, Louis; à Schaerbeek. . . .	— 1er déc. 1845.
» Madou, Jean; à St-Josse-ten-Noode . .	— 1er déc. 1845.
» Verboeckhoven, Eugène; à Schaerbeek.	— 1er déc. 1845.
» Wappers, le baron Gustave; à Anvers .	— 1er déc. 1845.
» De Braekeleer, Ferdinand; à Anvers.	Élu le 8 janvier 1847.
» Portaels, Jean; à Bruxelles	— 4 janvier 1855.
» Slingeneyer, Ernest; à St-Je-t.-Noode.	— 7 avril 1870.
» Robert, Alexandre; à St-Jos.-ten-Noode.	— 7 avril 1870.

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume; à Schaerbeek. . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» Simonis, Eugène; à Bruxelles. . . .	— 1er déc. 1845.
» Geefs, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.
» Fraikin, Charles Auguste; à Schaerbeek.	— 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Franck, Joseph; à St-Josse-ten-Noode.	Élu le 7 janvier 1864.
» Leclercq, Julien; à Lokeren . . .	— 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 9 janvier 1846.
» BALAT, Alphonse; à Ixelles . . . . . — 9 janvier 1862.
» PAYEN, Auguste; à St-Josse-ten-Noode. — 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave; à Ixelles . . . . . — 12 janvier 1865.

Section de Musique :

M. VIEUXTEMPS, Henri; à Bruxelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» DE BURBURE, le chevalier Léon; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J.; à Ixelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» QUETELET, Adolphe J. L; à Bruxelles. — 1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, André H.; à St-J.-T.-N. — 1er déc. 1845.
» FÉTIS, Edouard F. L.; à Bruxelles. . Élu le 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas. . . . — 12 janvier 1866.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L.; à Anvers. . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour la Musique :

M. BOSSELET, Charles F.; à St-J.-ten-Noode. Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. STAPPAERTS, Félix; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1868.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. LANDSEER, Edwin; à Londres	Élu le	6 février 1846.
» VON KAULBACH, Guillaume; à Munich.	—	6 février 1846.
» BECKER, Jacques; à Francfort	—	8 janvier 1847.
» HAGHE, Louis; à Londres	—	8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N.; à Paris. .	—	7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon; à Paris	—	12 janvier 1865.
» MADRAZO, Fréderic; à Madrid. . . .	—	12 janvier 1865.
» COGNIET, Léon; à Paris	—	9 janvier 1868.
» BENDEMANN, Édouard, J. F.; à Dusseldorf.	—	9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E.; à Paris . . .	—	7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern.; à Paris . . .	—	12 janvier 1871.

Pour la Sculpture :

M. DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris .	Élu le	22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris.	—	22 sept. 1852.

M. FOLEY, Jean Henri ; à Londres. . . . Élu le 8 janvier 1863.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François, à Paris . . . . — 12 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric; à Berlin . . . . . — 12 janvier 1866.
» BARYE, Antoine Louis; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» BENZONI, Jean Marie; à Rome. . . . — 12 janvier 1871.

Pour la Gravure :

M. FORSTER, François; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» HENRIQUEL DUPONT, Louis P.; à Paris . — 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Louis Achille; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» MANDEL, Édouard; à Berlin . . . . . — 12 janvier 1865.
» KELLER, Joseph; à Dusseldorf. . . . — 6 janvier 1870.

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L.; à Londres . . Élu le 6 février 1846.
» FORSTER, Louis; à Vienne . . . . . . — 5 janvier 1854.
» VIOLLET-LE-DUC, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» LEINS; à Stuttgart . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.

Pour la Musique :

M. DAUSSOIGNE-MÉHUL, Joseph; à Liége . Élu le 6 février 1846.
» LACHNER, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.

M. THOMAS, Ch. L. Ambroise; à Paris. . Élu le 8 janvier 1863.
» DAVID, Félicien; à Paris. . . . . . — 8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Naples . . . . . . — 12 janvier 1865.
» RICCI, Frédéric; à Paris . . . . — 6 janvier 1870.
» N. . . . .
» N . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DE COUSSEMAKER, Charles Edmond Henri; à Lille . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» DE CAUMONT, le comte Arcisse; à Caen . — 22 sept. 1848.
» RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . . — 10 janvier 1856.
» SCHNAASE, Charles; à Berlin . . . . — 12 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire. — 6 janvier 1870.
» N. . . . .
» N. . . . .

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-président, M. AD. QUETELET, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» P. VAN BENEDEN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» Le b^on KERVYN DE LETTENHOVE,	id.	id.
» POLAIN,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, correspondant de la classe des beaux-arts.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. Le Vte DU BUS.	M. CHALON.	M. FRAIKIN.
» GLUGE.	» CONSCIENCE.	» FRANCK.
» LIAGRE.	» DE DECKER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» FAIDER.	» PARTOES.
» WESMAEL.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. . . . . , président.
» SNELLAERT, secrétaire.
» BORMANS.
» DE DECKER.
» CONSCIENCE.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. . . . . , président.
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
» POLAIN.
» VAN HASSELT.
» MATHIEU.
» SCHELER.
» LE ROY.
» CHALON.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. AD. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» ED. FÉTIS.
» DE MAN.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE SMET.
» DU MORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.
» WAUTERS.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

COEMANS, E.; membre, décédé le 8 janvier 1871.
HAIDINGER, le chev. G.; associé, décédé le 19 mars 1871.
SAVI, P.; associé, décédé le 5 avril 1871.
HERSCHEL, sir J.-F.-W.; associé, décédé le 11 mai 1871.
BABBAGE, Ch.; associé, décédé le 21 octobre 1871.
MURCHISON, sir R.-I.; associé, décédé le 22 octobre 1871.

CLASSE DES LETTRES.

DE GERLACHE, le baron E.; membre, décédé le 10 février 1871.
BLOMMAERT, Ph.; correspondant, décédé le 14 août 1871.
DE LA FONTAINE, G.-F.-J.; associé, décédé le 11 février 1871.
MONE, J.; associé, décédé le 12 mars 1871.
GROTE, G.; associé, décédé le 17 juin 1871.
DE LA SAGRA, R.; associé, décédé le . . . juin 1871.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

FÉTIS, F.-J.; membre, décédé le 25 mars 1871.
HANSSENS, Ch.-L.; membre, décédé le 8 avril 1871.
SOUBRE, E.; membre, décédé le 8 septembre 1871.
BOCK, C.-P.; associé, décédé le 18 octobre 1870.
MERCADANTE, S.; associé, décédé le 17 décembre 1870.
AUBER, D.; associé, décédé le 11 mai 1871.
VAN WESTRHEENE, T.; associé, décédé le 4 octobre 1871.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin, rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat, rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Brialmont, rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon, rue de la Senne, 40, à Bruxelles.
» Conscience, rue Terrade, 1, à Ixelles.
» De Biefve, rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Borchgrave, rue du Commerce, 51, à Bruxelles
» De Decker, rue de Trèves, 23, à Bruxelles
» Defacqz, boulevard de Waterloo, 57, à Bruxelles.
» De Man, rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» De Tilly, rue Geefs, 42, à Schaerbeek.
» Devaux, boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Du Bus (vicomte), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Du Mortier, rue montagne du Parc, 13, à Bruxelles.
» Dupont, rue Caroly, 12, à Ixelles.
» Faider, rue du Trône, 8, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard, rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait, rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guillaume, rue de la Loi, 2, à Bruxelles.
» Jehotte, rue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste, rue du Trône, 149, à Ixelles.

M. Kervyn de Lettenhove, rue Royale, à St-Josse-ten-Noode.
» Leclercq (M. N. J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre, rue de Namur, 10, à Bruxelles.
» Madou, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Mailly, rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu, rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» Maus, rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles.
» Montigny, rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst, rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Partoes, rue des Arts, 33, à Bruxelles.
» Payen, rue Botanique, 26, à St-Josse-ten-Noode.
» Portaels, rue Royale, 35, à Bruxelles.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Robert, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Scheler, rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis, rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» Slingeneyer, rue de Spa, 72, à St-Josse-ten-Noode.
» Stappaerts, rue de la Concorde, 35, à Ixelles.
» Stas, rue Joncker, 13, à St-Gilles.
» Steichen, rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet, rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, petite rue de l'Écuyer, 17, à Bruxelles.
» Wauters, Avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.
» Wesmael, rue de la Rivière, 30, à St-Josse-ten-Noode.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Borgnet (Ad.), rue Nysten, 16, à Liége.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Briart (Alb.), à Chapelle lez-Herlaimont, près de Mariemont.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Daussoigne-Méhul (J.), boulevard de la Sauvenière, 18, à Liége.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), à Gand.
Dewalque (Gust.), rue Devant-la-Madeleine, 13, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers.
D'Omalius (J.-J.), à Halloy, par Ciney.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Folie (F.), rue Bois-l'Évêque, 10, à Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilbert (Ph.), rue Notre-Dame, 20, à Louvain.
Gloesener (M.), rue des Augustins, 55, à Liége.

Grandgagnage (F.-C.-J.), à St-Gilles, à Liége.
Haus (J.-J.), rue Savaen, 36, à Gand.
Henry (L.), place de l'Université, 10, à Louvain.
Houzeau (J.-C.), à Kingston, Jamaïque (Antilles).
Laforet (N.-J.), montagne du Collége, 3, à Louvain.
Lamarle (Ern.), à Gand.
Leclercq (Julien), à Lokeren.
Le Roy (Alph.), faubourg St-Gilles, 139, à Liége.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Poelman (Ch.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Polain (M.-L.), à l'Université de Liége.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Serrure (C.-P.), à Moortzele lez-Gand.
Siret (Adolphe), à St-Nicolas (Waes).
Snellaert (F.-A.), rue Merlebeek, 2, à Gand.
Spring (Antoine), rue Beeckman, 32, à Liége.
Steur (Charles), rue de Brabant, 20, à Gand.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valerius (H.), rue de l'Agneau, 16, à Gand.
Van Beneden (Ed.), rue Vinave-d'Ile, 25, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van de Weyer (Sylvain), à Londres.
Wappers (le baron G.), rue du Jambon, 6, à Anvers, et boulevard Malesherbes, 107, à Paris.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE

SUR

EUGÈNE-H.-L.-G. COEMANS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 30 octobre 1825, mort à Gand le 8 janvier 1871.

L'abbé Eugène-Henri-Lucien-Gaëtan Coemans naquit à Bruxelles le 30 octobre 1825. Il appartenait à une honorable famille, dont plusieurs membres sont entrés dans le sacerdoce.

Après avoir successivement passé par le collége Ste-Barbe, à Gand, et le petit séminaire de St-Nicolas, Coemans vint, en 1844, compléter ses études théologiques au grand séminaire de Gand, où il fut ordonné prêtre le 23 décembre 1848.

Aimant les fleurs dès l'âge le plus tendre, il s'appliqua, dès sa sortie du séminaire, à l'étude de la botanique. Les difficultés qu'il rencontrait, l'engagèrent à se présenter chez le professeur Kickx, qui l'accueillit avec bienveillance. Bien-

tôt s'établit, entre le maître et l'élève (1), une liaison étroite qui ne fit que développer le goût de la botanique chez ce dernier. Comprenant ce qui lui manquait pour pouvoir acquérir une connaissance approfondie des plantes, Coemans fréquenta pendant deux ans les cours de l'Université de Louvain et suivit spécialement les savantes leçons des professeurs Martens, père, et P.-J. Van Beneden Il se familiarisa avec l'usage du microscope, et sous l'impulsion donnée par son savant ami Kickx, il s'appliqua à l'étude des cryptogames.

Après avoir passé deux ans à Louvain, il fut nommé, en 1853, vicaire au Petit-Béguinage de Gand où il resta environ dix années. C'est dans cette retraite qu'il s'occupa des lichens et des champignons. En 1864, Coemans obtint sa démission de vicaire au Béguinage, et l'autorisation de voyager à l'étranger. Il se rendit à Bonn et fréquenta les savantes leçons de Hermann Schacht, et de MM. Karl Andrä et Julius Sachs. Ce fut là qu'il commença à se livrer à l'étude de la paléontologie végétale.

A son retour de Bonn, il s'installa à Gand dans sa famille et put, pendant quelque temps, se livrer entièrement à l'étude des sciences. Il se fit construire une vaste salle, qui devint bientôt un vrai musée de paléontologie végétale, dans lequel commençaient à être classés huit à dix mille échantillons de végétaux fossiles, appartenant aux diverses

(1) Les renseignements relatifs à la jeunesse d'Eug. Coemans, ainsi que quelques autres détails intimes, nous ont été fournis par la notice nécrologique, publiée par M. J.-J. Kickx, dans le *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, (t. X, p. 117. Bruxelles, 1871).

assises de nos terrains de sédiment. Notre confrère s'occupait surtout des plantes du système houiller de la Belgique, dont il comptait publier la Flore. Son musée renfermait également des plantes siluriennes et devoniennes, que nous avions recherchées ensemble, ou qui avaient été recueillies par M. le professeur G. Dewalque ou par moi; la flore crétacée de La Louvière réunie avec l'aide de MM. Briart et Cornet; des plantes hersiennes, communiquées par M. Dewalque; une curieuse série de végétaux que j'avais découverts à Albeur (commune de Romsée), à la base du quaternaire et pouvant provenir de roches crétacées ou tertiaires remaniées; etc., etc. Il y avait aussi d'assez nombreux types de plantes fossiles étrangères.

En 1868, il accepta la direction d'un couvent des sœurs de St-Vincent de Paul, connu sous le nom de pensionnat du *Crombeen*. Dans cette nouvelle position, il voulut se consacrer, non-seulement à l'instruction des jeunes pensionnaires, mais encore, avec ce dévouement et cet esprit du bien qui le caractérisaient, au perfectionnement de celle des religieuses. Aussi le temps lui manquait-il souvent pour s'occuper des sciences pendant le jour, et il devait prendre sur la nuit pour étudier ses collections. Ses collègues, ses amis de la classe des sciences, qui le voyaient dépérir, lui conseillaient de se faire remplacer dans des fonctions pour lesquelles on aurait trouvé tant de prêtres capables et dévoués; tandis que, pour la science, on ne pouvait lui donner de remplaçant. Mais par malheur il éludait toujours ces conseils, qui cependant lui étaient donnés par des célébrités médicales qui se sont vouées à l'étude des sciences. Aussi le 8 janvier 1871, était-il subitement enlevé à la science, à sa famille et à ses amis, à l'âge de quarante-cinq ans et deux mois.

On dit que souvent les hommes perdent lorsqu'on les voit de près; ce n'était pas le cas pour Coemans. Il avait la qualité bien enviable d'attirer immédiatement la sympathie et de la conserver. Sa grande bienveillance se manifeste dans les divers rapports faits sur des travaux soumis à l'appréciation de l'Académie. Il avait l'amour du bien tellement développé, qu'il recherchait sans cesse l'occasion de rendre service, non-seulement à ses amis, mais à tous ceux qui se trouvaient en rapport avec lui. Grand travailleur et grand chercheur, il avait tout fait pour développer son instruction par l'étude et la méditation. Comme tous ceux qui contemplent la nature de près, il avait une tendance poétique dans l'esprit. Aussi aimait-il la plante en poëte et en naturaliste. On nous a rapporté une petite anecdote qui peint bien la bonté de son cœur : Se trouvant en excursion par une chaude journée de juin, il remarqua une petite renoncule qui se mourait au soleil; par un mouvement subit de compassion, il se baissa et l'ombrageant d'une large feuille : elle souffre, dit-il, donnons-lui de l'ombre.

Prêtre pieux et catholique convaincu avant tout, son esprit de tolérance lui avait concilié, partout, à l'Académie et ailleurs, les hommes dont les opinions différaient le plus des siennes; et ceux-là même qui montraient le plus d'hostilité envers le clergé, l'aimaient et cherchaient à se mettre en rapport avec lui.

Nous avons retracé rapidement les principaux événements de la vie d'Eugène Coemans : parlons maintenant de ses travaux scientifiques. Sous ce rapport il y a deux périodes bien distinctes dans sa vie; dans la première, il s'occupe de cryptogames; dans la seconde, il se livre complétement à l'étude de la paléontologie végétale.

La voie dans laquelle la cryptogamie était engagée, avait particulièrement attiré son attention. Rechercher le polymorphisme des cryptogames, principalement chez les champignons et les lichens; suivre pas à pas les diverses modifications qu'ils présentent pendant chaque période de leur vie, ainsi que leurs différents modes de reproduction et de multiplication durant chaque phase d'évolution, c'était étudier la science à un point de vue philosophique. Aussi cherchait-il à restreindre les espèces, que tant d'autres veulent multiplier. Cette étude des cryptogames convient parfaitement à une personne que ses occupations obligent à être sédentaire; il suffit de placer des plantes de cette classe dans des circonstances favorables; sans sortir de son appartement, on peut suivre leur évolution.

C'est en 1858 qu'Eugène Coemans entra en relation avec l'Académie royale de Belgique, en soumettant à l'appréciation de la Compagnie une *Notice sur quelques cryptogames critiques de la flore belge* (1). Il examine surtout dans ce travail l'*Hysterium Prostii*, Dub., le *Xylographa parallella*, Fr., et l'*Argyrium rufum*, Fr., cryptogames revendiquées à la fois par les mycologues et les lichénographes. Il arriva à ce résultat : que l'*Hysterium Prostii*, Dub., n'est pas un Opégraphe, comme le croit Nylander; que le *Xylographa parallella*, Fr. est bien un lichen et non une hypoxylée; et que l'*Argyrium rufum*, Fr., placée par Fries parmi les Discomycètes, doit prendre place parmi les Lichens, tandis que l'*Argyrium nitidum*, Lib. appartient aux Trémellinées.

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. V, p. 335.

Sa *Notice sur le* PILOBOLUS CRISTALLINUS, Tode (1), contient des détails des plus remarquables sur l'histoire du développement de cette curieuse mucorinée. D'après le savant rapport de M. Kickx sur ce travail, « elle croit principalement sur la fiente de porc, sur le crottin de cheval, n'atteint que quelques millimètres de hauteur, parcourt toutes les phases de son existence dans l'espace d'une nuit, pour se montrer le matin parée des grâces de la fraîcheur, répandre presque aussitôt ses spores et disparaître. La rapidité de sa croissance, la simplicité de sa structure, la délicatesse de son port, son aspect cristallin, les gouttelettes limpides qui brillent à sa surface, et surtout le mode de dissémination donnent à son étude le plus vif intérêt. » « On la voit, à sa maturité, ajoute M. Kickx dans ce même rapport, lancer son globule sporifère, et comme la plante s'offre toujours réunie en groupes considérables, on voit le phénomène se répéter successivement et presque instantanément sur tous les individus adultes du groupe : on dirait un jeu de paume où les balles se croisent (2). »

Le *Pilobolus cristallinus* est étudié, dans le travail de Coemans, au point de vue anatomique, morphologique et physiologique; sa structure, son évolution, la projection de la spore et sa germination y sont parfaitement décrites.

Ce beau travail fut complété par la monographie du genre *Pilobolus*, Tode (3), spécialement étudié au point de vue anatomique et physiologique, dans lequel on trouve :

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. VIII, p. 199.

(2) *Rapport de M. Kickx sur l'histoire du développement du* Pilobolus cristallinus, par M. Eug. Coemans. (*Loc. cit.*, t. VIII, p. 151.)

(3) *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers de l'Académie royale de Belgique*, t. XXX, 1858-1861; in-4°.

1° L'histoire du genre et le résumé des observations antérieures;

2° L'anatomie générale et la morphologie;

3° L'histoire du développement et la physiologie;

4° La description et la critique des espèces connues.

Notre savant confrère, M. le professeur Spring, a fait sur ce travail un excellent rapport (1), qui nous en fournit une juste appréciation et dont nous donnons ici la relation : « Le *Pilobolus* est un végétal éphémère qui apparaît, avec le soleil levant, sous forme de perles cristallines, sur les excréments d'animaux répandus dans les prairies et sur la vase des bourbiers. Chaque perle se couvre d'un point noir, qui n'est autre chose que l'organe de fructification, le sporange. Les perles, ou cellules fructifères, se sont formées pendant la soirée et la nuit précédentes; mais déjà entre huit et dix heures, quand la lumière du soleil a acquis un certain degré d'intensité, elles éclatent les unes après les autres, et lancent au loin leurs sporanges, ainsi que le liquide cristallin qui les remplit; au dire de M. Coemans, l'observateur attentif entend alors des détonations se succéder à la manière d'un long feu de peloton. C'est ce singulier mode de dissémination qui est désigné par le nom de *Pilobolus*, imposé à la plante, en 1784, par le naturaliste mecklembourgeois Julius Tode. M. Coemans a constaté que les sporanges sont lancés à plus d'un mètre de distance, c'est-à-dire à une hauteur qui dépasse trois cents fois celle du champignon lui-même. »

« Il était intéressant d'étudier la cause et le mécanisme de

(1) *Rapport de M. Spring sur la Monographie du genre* Pilobolus Tode, etc., par M. Eug. Coemans. (Bull. de l'Académie r. de Belgique, 2e série, t. XII, p. 8.)

cette projection. L'auteur les trouve premièrement dans la distension des cellules fructifères, séparées par l'ascension endosmotique, pendant douze à quatorze heures, du liquide cristallin, et, en second lieu, dans la contraction brusque des parois des cellules, excitée par la lumière solaire. Il s'attache particulièrement à démontrer l'influence de ce dernier agent : la chaleur, selon lui, loin de favoriser la projection, la contrarie; car, quand on interpose un verre coloré entre le soleil et le champignon, ce dernier perd sa turgescence et tend à se flétrir. »

« De même que les autres mucédinées putrédiniphages, les *Pilobolus* se distinguent non-seulement par leur système absorbant ou destructeur très-puissant, mais encore par leur extrême fertilité. M. Coemans a calculé qu'un individu de *Pilobolus oedipus*, qu'il a vu naître et s'étendre en colonie, avait produit, dans l'espace de trois mois, le nombre énorme de trente et un milliards trois cent vingt millions de spores fertiles. Ces spores, pour germer, ont besoin d'une certaine température qu'elles rencontrent dans l'estomac des animaux herbivores, qui les ingèrent en même temps que les herbes des prairies auxquelles elles sont adhérentes; les jeunes plantes, plus ou moins avancées dans leur végétation, sont rejetées avec le résidu de la digestion. La chaleur qui se développe dans la vase des bourbiers, lors de sa fermentation, remplace, dans d'autres cas, celle de la digestion. »

« Il y aurait, selon l'auteur, deux modes de germination. Le premier est le mode connu pour toutes les mucédinées, le mode par protrusion de branches qui se ramifient et dont l'utricule primordiale se cloisonne transversalement. Mais, d'après un second mode, la spore, après s'être gonflée, émettrait un tube simple, qui se renflerait de suite en manière de

vésicule et deviendrait semblable à la spore qui l'a produite: une troisième et quatrième vésicule viendraient souvent se placer à la suite des premières. »

Les recherches sur la genèse et les métamorphoses de la PEZIZA SCLEROTIORUM, Lib. (1) sont consacrées à l'étude d'un des cas de polymorphisme fréquent dans la classe des champignons. Coemans démontre, par ses investigations, que cette Pezize découverte par Mlle Libert sur plusieurs *Sclerotium*, n'est que la dernière phase du développement d'une espèce, qui passe successivement par les formes nématoïde et sclérotienne avant de revêtir la forme d'un champignon de l'ordre des discomycètes. La notice, monographie complète de cette curieuse espèce, suit la *Peziza sclerotiorum* à travers toutes les phases de son évolution et l'étudie dans ses moindres détails. La spore de la Pezize produit un prothalle filamenteux qui donne naissance à un mycelium sclérotique, lequel, à son tour, se développe sous forme d'une pezize destinée à continuer le même cycle (2).

« Voilà bien, comme nous le dit l'auteur (3), trois phases distinctes d'une même vie, une existence à trois termes, et présentant à peu près les mêmes métamorphoses que subissent les insectes. *L'état primitif* ou *nématoïde* représente, en effet, assez bien la larve des insectes; *l'état sclérotien*, état de vie latente, rappelle leur second âge, leur vie à l'état de

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. IX p 62.

(2) Voici, à ce sujet, l'opinion émise par M. L. R. Tulasne dans son ouvrage intitulé : *Selecta fungorum carpologia*, I. XVIII. « Inde confirmatur quod suspicatus est vir *sagacissimus* Eug. Coemans Gandavensis, silicet *Sclerotium compactum*, D. C.; et *Sclerotium varium*, Pers., suam unius et ejusdem fungini typi mycelio densato originem trahere. »

(3) A la page 66, t. IX, 2e série des *Bulletins* précités.

nymphe; et l'*état pézizoïde*, celui d'insecte parfait, ayant, comme celui-ci, toute la supériorité d'organisation, de forme et de couleur qui caractérise en zoologie les formes adultes. »

Coemans signale, en 1863 (1), deux genres et deux espèces inédites d'hyphomycètes : la *Mortierella polycephala* et la *Martensella pectinata*. Ces deux genres sont dédiés, le premier à M. B.-C Du Mortier et le second, à feu le professeur Martens. Les détails anatomiques et morphologiques ne laissent rien à désirer. Il signale, dans le *Martensella*, l'existence d'un appareil conidien coexistant avec les véritables spores.

Il constata l'existence des conidies chez les agaricinées (2), où leur présence était restée douteuse. Il les a surtout observées chez les *Coprinus ephemerus*, *C. radians*, *C. stercoreus*, ainsi que chez l'*Agaricus disseminatus*. Il a également reconnu que ces plantes possèdent, de même que plusieurs autres champignons, deux sortes de conidies : les *microconidies* et les *macroconidies*.

Continuant la voie dans laquelle il s'était lancé, notre savant mycologue se livre à des *Recherches sur le polymorphisme et les différents appareils de reproduction chez les mucorinées*. Dans la première partie, il s'occupe du *Pilobolus œdipus*, Mont. (3), et dans la seconde (4), du *Rhizopus nigricans*, Ehrenb. « L'étude de la famille des mucorinées nous promet de magnifiques trouvailles, écrivait-il dans la pre-

(1) Quelques Hyphomycètes nouveaux. 1[re] notice, I, *Mortierella polycephala* et II, *Martensella pectinata*. (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, 2[e] sér., t. XV, p. 536).

(2) *De l'existence des conidies chez les agaricinées*. (*Ibid.*, p 639.)

(3) *Recherches sur le polymorphisme et les différents appareils de reproduction chez les mucorinées*. Première partie. (*Ibid*, t. XVI, p 68)

(4) Deuxième partie. (*Ibid*, p. 177.)

mière partie de ce travail (1); ils vont devenir les champignons polymorphes par excellence, et j'avouerai même que je suis parfois effrayé des résultats que j'obtiens et des bouleversements qui en seront la conséquence. Les mucorinées, en effet, portent à la fois des conidies de nature différente, des chlamydospores et des spores intrasporangiennes d'espèces diverses; elles fructifient en même temps sur leurs tigelles aériennes et sur leur mycelium; et ce qui devait former, pour l'ancienne école, six ou sept genres ne se trouvera plus être aujourd'hui que de simples formes d'une seule et même espèce. »

Les études auxquelles Coemans s'était livré l'avaient conduit à s'occuper de genres de champignons dont quelques-uns, dans leur premier état, avaient été pris pour des lichens; aussi ne paraît-il pas extraordinaire qu'il ait fait des recherches sur un des genres les plus polymorphes de cette dernière famille, le genre *Cladonia*. Dans le but de se fixer sur les espèces décrites, il fit un voyage en Suède et en Finlande, en 1864, pour consulter l'herbier d'Erick Acharius, disciple de Linné, et faire une étude comparée des espèces du genre *Cladonia*, contenu dans l'herbier du savant lichénographe suédois. Il compara aussi les échantillons de Delise qui se trouvent au Muséum, à Paris, et l'herbier de Floerke, qu'il avait découvert à Rostock. Il a publié le résultat de ces recherches sous le titre de CLADONIÆ ACHARIANÆ, ou révision critique des Cladonia du synopsis et de l'herbier d'Acharius (2). Il alla voir à Upsal le célèbre

(1) *Loc. cit.*, t. XVI, p. 70.

(2) *Cladoniæ acharianæ, ou révision critique des Cladonia du synopsis et de l'herbier d'Acharius.* (BULL. DE L'ACAD. ROYALE DE BELGIQUE, 2e sér., t. XIX, p. 32.)

professeur Elias Fries; et après une pieuse visite au tombeau de Linné, il alla à Hammarby s'inspirer à la campagne où s'était éteint l'illustre botaniste suédois.

Dans le but de fixer les véritables types spécifiques du genre *Cladonia*, il en publia un exsiccata divisé en deux centuries (1). La première centurie, publiée en 1863, renferme quatre formes du *Cladonia papillaria*, Hoffm., neuf du *C. alcicornis*, Lightf., quatre du *C. cervicornis*, Ach., cinq du *C. cariosa*, Flk., et soixante-dix-huit du *C. pyxidata*, L., l'espèce essentiellement polymorphe (2). La seconde centurie, publiée en 1866, après un voyage à Rostock et à Helsingfors, contient quatorze formes du *Cladonia pyxidata*, L., cinq du *C. cenotea*, Ach., neuf du *C. uncialis*, Hoffm., quarante-quatre du *C. rangiferina*, Hoffm., et vingt-huit du *C. furcata*, Flk. Les soins apportés par l'auteur à cette importante collection monographique ont été justement appréciés par le monde scientifique.

Des recherches auxquelles il se livra plus tard lui firent découvrir un insecte (*Omalia macroptera*) et un gastéropode pulmoné (*Palæorbis ammonis*). Ils provenaient l'un et l'autre des houillères de Sars-Longchamps dans le bassin de Mons. Ils ont été décrits avec la savante collaboration de M. le professeur P.-J. Van Beneden (3).

(1) *Cladoniæ Belgicæ exsiccatæ, quas collegit et distribuit, schedulis criticis additis, Eugenius Coemans. — Centuria prima,* 1863 ; *centuria secunda,* 1866.

(2) « D'après l'opinion du professeur De Notaris (in litter.), cette centurie des *Cladoniæ Belgicæ* est vraiment un bijou ! et à elle seule, elle suffirait pour donner une idée de la diligence, de l'ardeur pour les recherches cryptogamiques, de la conscience de son auteur. »

(3) P.-J. Van Beneden et Eug. Coemans : *Un insecte et un gastéropode pulmoné du terrain houiller* (Bull. de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. XXIII, p. 384.)

On a également des travaux très-remarquables d'Eugène Coemans, dans les *Bulletins de la Société royale de Botanique de Belgique*, dont il était l'un des vice-présidents depuis la fondation de cette institution.

Nous y trouvons, sous le titre de *Spicilége mycologique*, trois intéressantes notices sur des champignons. Dans la première (1), il traite des *Ascobolus* de la flore belge. Après avoir montré la place occupée par ce genre, dans la famille des champignons, les analogies et les différences qu'il présente avec les genres voisins, il donne des détails sur leur mode de reproduction et sur leur germination. Il termine par la description de onze espèces d'*Ascobolus* (2). Dans la seconde notice, il recherche à quelle espèce se rapportent les myceliums connus sous le nom d'*Ozonium* (3), que l'on rencontre en Belgique. Il trouve que l'*Ozonium auricomum* se rapporte à une forme de *Coprinus stercorarius*. Fr. L'*Ozonium stuposum*, Pers., n'est que le mycelium du *Coprinus radians*, Fr., ainsi que Dutrochet l'avait fait remarquer en 1834, ce que M. Tulasne a depuis confirmé. Une troisième espèce d'*Ozonium* inédit, analogue à l'*Ozonium auricomum*, mais plus petit, et d'un brun franc ou un peu violacé, se rapporte à l'*Agaricus disseminatus*, Pers. Cette notice a pour but de démontrer que tous les *Ozonium* connus appartiennent à des

(1) *Spicilége mycologique*. I. Notice sur les *Ascobolus* de la flore belge. (Bull. de la Soc. roy. de Botanique de Belgique, t. I, p. 76. Bruxelles, 1862.)

(2) M. Voronin (Beitr. II) dit de cette notice : *Eine ausführlichere abhandlung.*

(3) *Spic. myc.* II. Note sur les *Ozonium* de la flore belge. (Bull. de la Soc. roy. de Botanique de Belgique, t. I, p. 148.)

Hymenomycètes déterminés. La troisième notice (1) fait connaître un champignon nouveau comme genre et comme espèce, le *Kickxella alabastrina*, dédié à feu le professeur J. Kickx.

Sa révision des genres *Gonatobotrys* et *Arthrobotrys* (2) témoigne de savantes et laborieuses recherches. C'est une réunion de faits à l'appui de la polymorphie des champignons, de la variété des formes caractéristiques dans certaines espèces, et de l'existence simultanée ou successive de différents appareils reproducteurs dans la même plante. Voici quelques citations qui montrent quelle était la marche que Coemans suivait dans ses travaux et le but qu'il se proposait.

« Des recherches de ces dernières années (3), on peut déjà conclure deux choses : c'est qu'à la notion de l'espèce, représentée par un type unique, comme chez les animaux supérieurs, devra s'en ajouter une autre plus compliquée, celle de l'espèce exprimée par un cycle de formes plus ou moins étendu et varié suivant les groupes de champignons où on l'étudiera; ensuite, que le nombre des genres et des espèces, encore admis aujourd'hui, va considérablement diminuer, à mesure que d'heureuses observations, en faisant découvrir des rapports nouveaux, viendront en ranger un certain nombre dans le cercle des formes de l'une ou de l'autre espèce mieux comprise.

» C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que la famille

(1) *Spicilége mycologique.* III. Notice sur un champignon nouveau : *Kickxella alabastrina.* (Bull. de la Soc. roy. de Botanique de Belgique, t. I, p. 155.)

(2) *Ibid.* t. II, p. 167. Bruxelles, 1863.

(3) *Ibid*, t. II, pp. 167 et 168.

des Hyphomycètes, qui compte environ cent cinquante genres et un nombre très-considérable d'espèces, devra, d'après des prévisions que je ne crois pas exagérées, être réduite d'un tiers et peut-être davantage, quand toutes ses espèces auront subi l'épreuve d'un examen sérieux et comparatif. Une réduction plus radicale encore attend les Coniomycètes. »

Coemans signale huit modifications affectant le genre *Gonatobotrys*. « Ce petit genre, écrivait-il (1), est certainement le plus polymorphe de la mycologie entière, puisque ses variations sont telles, qu'elles suffiraient facilement à la constitution de cinq genres et d'une huitaine d'espèces, si je n'avais fait que suivre aveuglement les principes de classification aujourd'hui encore en vigueur. » Le genre *Arthrobotrys* compte cinq formes.

Nous avons passé en revue les différents travaux cryptogamiques de Coemans, vu la marche qu'il a suivie et le but qu'il s'était proposé; nous arrivons maintenant à la seconde partie de sa vie scientifique, celle où il s'est occupé de paléontologie végétale.

Nous pouvons dire ici que la première période n'est que la base, l'introduction de la seconde. Le principe de polymorphisme dont il s'est servi pour les cryptogames (de modalité des diverses parties de l'organisme), il l'applique en quelque sorte aux plantes fossiles. Parmi celles-ci, encore, beaucoup d'auteurs cherchent à faire des espèces; Coemans, au contraire, cherche à les réduire. En effet, les diverses parties d'une même plante varient tellement que, si on les trouvait isolément, on pourrait les prendre pour autant d'espèces distinctes. C'est ce qui est arrivé pour les plantes fossiles : les racines, les tiges,

(1) Bull. de la Société royale de Botanique, t. II, p. 175.

les feuilles (et souvent même les feuilles inférieures et les supérieures, le sommet et la base des feuilles composées ou divisées), et les fruits d'une même plante ont été considérés comme autant de genres et d'espèces distinctes, et ont, par suite, reçu des noms spéciaux. Pour démontrer que ce ne sont pas des espèces distinctes, il faut réunir de nombreux exemplaires et rechercher leur filiation; c'est le but que Coemans s'était proposé dans son musée. Déjà il était parvenu à rayer plusieurs genres de la science, ou tout au moins à ne les y laisser subsister qu'avec le rang qui leur convient. La période de la recherche des exemplaires était en partie terminée pour lui, et il allait pouvoir, alors que tous ses échantillons étaient classés, se livrer à leur étude régulière et à leur description. Comme complément de ses recherches, des planches remarquables sous le rapport du dessin et de l'exactitude avaient été faites sous ses yeux par M. le lieutenant d'artillerie Noël (1).

C'est en 1864 que parut le premier travail d'Eugène Coemans relatif à l'étude de la paléontologie végétale. M. le professeur Kickx, fils de l'éminent botaniste qui encouragea Coemans, nous apprend, dans la notice nécrologique publiée dans les *Bulletins* de la Société royale de Botanique de Belgique (2), que ce fut à Bonn qu'ils s'occupèrent en commun de la *Monographie des Sphenophyllum d'Europe* (2). La belle collection de plantes houillères du musée de Poppelsdorf, déterminée avec tant de soin par le Dr Andrä, favorisait en effet ce genre d'étude.

(1) Nécrologie, J.-J. Kickx, *Notice sur l'abbé Eug. Coemans.* (Bull. de la Soc. roy. de Botanique de Belgique, t. X, p. 116, Bruxelles, 1871.)

(2) Eug. Coemans et J.-J. Kickx, *Monographie des Sphenophyllum d'Europe.* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 2e série, t. XVIII, p. 134.)

« D'après M. Spring, appelé à examiner ce travail, les auteurs (1) ont soumis à une révision le genre *Sphenophyllum* qui n'a pas survécu à la période houillère. Après avoir exposé l'histoire botanique du genre, ils en établissent les caractères et la position dans le système. Successivement rangés parmi les palmiers, les conifères et les marsiléacées, par leurs prédécesseurs, les *Sphenophyllum* paraissent, à MM. Eugène Coemans et Kickx, constituer un type à part, dont la place serait parmi les *Dicotylédones gymnospermes*, conformément à l'opinion déjà émise par M. Ad. Brongniart; c'étaient, selon eux, des végétaux aquatiques ou tout au moins des plantes de marais. »

« Ils réduisent le nombre des espèces d'Europe décrites à six seulement, en faisant intervenir avec raison, à côté des caractères morphologiques la considération de l'*habitat*. » Ce sont les *Sphenophyllum Schlotheimi*, Brongn., *S. emarginatum*, Brongn., *S. longifolium*, Germ., *S. erosum*, Lind. et Hutt, *S. angustifolium*, Germ. et *S. oblongifolium*, Germ. »

Nous trouvons également dans les *Bulletins* de la Société royale de Botanique de Belgique un travail de paléontologie végétale sur les *Annularia* du terrain houiller de la Belgique (2), publié sous le titre général de : *Fragments paléontologiques pour servir de matériaux à la flore fossile de la Belgique.*

(1) *Rapport de M. Spring sur la Monographie des* Sphenophillum *d'Europe*, par MM. Eug. Coemans et J.-J. Kickx. (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, 2e série, t. XVIII, p. 125.)

(2) *Fragments paléontologiques pour servir de matériaux à la flore fossile de Belgique*, n° 1. Les *Annularia* du terrain houiller de Belgique. (Bull. de la Soc. roy. de Botanique de Belgique, t. IV, p. 271, Bruxelles, 1865.)

Les *Annularia* apparaissent subitement et en grande abondance dans le terrain houiller. Plus vivaces que les *Sphenophyllum*, ils franchissent la période houillère et se retrouvent assez souvent dans les couches permiennes. Eugène Coemans discute, dans ce travail, l'existence des dix espèces d'*Annularia* citées par Unger dans son *Genera et species plantarum fossilium* et il les réduit à quatre espèces : *Annularia longifolia*, Brongn., *A. radiata*, Sternb., *A. Sphenophylloïdes*, Ung., *A. carinata*, Gutb. Les trois premières espèces ont jadis vécu en Belgique au temps de la période houillère.

MM. Briart et Cornet, en étudiant le terrain crétacé du Hainaut, avaient rencontré des débris végétaux dans l'étage inférieur, ou système aachénien de Dumont, au hameau de Baume près La Louvière, dans les exploitations d'argile plastique. Eug. Coemans s'occupa de la description de ces restes organisés (1) composés : 1° de nombreux cônes de pins et de sapins; 2° de fragments de bois appartenant à des conifères et de trois morceaux de tiges de cycadées; 3° de quelques morceaux de résine; 4° d'amas importants de parcelles ligneuses et de petites racines provenant de bois de conifères, de frondes de cycadées, d'écailles et de feuilles de pins.

« Le caractère le plus saillant de cette flore, nous dit Coemans dans son mémoire (2), est d'être composée presque exclusivement de conifères et de cycadées. Elle représente très-probablement la végétation d'un pays de hautes montagnes,

(1) *Description de la flore fossile du premier étage du terrain crétacé du Hainaut.* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XXXVI, 1867, in-4°.)

(2) Ibid. (*loc. cit.*), p. 4.

situé sous un climat très-différent du nôtre, comme le prouvent la présence de cycadées et le nombre assez considérable d'essences de conifères, vivant ensemble sur un espace restreint. »

MM. Briart et Cornet avaient découvert, dans le Hainaut, un relèvement du terrain crétacé constituant une montagne ; Coemans, après la détermination des plantes que l'on y rencontre, exprime également l'opinion que ce sont bien là des plantes de montagne.

La flore crétacée de La Louvière ne renferme point d'espèces communes avec les autres flores de la même période. La flore crétacée d'Aix-la-Chapelle, qui appartient également au système aachénien de Dumont, possède douze espèces de conifères ; celle de La Louvière, huit. En comparant ces deux flores qui, géographiquement, ne sont éloignées que d'une trentaine de lieues, Eugène Coemans ne trouve « pas une espèce identique, pas une espèce commune aux deux localités » et il conclut à la non-contemporanéité des deux flores. Il considère comme inédites les neuf espèces que lui a fournies la flore crétacée de La Louvière. Une appartient à la famille des cycadées, *Cycadites Schachtii*, et huit à celle des conifères : *Pinus Omalii*, *P. Briarti*, *P. Corneti*, *P. Andraei*, *P. gibbosa*, *P. Heerii*, *P. depressa*, *P. Toilliezi*.

Dans le rapport sur une note présentée à l'Académie par M. Kickx (1) concernant l'organe reproducteur du *Psilotum triquetrum* Sw., Coemans se livre à une dissertation très-remarquable que nous transcrivons ici.

(1) J.-J Kickx, *Note sur l'organe reproducteur du* Psilotum triquetrum Sw. (Bull de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. XXIX, p. 9.)

M. Kickx termine son travail en disant : « Je suis porté à considérer les *Lycopodium*, *Psilotum* et *Tmesipteris* comme constituant un groupe distinct, qui établit en quelque sorte la transition entre la famille des Selaginellées d'une part et celle des Ptéridées de l'autre (1). »

« Je trouve ce rapprochement heureux, ajoute Coemans (2) et je crois également à l'existence d'un ou de deux groupes intermédiaires entre les fougères et les lycopodiacées. »

« Je crois à l'existence de groupes intermédiaires entre les Fougères et les Lycopodiacées, parce que depuis longtemps j'ai été frappé des rapports qui existent entre les Fougères et les Lycopodes fossiles et qui ne se retrouvent plus chez les représentants actuels de ces familles. Il y a là comme un souvenir d'une origine commune, qui impliquerait une dichotomation de filiation à une époque antérieure, et, par conséquent, la formation de groupes intermédiaires. »

« C'est ainsi que les Fougères devoniennes et celles du houiller inférieur affectent souvent une ramification parfaitement dichotome, semblable, non à celle des Gleichéniacées, mais à celle des Lycopodiacées anciennes et modernes. »

« A l'époque houillère, on trouve des Fougères à feuilles dissemblables, rappelant d'une manière frappante, par leur forme et leur position, certaines Sélaginelles de nos jours, également munies de deux sortes de feuilles. »

« A cette même époque, on rencontre indistinctement sur les troncs des Fougères et des Lycopodes fossiles, ces écussons pétiolaires qui ne caractérisent plus aujourd'hui que les stipes de nos Fougères arborescentes. »

(1) Bull. de l'Acad. royale de Belgique, 2e série, t. XXIX, p 31.

(2) *Rapport sur la note précédente de M. J.-J. Kickx*, (même recueil, pp. 12 et 13.)

« Dans presque tous les bassins houillers de l'Europe, il existe une Fougère paradoxale, nommée *Sphenopteris Hoeninghausi.* C'est une vraie Fougère, pour sa fronde; mais en même temps un Lepidodendron, c'est-à-dire une Lycopodiacée, pour son stipe et ses rachis; c'est la sirène du règne végétal, à tête de Fougère, et au corps tout couvert d'écailles et de feuilles de *Lepidodendron.* »

En faisant l'analyse des travaux de notre savant confrère, on est surpris de ce qu'il avait découvert, de la grandeur de ses travaux et de leur vaste conception; Coemans parlait beaucoup des travaux des autres et jamais de ses œuvres, et lorsque l'on plaçait la conversation sur ce dernier sujet, il la détournait aussitôt.

Après s'être livré avec succès à l'étude des cryptogames, il allait entrer en lice pour la paléontologie végétale, avec des connaissances nombreuses et surtout de riches matériaux. Ses études embrassèrent toute la flore fossile belge et il s'était mis en mesure d'exécuter le vaste plan qu'il avait conçu. Il s'y était préparé de longue date, nous l'avons dit, en suivant des cours de botanique et de paléontologie végétale, en visitant les principaux musées d'Angleterre, d'Allemagne, de France, etc., et en récoltant des fossiles végétaux dans ces divers pays.

Ne voulant confier à personne la recherche des plantes fossiles, il avait entrepris ce travail lui-même; ce qui présente souvent plus d'un inconvénient. Ses amis, et ils étaient nombreux, avaient mis à sa disposition le fruit de leurs découvertes. Une bibliothèque où se trouvaient tous les ouvrages nécessaires à son œuvre était venue compléter ses moyens d'action. Tout permettait d'espérer qu'il allait bientôt nous donner une description des végétaux fossiles de la Belgique,

qui aurait jeté un lustre nouveau sur l'Académie et la science belge; c'est ce qui rend sa perte, pour ainsi dire, irréparable (1).

Il fit, en 1866, un voyage en Bretagne, en compagnie de M. Ed. Van Beneden. Ils s'embarquèrent sur un petit vaisseau à voile, avec l'espoir d'arriver au bout de trois à quatre jours. Mais un vent du sud-ouest s'éleva aussitôt leur départ; louvoyant sans repos, ils furent ballottés par les flots de l'océan, dont les vagues s'engouffraient dans la Manche; chaque matin les côtes de France, chaque soir les feux d'Angleterre leur apparaissant tour à tour. Partis d'Ostende le 4 septembre, ils ne débarquèrent, que le 21 sur les rivages de l'Abervrach. Pendant ce long et difficile voyage, Coemans étonnait les marins par son courage et sa résignation. Nos deux confrères parcoururent une partie des sites si pittoresques et si pleins de souvenirs historiques et préhistoriques, et quoique cette promenade n'eût été entreprise par Coemans que dans un but de repos, il rapporta quelques plantes fossiles des terrains anciens. Ils s'arrêtèrent quelque temps à Concarneau, et tout en jetant un coup d'œil sur les algues si nombreuses dans le voisinage de cette localité, Coemans trouvait moyen d'aider son compagnon qui se livrait à de savantes recherches zoologiques.

Il entreprit un premier voyage en 1867, en compagnie de M. Briart, et un second, avec MM. Briart et Cornet, dans le but de rechercher des plantes dans le Gault du département des Ardennes, aux environs d'Amagne, Grand'Pré, Vouziers. Il avait le désir de comparer cette faune avec celle de La Louvière.

(1) Avant lui, on n'avait que l'Iconographie de notre flore houillère, publiée en 1848, par feu Sauveur, membre de l'Académie.

Malgré sa modestie, ses talents avaient été justement appréciés; des titres et des honneurs bien mérités étaient venus lui témoigner l'appréciation que l'on faisait de ses talents. La classe des sciences de l'Académie royale de Belgique l'avait appelé à partager ses travaux en le nommant correspondant, le 15 décembre 1862; deux ans plus tard (15 décembre 1864), il prenait place, en qualité de membre effectif, dans le fauteuil laissé vacant par son ami et maître, le professeur Kickx. L'Université catholique de Louvain avait créé pour lui la chaire de paléontologie végétale, à laquelle il avait été appelé en qualité de professeur ordinaire, le 4 août 1866.

A la fête jubilaire de l'Université de Bonn, il reçut le diplôme de Docteur en sciences, *honoris causa*, honneur qui ne s'accorde généralement qu'à des sommités scientifiques. Il était membre fondateur et vice-président de la Société royale de Botanique de Belgique. Il était en outre membre de la commission chargée de publier la Biographie nationale, dans laquelle il a donné de nombreuses notices. Les suffrages de ses collègues de l'Académie l'avaient désigné parmi les candidats du jury pour juger le concours quinquennal des sciences naturelles de 1862 à 1866, et le Gouvernement le comprit parmi les sept membres du jury.

Il avait été chargé par le Gouvernement (1) de se rendre à Munich, pour prendre possession de l'herbier de feu von Martius acheté pour les collections de l'État. Il a rempli cette mission avec beaucoup de zèle et de désintéressement (2).

(1) M. Eudore Pirmez était alors ministre de l'Intérieur.

(2) M. Spring et surtout M. B. C. Du Mortier, tous deux membres de l'Académie, ont pris une part à l'acquisition de cet herbier. C'est à l'influence de M. Du Mortier que l'on doit cette précieuse acquisition.

Il était en relations avec les plus célèbres cryptogamistes, MM. A. Braun, De Notaris, El. Fries, Kœrber, Nylander, Rabenhorst, Tulasne, etc., et avec les savants qui s'occupaient de paléontologie végétale : MM. Andrä, Brongniart, Carruthers, Heer, Schimper, etc.

Le Gouvernement voulant reconnaître les services rendus à la science par le savant académicien, le nomma chevalier de l'ordre de Léopold, le 16 décembre 1870. Inutile d'ajouter que cette distinction fut parfaitement accueillie par l'Académie, et que Coemans n'assista pas à la séance, pour éviter les félicitations. Hélas, l'étoile de l'honneur devait briller trois semaines plus tard sur un drap funèbre. Une foule nombreuse et sympathique, dans laquelle on remarquait des célébrités religieuses, scientifiques et politiques, se pressait à ses funérailles. M. le professeur Donny fut le digne interprète des regrets causés à l'Académie par une mort aussi prématurée. Nous avons ajouté quelques mots de suprême adieu, au nom de la Société royale de Botanique.

Cette mort est arrivée comme notre confrère paraissait lui-même en avoir le triste pressentiment. Deux mois auparavant il nous disait, alors qu'il nous montrait ses notes et son musée : S'il m'arrivait de mourir, qui pourrait se retrouver dans mes notes; tel signe désigne une fructification, tel autre une relation de genres, etc. C'est également dans la prévision d'une fin prochaine, qu'il avait émis le vœu de voir, après sa mort, sa collection paléontologique et sa bibliothèque appartenir à un grand établissement public, le Musée d'histoire naturelle de l'État, à Bruxelles. Disons, à la louange de la famille du défunt, que le dernier vœu de celui-ci a été respecté, et que ses frères ont fait don au Musée des collections de paléontologie végétale.

Espérons que ces riches matériaux, fruit de tant de patientes et fructueuses recherches, seront plus tard décrits, et surtout qu'ils trouveront un savant, à la fois botaniste et paléontologiste, qui saura demeurer dans la voie tracée par Coemans, et sacrifier, à la vérité, l'ambition de créer de nouvelles espèces et d'y attacher son nom.

L'Académie royale de Belgique et le monde savant ressentiront vivement la perte que les sciences et surtout la paléontologie végétale font dans l'abbé Eugène Coemans. Ses amis conserveront toujours le souvenir de l'homme de cœur si bienveillant, dont la vie comporta tant d'abnégation et de dévouement à ses semblables et à la science.

C. Malaise.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES TRAVAUX DE COEMANS

dans

LES BULLETINS ET LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

1858. *Notice sur quelques cryptogames critiques de la flore belge.* (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. V, p. 335.)

1859. *Notice sur le* Pilobolus crystallinus. (*Ibid.*, t. VIII, p. 199.)

1860. *Recherches sur la genèse et les métamorphoses de la* Peziza sclerotiorum, Lib. (*Ibid.*, t. IX, p. 62.)

1861. *Monographie du genre* Pilobolus, *Tode*, spécialement étudié au point de vue anatomique et physiologique. (Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers de l'Académie royale de Belgique, t. XXX.)

1863. *Quelques Hyphomycètes nouveaux;* I *Mortierella polycephala*, et II, *Martensella pectinata*. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. XV, p. 536.)

» *De l'existence des conidies chez les agaricinées.* (*Ibid.*, t. XV, p. 639.)

» *Recherches sur le polymorphisme et les différents appareils de reproduction chez les mucorinées*, 1re partie. (*Ibid.*, t. XVI, p. 68). 2me partie. (*Ibid.*, t. XVI, p. 177.)

1864. *Monographie des* Sphenophyllum *d'Europe.* En collaboration avec M. J.-J. Kickx, docteur en sciences naturelles. (*Ibid.*, t. XVIII, p. 134.)

1865. Cladoniæ Achariane, *ou révision critique des* Cladonia *du Synopsis et de l'herbier d'Acharius.* (*Id.*, t. XIX, p. 32)

1866. *Description de la flore fossile du premier étage du terrain crétacé du Hainaut.* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XXXVI, 1867.)

1867. *Un insecte et un gastéropode pulmoné du terrain houiller*, avec une planche. En collaboration avec M. le professeur P.-J Van Beneden. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. XXIII, p. 384.)

RAPPORTS SUR DES NOTICES DE MM.

1865. Ed. Morren. *Hérédité de la panachure* (variegatio). (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. XIX, p. 136.)

» Ed. Morren. *Chorise du Gloxinia speciosa pélorisé* (*Ibid.*, 2me série, t. XIX, p. 137.)

» François Crépin. *Notes sur quelques plantes rares ou critique de la flore belge*, 5me fasc. (*Ibid.*, 2me série, t. XIX, p. 138)

» François Crépin. *Nouvelles remarques sur les Glyceria du groupe Heleochloa.* (*Ibid.*, t XIX, p. 525.)

» J.-J. Kickx, *Monographie des Graphydées de Belgique.* (*Ibid.*, t. XX, p. 7.)

» Alfred Wesmael. *Prolification floripare médiane chez un* Crepis biennis. (*Ibid.*, t. XX, p. 731.)

1867. J. Chalon, de Namur. *Deuxième mémoire sur l'anatomie comparée des tiges ligneuses dans l'embranchement des Dicotylédones.* (*Ibid.*, t. XXIV, p. 499.)

» Alfred Wesmael. *Études sur les caractères des espèces du genre* Populus. (*Ibid.*, t. XXIV, p. 504.)

1870. J.-J. Kickx. *Note sur l'organe reproducteur du* Psilotum triquetrum, *Lin.* (*Ibid.*, t. XXIX, p. 9.)

TRAVAUX PUBLIÉS DANS LES BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE BOTANIQUE DE BELGIQUE.

—

1862. Spicilége mycologique. I. *Notice sur les* Ascobolus *de la flore belge*, t. I, p. 76. Bruxelles, 1862.

1862. *Notice nécrologique sur J.-H. Desmazières*. (*Ibid.*, p. 102.)

» Spicilége mycologique. II. *Note sur les* Ozonium *de la flore belge*. (*Ibid.*, p. 148.)

» Spicilége mycologique. III. *Notice sur un champignon nouveau :* Kickxella alabastrina, Cms. (*Ibid.*, *loc. cit*, p. 155, avec une planche.)

1863. *Révision des genres* Gonatobotrys *et* Arthrobotrys, Corda. (*Ibid.*, t. II, p. 167, orné d'une planche.)

1864. *Notices biographiques sur quelques lichénographes célèbres*. Première notice. H.-G. Flörke. (*Ibid.*, t. III, p. 349.)

1865. *Compte rendu de l'ouvrage de M. Andrä, sur la flore houillère des provinces de Westphalie et de la Prusse rhénane.* (*Ibid.*, t. IV, p. 77.)

» Fragments paléontologiques pour servir de matériaux à la flore fossile de Belgique N° 1, *Les* Annularia *du terrain houiller de Belgique*, avec une planche. (*Ibid.*, p. 271.)

1866. *Une visite à Hammarby*. (*Ibid.*, t. V, p. 3.)

Cladoniæ belgicæ exsiccatæ, quas collegit et distribuit, schedulis criticis additis, Eugenius Coemans. — Centuria prima, 1863; centuria secunda, 1866. Gandae. Typis L.-S. Van Doosselaere.

—

Un mot sur le *Gyromyces ammonis* des environs de Mons, (documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, 1866.)

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Notices sur :

Albert (Saint), dit **de Louvain.**
Aldebert (Bienheureux).
Aldegonde (Sainte).
Alène (Sainte), **Halène** ou **Heleine.**
André d'Autriche.
Anségise (archevêque de Sens).
Anségise (père de Pepin de Heristal).
Ansfridus ou **Aufroi** (Saint), **Aufridus**, **Ausfridus**, **Ansfridus**, **Ausfredus**, **Gaufridus.**
Aubermont (*Jean-Antoine* **D'**).
Austreberte (Sainte).
Autbode ou **Obode** (Saint).
Avoine (*Pierre-Joseph* **D'**).
Aye (Sainte).
Babolin I (Saint).
Babolin II.
Backx (*Rombaut*).
Baerts (*Lambert*).
Bain ou **Bainus** (Saint).
Balderic I.
Balderic II.
Balduin (*Paschase*) ou **Balduinus.**
Barath (*Jean*), **Barathus**, **Barat** ou **Barach.**
Barbançon ou **Barbanson** (*Constantin* **De**).
Barbieux (*Antoine*).

Barrett (*Jean-Arnauld*).
Barthélemi.
Bassée (*Adam* **De la**), De **Basseca** ou De **Basseya.**
Bastonier (*Jean*).
Batteus (*Barthélemy*) ou **Battus.**
Baudaert (*Guillaume*), **Boudart** ou **Baudartus.**
Béatrice (Bienheureuse).
Bécan (*Martin*) ou **Bécanus.**
Becanus (*Michel-Othon*).
Beeckmans, en religion **P. Valentin de Saint-Amand.**
Begghe, **Beggue** ou **Begge** (Sainte).
Benzius (*Jean*).
Berchem (*Antoine* **Van**) ou **A. Berchim.**
Berchem (*Guillaume* **Van**).
Berchmans (*Jean*)
Berégise (Saint).
Bergen (*David* **Van**) ou **Montanus.**
Berlo (*Ferdinand*, comte **De**).
Berlo de Franc-Douaire (*Paul-Godefroid*).
Bernaerts (*Jean*) ou **Bernartius.**
Bernaerts (*Ulmer*).
Bérot (*Jean*) ou **Berotius.**
Bertels (*Jean*).
Berthe.
Bertin (Saint).
Bertulphe (Saint) ou **Bertoul.**
Beyens (*Albert-Guillaume-Marie*).
Beyens (*Jean*), etc.



Fr Lacordaire

NOTICE

SUR

J.-THÉODORE LACORDAIRE,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Recey-sur-Ource (France) le 1er février 1801,
mort à Liége le 18 juillet 1871.

Jean-Théodore Lacordaire naquit le 1er février 1801 à Recey-sur-Ource, bourg du département de la Côte-d'Or, à quelques lieues de Châtillon-sur-Seine. Son père était médecin, sa mère, Marie-Anne Dugied, était fille d'un avocat au parlement de Bourgogne. Il avait trois frères plus jeunes que lui : Henri, l'illustre dominicain, Léon, ingénieur, plus tard directeur de la manufacture des Gobelins, enfin Télephe, qui embrassa la carrière des armes, où il parvint au grade de chef d'escadron.

Lacordaire perdit son père de bonne heure. Il passa ses premières années chez un prêtre, puis entra au collége de Dijon où il fit de brillantes études. Il en sortit avec le diplôme de *Capable*, titre que l'on accordait aux élèves qui avaient satisfait dans leurs examens sur les différentes branches

des humanités. C'est pendant ces premières études que son goût pour l'histoire naturelle se développa. Dans ses jours de promenade, il se plaisait à recueillir des insectes pour en former une collection. Cet amusement, si habituel aux jeunes collégiens, devait, plus tard, se transformer chez lui en un goût sérieux, et déterminer la carrière qu'il était destiné à parcourir avec tant d'éclat et lui valoir une si juste célébrité.

Ses études de lycée terminées, il fut placé par ses parents dans une maison de commerce au Havre. C'en était fait des courses dans les bois et les champs. Il lui fallait dorénavant s'occuper de la comptabilité et de la tenue des livres. Mais celles-ci s'allient mal avec l'amour des sciences naturelles. La vie positive et terre-à-terre du commerçant plaisait peu au jeune Lacordaire, et tout en alignant des chiffres dans les livres de son patron, son esprit s'en allait parcourir les forêts et les savanes du nouveau monde, où sa vive imagination lui faisait opérer de merveilleuses découvertes.

Quel jeune homme, amoureux de la science, n'a pas accompli de la sorte les plus aventureux voyages?

Il était donné à Lacordaire de réaliser ses rêves. Habitant un port de mer et voyant tous les jours des navires faire voiles pour des pays lointains, le futur naturaliste ne pouvait pas résister longtemps au désir de voir, de ses yeux, la terre américaine, la bienheureuse région où l'avait conduit si souvent sa pensée.

Il eut bientôt pris son parti. A cette époque, c'est-à-dire vers 1824, les rapports de la France avec Buenos-Ayres étaient déjà fréquents. C'est pour cette ville qu'il s'embarqua avec une pacotille d'*articles de Paris*. Il allait encore faire du commerce, car il fallait bien subvenir aux frais de voyage, mais ce n'était pour lui qu'un moyen, le but était ailleurs.

La capitale de la République Argentine lui *plut*, mais ne le retint pas longtemps. De fréquentes caravanes partaient de cette ville pour le Chili; il se joignit à l'une d'elles et, monté sur un de ces chevaux du pays, à peine dompté, portant en croupe sa pacotille et ses boîtes à insectes, il s'aventura avec ses compagnons dans les immenses plaines qui s'étendent, sur un espace de trois cents lieues, entre les rives de la Plata et la Cordillière des Andes.

On sait ce que sont les Pampas: comme sur la mer l'œil s'y perd dans un horizon sans bornes. Quelques arbres isolés, de forme bizarre, appelés *Ombu* par les habitants du pays, rompent seuls la monotonie du tableau. Cet arbre, une sorte de chardon et une herbe grossière sont les seuls végétaux qui s'y rencontrent. Le règne animal y offre également peu de diversité dans les espèces; en revanche celles-ci y ont des formes particulières, et l'on y observe des genres que l'on ne trouve pas ailleurs. Au reste, pour Lacordaire, tout était nouveau, et c'est sans aucun doute dans ce premier voyage qu'il ressentit les plus vives émotions de sa vie de naturaliste.

Il aimait a rappeler les épisodes divers de cette traversée, les circonstances parfois bizarres dans lesquelles s'étaient opérées ses meilleures trouvailles. Il profitait de toutes les haltes pour se livrer à ses recherches. Un jour, dans les environs de Mendoza, pendant que, penché sur le sol, il s'absorbait dans sa chasse favorite, celle des insectes, il aperçut, en levant par hasard les yeux, un homme d'assez mauvaise mine, armé d'un fusil, qui s'apprêtait à le coucher en joue. Il y eut échange d'explication et l'aventure n'eut pas de suites fâcheuses, mais le danger avait été réel. Il avait été pris pour un jeteur de sort, un fabricant de philtres. En le voyant récolter des in-

sectes, les habitants peu civilisés de ces régions croyaient qu'ils lui servaient pour ses sortiléges, et il eut souvent à justifier ses allées et venues qui leur inspiraient de la défiance. Quant à comprendre que ces insectes avaient une valeur scientifique quelconque, leur esprit s'y refusait absolument. La seule explication qui fût admise et qui valait même à notre naturaliste une bienveillante considération, c'est qu'il était médecin et s'occupait à confectionner des remèdes.

Un matin, en chaussant ses souliers, il sentit au fond de l'un d'eux quelque chose de dur et qui remuait. C'était un gros insecte, une sorte de *Nyctélie*, une nouveauté entomologique! Stimulé par cette découverte, le naturaliste explora soigneusement sa tente et les environs. Il trouva encore deux spécimens de la même espèce. Ce furent, si je ne me trompe, les trois seuls exemplaires qui vinrent jamais en Europe.

Arrivé au Chili, Lacordaire se défit du restant de ses marchandises. J'ignore s'il fit de brillantes affaires comme commerçant; mais ce que je sais, c'est que le résultat de ses premières chasses entomologiques fut fort important. Il enrichit la science d'un grand nombre de genres et d'espèces jusqu'alors inconnus, particulièrement d'Hétéromères, sorte d'insectes qui caractérisent la faune de cette région.

Lacordaire revint en Europe mais ce fut pour peu de temps. Il partit de nouveau pour le Chili; cette fois il y alla par la voie de mer, en doublant le cap Horn. Il explora, avec plus de soin qu'il ne l'avait fait précédemment, certaines localités qui lui avaient plu par leur richesse en productions naturelles. Il séjourna à Mendoza, au pied oriental des Andes; il revit San-Luis de la Punta, petite oasis perdue au milieu du Pampas. La première de ces localités le retint six mois. Il me parlait

souvent de ce séjour dans cette jolie ville chilienne, de son heureuse situation, de son délicieux climat. Les jours qu'il y avait passés, embellis encore par l'éloignement, lui semblaient les plus beaux de sa vie.

Dans ce second voyage il étend encore le champ de ses explorations. Il parcourt le Tucuman et une partie de l'Uruguay, puis, s'embarquant à Montevideo, il vient aborder à Rio de Janeiro.

C'est là qu'il va voir pour le première fois la nature tropicale. Aussi, débarqué le soir, il s'empresse le lendemain matin de sortir de la ville. On sait que les environs de Rio sont d'une beauté et d'un aspect ravissants, la nature y montre une exubérance de vie incroyable, on ne peut faire un pas, toucher une feuille, sans faire partir des insectes; pendant la matinée, ce n'est partout qu'un bruissement immense sur lequel se détache, clair et strident, la note assourdissante des cigales : c'est le paradis du naturaliste.

Lacordaire est dans le ravissement; il ne se lasse pas de jouir, par tous les sens, des merveilles que lui présentent à chaque pas ces lieux enchanteurs. Il marche inconscient de la chaleur qui va toujours en augmentant jusqu'à ce que, à bout de force, il tombe défaillant sur le sol. Les impressions qu'il ressentit dans cette première promenade furent tellement vives, que leurs moindres détails en restèrent toujours gravés dans sa mémoire.

Il résida longtemps à Rio; il visita la province de ce nom et celle de Minas-Geraës. Au départ il emportait plus de 1,700 espèces de coléoptères, nouveaux pour la plupart, sans compter une multitude d'insectes d'autres ordres.

Lacordaire revit une troisième fois les provinces Argentines, le Tucuman, le Chili.

De retour en France, en 1830, il publia son premier mémoire entomologique sous le titre de : *Habitudes des insectes coléoptères de l'Amérique méridionale*, sujet tout neuf à cette époque, et qui valut à son auteur de justes félicitations de la part des savants.

Ce travail terminé, la passion des voyages l'entraîne de nouveau. Il profite d'une occasion favorable qui lui est offerte et s'embarque sur la frégate la *Bayadère*, que le gouvernement de juillet, qui venait de s'établir, envoyait en mission à Cayenne.

Ce n'était plus les plaines salubres de la république Argentine où l'air vif et pur des montagnes chiliennes, que l'explorateur allait trouver au bout de sa traversée. Il lui fallait, dorénavant, affronter les marais pestilentiels d'une région où des torrents d'eaux, qui tombent pendant neuf mois de l'année, font éclore, sous l'influence d'une température étouffante, ces germes funestes auxquels la Guyane doit une si triste réputation. La nature est tout autre ici qu'à Rio. Au lieu de la vie et du mouvement qui se manifestent à chaque pas dans les environs de la capitale brésilienne, c'est le silence et l'obscurité au sein d'épaisses forêts. La prodigieuse accumulation des végétaux sur le sol, les arbres innombrables et de toute hauteur, qui imitent plusieurs forêts superposées, y entretiennent une humidité et une ombre perpétuelles peu favorables à la vie animale. Les insectes y sont variés et remarquables comme espèces, mais, pris individuellement, le nombre en est relativement restreint. Lacordaire s'établit à quelques lieues de Cayenne, sur une plantation, à la lisière de la forêt, dans un logis que son propriétaire avait obligeamment mis à sa disposition. Ce logis consistait en une cabane sans portes ni fenêtres, où notre entomologiste passait la nuit

dans un hamac; il y déposait et conservait le *produit* de ses chasses dans des boîtes de fer blanc, pour les mettre à l'abri de la voracité des fourmis. De temps en temps ces fourmis, de taille énorme, envahissaient sa demeure en bataillons épais et l'obligeaient à fuir au plus vite. Ce n'était pas, du reste, sans plaisir qu'il les voyait arriver, car après leur passage sa case était purgée des serpents, des araignées, des scolopendres et des scorpions venimeux, ses commensaux habituels. Il se passait peu de nuits qu'il ne reçût la visite de quelque inoffensif tatou, de mouffettes qu'il se gardait bien d'inquiéter, de ces grandes chauves-souris appelées vampires, ou d'autres rodeurs nocturnes.

C'est là que la fièvre vint aussi le visiter. Non pas notre fièvre paludéenne, bénigne d'ordinaire, plus incommode que dangereuse, mais la terrible fièvre des marais équatoriaux, qui tue quelquefois au premier accès. Lacordaire était puissamment constitué et, la quinine aidant, il résista. Ce ne fut toutefois que plus tard, après avoir repris la mer et loin des côtes qu'il se rétablit complétement. Pendant son séjour à la Guyane, il exécuta différents voyages dans l'intérieur du pays. Il parcourut les savanes de Sinamary, explora les bords du Maroni; il remonta l'Oyapok, le plus méridional des nombreux cours d'eaux qui arrosent cette colonie française. La relation de cette dernière excursion fait l'objet d'une nouvelle publiée par lui dans l'un des premiers volumes de la *Revue des Deux Mondes*. Il y dépeint, dans le style simple et élégant qui le caractérisait, l'existence des sauvages au milieu desquels il passa plusieurs mois, vivant comme eux du produit de la pêche et de la chasse.

Rappelé par G. Cuvier dont il avait fréquenté la maison avant son dernier voyage, et qui, ayant reconnu en lui des aptitudes

et un esprit supérieurs, désirait se l'attacher en qualité d'aide, il revint à Paris; ce fut pour y apprendre la mort de cet homme illustre dont la protection puissante, en même temps que l'amitié et les conseils, lui étaient acquis.

Ici se termine la période active de la vie de Lacordaire, active dans une certaine acception du mot. Ce n'est plus avec l'attirail de chasse, au prix de nombreuses fatigues physiques, de privations de tous genres qu'il servira la science; c'est désormais la plume et le microscope en main, dans la tranquillité du cabinet et au milieu de ses livres que le naturaliste, pionnier patient et infatigable, va tracer sa voie, qu'architecte habile, il va élever pierre à pierre l'édifice qui lui donnera plus tard le droit de dire avec un légitime orgueil : *Exegi monumentum.*

Lacordaire passa trois ans à Paris. Il y voyait fréquemment les naturalistes marquants de cette ville : Latreille, Audoin, Duméril, Aubé, le comte Dejean, etc. Il s'associait avec eux dans les travaux de la *Société entomologique de France*, la première de ce genre qui ait été établie. Cette Société, qui venait d'être fondée, devait plus tard le compter parmi ses membres honoraires les plus illustres. Son amitié avec le docteur Boisduval, laquelle persista jusqu'à sa mort, date de ce temps. Il entreprit avec ce célèbre lépidoptériste, la *Faune entomologique des environs de Paris*, ouvrage qui n'eut malheureusement qu'un seul volume, la maison Méquignon-Marvis, qui l'éditait, ayant été détruite par un incendie.

C'est pendant ce court espace de temps qu'il publia différents articles littéraires et scientifiques dans les *Annales du Museum*, dans celles de la *Société entomologique*, dans la la *Revue des Deux Mondes*, le journal *le Temps* (1), et en

(1) Voir, à la fin de cette notice, le relevé bibliographique.

outre le premier volume d'un ouvrage traité de main de maître, et qui lui assigne dès lors un rang élevé parmi les naturalistes, je veux parler de son *Introduction à l'Entomologie.*

La maison Roret avait entrepris depuis plusieurs années un recueil colossal qui, sous le titre de *Suites à Buffon*, devait former une encyclopédie complète d'histoire naturelle. Les naturalistes les plus distingués de la France, G. Cuvier, Audoin, Bibron, Audinet-Serville, Duméril, Lesson, De Candolle, Brongniart etc., en étaient les collaborateurs, chacun dans sa spécialité. L'éditeur appela Lacordaire à concourir à cette œuvre gigantesque.

L'*Introduction à l'Entomologie* forme deux volumes in-8°. Le premier parut en 1832, le second en 1838. C'est, comme le titre l'indique, une initiation à la science entomologique, la plus vaste, par l'infini de ses détails, de celles qui ont pour objet l'étude de la nature. C'est un traité complet d'anatomie et de physiologie entomologiques en même temps que l'histoire des mœurs des insectes, autant du moins qu'on en connaissait alors, car ce sujet est une mine inépuisable où il y a encore bien des coups de pioche à donner.

L'occasion de traverser encore une fois l'Atlantique s'offrit à lui à cette époque. Ses amis lui avaient fait obtenir le poste de consul de France à Chuquisaca. La santé chancelante de sa mère le retint. Un autre lien devait bientôt l'attacher avec plus de force au sol de l'Europe, je veux parler de son mariage qui vint clore définitivement pour lui la période des voyages. Il épousa la sœur de l'abbé Eglée, l'un des amis de son frère Henri.

Il perdit sa mère à quelques mois de là. Vers le même temps le Gouvernement belge, qui s'appliquait à réorganiser l'ensei-

gnement dans ses deux universités de Gand et de Liége, l'appela à venir, dans cette dernière ville, occuper la chaire de Zoologie et d'Anatomie comparée. Il accepta et, au mois d'avril 1836, il abordait la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat jusqu'à la fin de sa vie.

En prenant possession de ses nouvelles fonctions, ses premiers soins furent donnés au Musée d'histoire naturelle qui était tout entier à reconstituer. On peut dire qu'il est le créateur de ces collections, aujourd'hui assez importantes pour une ville de province. Avec un budget fort restreint, il trouva moyen de réunir et de disposer, avec un ordre qu'admirent tous ceux qui les visitent, plus de 12,000 spécimens, parmi lesquels on doit citer de préférence les séries ornithologique et ichthyologique.

Comme professeur, Lacordaire doit prendre rang parmi ceux que l'Université de Liége cite avec orgueil. Les connaissances qu'exige l'enseignement de la Zoologie doivent être étendues et variées. L'esprit de synthèse et l'esprit d'analyse sont également nécessaires à celui qui en est chargé. Nous avons vu que Lacordaire n'avait pas seulement étudié son sujet dans les livres, il avait observé par lui-même et de près les mœurs des animaux si diverses et si intéressantes. Ses voyages lui avaient été à cet égard une heureuse préparation.

Les soins réclamés par ses importantes fonctions ne suffisaient pas à l'activité de Lacordaire. Il publia, pendant sa carrière professorale, divers ouvrages de longue haleine. Le dernier volume de l'*Introduction à l'Entomologie* fut écrit à Liége.

En 1842 il fit paraître la *Monographie de la famille des Erotyliens*. Je ne parle, bien entendu, que de ses travaux les plus importants comme étendue, car en dehors de ceux-ci il

envoyait, à diverses sociétés savantes, des *notices* dans lesquelles, soit qu'il élucidât quelque point controversé de la science entomologique, soit qu'il se bornât à quelque révision de famille ou de genre, il faisait preuve de sa haute érudition, de la multiplicité de ses connaissances et de la sûreté de son jugement.

Pendant les années suivantes il travailla à un ouvrage considérable. Il s'agissait non-seulement de décrire plus de six mille espèces, mais encore de classer un groupe d'insectes dont l'arrangement systématique présentait tant de difficultés qu'il avait rebuté jusqu'alors tous les entomologistes. « Décrire et classer une pareille multitude d'insectes » dit l'auteur dans sa préface « est une entreprise de longue haleine. J'ignore si mes forces et les occupations nombreuses que m'imposent mes fonctions me permettront de la conduire jusqu'à la fin. » La *Monographie des Coléoptères subpentamères de la tribu des Phytophages* l'occupa en effet pendant six ans. Elle fut publiée dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége* où elle forme deux très-forts volumes in-8°.

En 1848 il fut vivement sollicité d'écrire, pour les *Suites à Buffon*, l'histoire complète des Coléoptères. A cette époque, les écrits sur cette classe d'insectes étaient disséminés dans une multitude de traités particuliers, et, sous forme de *Mémoires*, de *Notes*, etc., dans toutes les collections académiques traitant des sciences naturelles. En dehors des grands centres, celui qui désirait aborder leur étude était rebuté, dès les premiers pas, par la difficulté et même l'impossibilité de se procurer les éléments bibliographiques indispensables. Le travail de Lacordaire devait consister à réunir, à condenser tous ces éléments, après les avoir coor-

donnés et discutés, en un seul ouvrage qui fut, en quelque sorte, le résumé de tout ce qui avait été fait avant lui sur la matière. On comprend de suite l'importance d'une telle publication. Elle était devenue d'une absolue nécessité. « La science, » dit-il dans la préface de cet ouvrage, « a moins besoin, à l'heure qu'il est, de méthodes et de coupes génériques nouvelles que de réunir ses matériaux dispersés de toutes parts, de dresser, en quelque sorte, l'inventaire de ses richesses, en un mot, de voir où elle en est, pour me servir d'une expression vulgaire. La littérature entomologique est déjà immense et le devient chaque jour davantage. Quelques entomologistes ne le savent pas assez ; parmi ceux qui en connaissent toute l'étendue, combien n'en est-il pas qui, par suite de circonstances diverses, ne peuvent, lorsqu'ils veulent entreprendre un travail, se livrer aux recherches préalables qui leur sont nécessaires? De là, entre autres résultats fâcheux, l'extension alarmante de la synonymie, cette lèpre des sciences naturelles. Un ouvrage qui épargnerait, ne fût-ce qu'en partie, aux personnes dont je parle, ces recherches indispensables, ne pourrait manifestement que leur être utile, à la condition toutefois qu'il fût aussi complet que possible, et que les sources y fussent soigneusement indiquées. Ce peu de mots suffit pour donner une idée du plan auquel, toute réflexion faite, j'ai cru devoir m'arrêter. On voit, d'après cela, qu'un pareil ouvrage ne peut plus être qu'un *Genera*, et qu'il ne comporte ni création de genres nouveaux, ni descriptions d'espèces inédites, ni de grands développements sur les mœurs. »

« Mettant donc tout amour-propre de côté, je me suis, pour ainsi dire, constitué simplement, quant aux genres, le rapporteur des travaux d'autrui, ne me réservant ma liberté

que pour les disposer dans l'ordre qui me *paraissait le plus* convenable. Dès lors mon premier soin a dû être de rechercher tous ceux, sans exception, qui ont été proposés jusqu'à ce jour; le nombre ne peut en être estimé à moins de 6,000. Erichson en a énuméré 5,180 dans le *Nomenclator zoologicus* de M. Agassiz, et c'est rester au-dessous de la réalité que de porter à 1,000 ceux omis dans cet ouvrage ou qui ont été établis depuis son apparition. »

L'auteur est trop modeste. Il ne s'est pas borné, dans cet ouvrage monumental, à être le rapporteur des travaux d'autrui; il les a discutés et remaniés d'une façon magistrale, suivant ses vues propres; et, sortant des limites qu'il s'était imposées au début, il a jugé nécessaire de créer un assez grand nombre de genres là où existaient quelques lacunes importantes dans le système adopté. Son œuvre le plaça sans conteste, de l'aveu unanime, au rang des premiers entomologistes de l'époque. Peu d'hommes, en effet, au temps actuel, étaient capables d'entreprendre une tâche aussi ardue. L'entomologie a pris depuis le commencement du siècle un tel développement, qu'il est aujourd'hui matériellement impossible à une tête humaine, si bien douée qu'elle soit, d'en embrasser tous les détails; que dis-je, l'étude des Coléoptères seuls, pris dans leur ensemble, n'est pour ainsi dire plus possible; la vie est trop courte: *Ars longa, vita brevis*. L'une ou l'autre division de cet ordre immense suffit à absorber tout le temps que l'on peut y consacrer, et force nous est de nous limiter à l'étude d'une fraction du groupe naturel que nos prédécesseurs embrassaient dans sa totalité.

Lacordaire entreprit donc le *Genera des Coléoptères*, mais, hélas, ses forces devaient le trahir avant d'en voir la fin. Il succomba à la tâche. Ces mots sont littéralement vrais. Il est

pour moi hors de doute que la rédaction laborieuse du tome IX fut la cause première de la maladie qui l'emporta. Il était arrivé à la classification des *Cérambicides* dont « l'arrangement systématique, » dit-il à l'article *Généralités* de cette famille « est la tâche la plus ardue et la plus ingrate » et il ajoute en note : « J'insiste, dès le début, sur ce point, parce que les ouvrages qui traitent de ces insectes ne donnent pas une idée suffisante des difficultés que présente leur étude. Elles viennent de ce qu'une fois qu'on est sorti des groupes primaires de la famille, groupes qui eux-mêmes n'ont pas de limites nettement accusées, on ne trouve plus un petit nombre de caractères d'une constance suffisante pour servir de guide assuré. Les plus importants s'altèrent, s'effacent et disparaissent avec une rapidité désespérante....... Il suit de là que la classification qui va suivre n'a pas la prétention d'être (dans son point de départ) ce qu'on appelle naturelle, ni supérieure à celles qui l'ont précédée. »

Avant d'en arriver à l'aveu que renferment ces dernières lignes, on comprend que l'auteur avait tenté l'impossible pour trouver la clef d'une méthode applicable à ces insectes.

Dans cette courte notice, résumé en quelques lignes de la longue existence de Lacordaire, j'ai dû glisser rapidement sur les incidents fort variés et fort intéressants des dix années de sa vie de naturaliste voyageur. J'ai dû me borner à un exposé extrêmement succinct des principaux travaux élaborés pendant quarante ans de sa carrière professorale. Il me reste quelques mots à dire de l'homme lui-même, de ses habitudes, de sa vie intime, de son caractère, dont je puis parler avec connaissance de cause, car j'eus le bonheur d'être honoré de son amitié. Je le voyais très-fréquemment depuis de longues années; j'étais le confident ordinaire des

soucis que lui causait la tâche ardue qu'il avait entreprise, des difficultés parfois insurmontables qu'il y rencontrait, de ses joies intimes lorsqu'il avait trouvé la solution longtemps cherchée d'un problème compliqué.

Lacordaire avait l'esprit éminemment primesautier, une intelligence d'une lucidité remarquable et ce qui le caractérisait par-dessus tout, une vivacité juvénile qui faisait l'étonnement et l'admiration de ses nombreux amis et de toutes les personnes qui le voyaient dans l'intimité. Lorsqu'il s'animait dans quelque discussion, sa verve était intarissable, et il charmait ses auditeurs par l'élégance de sa diction autant qu'il accablait son contradicteur par un feu roulant d'arguments que sa brillante intelligence lui présentait coup sur coup pour les besoins de sa thèse. Il avait alors des mouvements d'éloquence entraînants et, en l'écoutant, on se rappelait l'orateur illustre auquel il tenait de si près. Ses yeux vifs, sa physionomie expressive et mobile, ses gestes, tout concourait en lui pour ajouter au charme de sa parole. Nul ne racontait mieux que lui une anecdote. Nos collègues de Liége ne se rappelleront pas, sans regret, les voyages que nous faisions ensemble pour nous rendre aux séances de l'Académie, que son attrayante conversation nous faisait toujours trouver trop courts.

Dans le détail de ses habitudes Lacordaire montrait une régularité en quelque sorte mathématique. Il se levait avant cinq heures et se mettait tout de suite au travail; à neuf heures il prenait une légère collation, puis, après avoir préparé sa leçon, il se rendait à l'Université. Son cours donné, il passait une heure à lire les journaux à un cercle voisin, la *Société d'Émulation*, dont il était membre. A midi il reprenait son travail entomologique jusqu'à quatre heures,

heure à laquelle il recevait volontiers ses amis et détendait, en conversant avec eux, son esprit fatigué par un travail minutieux. Après son dîner, qui était pour ainsi dire son unique repas, il allait passer la soirée dans l'une des trois ou quatre maisons amies qu'il fréquentait régulièrement; la fin de la journée était consacrée à la lecture de quelque production littéraire ou scientifique nouvelle.

Chaque année, dès que les vacances le rendaient libre, il s'en allait en Bourgogne et à Paris revoir ses parents et les amis de son enfance. Ce besoin de revoir annuellement le pays natal était chez lui tellement irrésistible, que malgré son désir de visiter les célèbres musées de Londres et de Berlin, qu'il ne connaissait pas, je ne pus jamais le décider à m'y accompagner. Il en caressait le projet pendant l'été, discutait le programme de chacune des journées de l'excursion, mais le mois d'août venu, une force invincible l'entraînait vers la France.

Telle était l'existence calme et paisible de Lacordaire. Un régime aussi régulier appliqué à une constitution vigoureuse telle que la sienne eût dû le conduire jusqu'aux extrêmes limites de la vieillesse. Le souverain Maître de nos existences en avait décidé autrement.

Dès le mois de février 1870, il commença à se plaindre de sa santé; ses digestions devenaient pénibles. Il dut modifier son régime. Bientôt il fut dans l'impossibilité de donner son cours; il allait s'affaiblissant peu à peu. Pourtant il travaillait toujours. C'est dans ces conditions qu'il mit la dernière main à son neuvième volume, l'avant-dernier de son ouvrage. Au mois de mai il se traînait avec peine jusqu'à l'Université, non plus pour y donner ses leçons, mais, fidèle à une ancienne habitude, pour y causer quelques instants avec son vieil ami

Miedel, son préparateur, des mains duquel était sorti, sous sa direction, le Musée qui faisait l'objet de sa constante sollicitude. Son médecin, le docteur Spring, notre collègue, l'un de ses amis les plus dévoués, lui conseilla d'aller en Bourgogne respirer l'air natal; il fallait à tout prix l'arracher, sous un prétexte plausible, au travail qui le tuait. Il partit. C'était le jour de la séance générale des trois classes de l'Académie et il nous accompagna jusqu'à Bruxelles pour assister à cette séance. Je le vois encore, amaigri, des teintes violacées aux lèvres, affaissé dans un coin du compartiment où nous étions avec quelques collègues; lui d'ordinaire si causeur, si enjoué dans ces circonstances, il s'assoupit ce jour-là et ne prit aucune part à la conversation.

Il revint à Liége à la fin de juin. La maladie avait fait des progrès effrayants; seul il ignorait la gravité de son état. Il formait des projets relatifs à son dernier volume, tandis que la maladie dévorait chaque jour le peu de forces qui lui restaient. L'avant-veille de sa mort, notre collègue le Dr Chapuis(1) et moi l'entretenions encore de son sujet favori : il fallait bien lui conserver ses illusions jusqu'à la fin. Il n'eut conscience de sa position que quelques heures avant de s'éteindre; mais à ce moment suprême la fermeté de son caractère, alliée à des sentiments profondément religieux, lui firent accepter sans défaillance l'arrêt qui allait recevoir son exécution. Sa mort eut lieu le 18 juillet. Il était âgé de 69 ans.

Ai-je besoin de dire que pendant sa longue carrière scientifique, il avait été l'objet de distinctions flatteuses de la part

(1) Le docteur Chapuis a entrepris l'achèvement du *Genera*. Nul n'est plus digne et plus capable que lui de parfaire l'œuvre de notre maître vénéré.

des savants du pays et de l'étranger? Les sociétés entomologiques tenaient à honneur de le compter au nombre de leurs membres honoraires ou effectifs. L'Académie de Bruxelles l'avait admis parmi ses associés le 15 décembre 1842. Il était l'un des plus anciens membres et, depuis 1845, secrétaire général de la Société royale des sciences de Liége.

Le Roi l'avait promu au grade d'officier de son ordre en 1860; il en avait reçu les premiers insignes en 1852.

Son corps fut, par les soins de sa veuve, transporté à Rosières, en Picardie. C'est là qu'il repose à côté de deux de ses enfants (1) qui l'avaient précédé dans la tombe.

Dr Candèze.

(1) Stanislas et Marie, les deux aînés. Cette dernière mourut à Paris quelques jours avant son père. Il reste un fils, Frédéric, né en 1844, et une fille qui vient tout récemment de prendre le voile chez les Dames du Sacré-Cœur, à Paris.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR TH. LACORDAIRE.

1. Mémoires sur les habitudes des Coléoptères de l'Amérique méridionale. — *Annales des sciences naturelles*, 1830, t. XX, pp. 185-291; t. XXI, pp. 149-194.
2. Notice sur l'Entomologie de la Guyane française. — *Annales de la Société entomologique de France*, 1832, t. I, pp. 348-366.
3. La bataille de la Tablada, épisode des guerres civiles de Buénos-Ayres. — *Revue des Deux Mondes;* août 1832. — Reprod. par la *Revue universelle*. Bruxelles, 1832, t. III.
4. Notice sur les habitudes des Lépidoptères diurnes de la Guyane française. — *Annales de la Société entomologique de France*, 1833, t. II, pp. 379-397.
5. Essai sur les Coléoptères de la Guyane française. — *Nouvelles annales du Museum*, 1833, t. II, pp. 35-94.
6. Un souvenir du Brésil. — *Revue des Deux Mondes;* 15 septembre 1832.
7. Revue de voyages; l'Astrolabe, M. Douville au Congo, etc. — *Ibid.*, 1er novembre 1832.
8. Pièces justificatives contre le voyage de M. Douville. — *Ibid.* 15 novembre 1832.
9. Mœurs des jaguars de l'Amérique du Sud. — *Ibid.*, 1er décembre 1832. — Reproduit par la *Revue universelle*, t. V.
10. Excursion sur l'Oyapok. — *Ibid.*, 15 décembre 1832. — *Revue universelle*, t. V.
11. Une Estancia. — Journal *Le Temps*, 1832. — *Revue universelle*, t. VI.
12. Histoire des révolutions de Madagascar. — *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1833.

13. Mémoires sur M. le baron G. Cuvier, traduit de l'anglais de Mme Lee. Paris, 1833. In-8°.
14. Revue de voyages; les capitaines Owen, Sturt et Morrell, MM. Rozet et Laplace. — *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1834.
15. Une révolution dans la république Argentine. — *Ibid.*, 1er janvier 1835.
16 L'or des Pinheiros. — *Ibid.*, 1er mai 1835.
17. Voyage du capitaine Ross dans les régions arctiques. — *Ibid.*, 1er juin 1835.
18. Introduction a l'Entomologie, comprenant les principes généraux de l'anatomie et de la physiologie des insectes, des détails sur leurs mœurs et un résumé des principaux systèmes de classification proposés jusqu'à ce jour. Paris, Roret, 1834-1838, 2 vol. in-8° et atlas. — *Suites à Buffon.*
19. Faune entomologique des environs de Paris. Paris, Méquignon-Marvis, 1835, 1 vol. in-18.
20. Articles sur l'entomologie et sur l'Amérique dans l'*Encyclopédie nouvelle* de P. Leroux et J. Reynaud. Paris, 1836, in-8°.
21. Sur la priorité des noms en Entomologie. — Silb., *Revue entomologique*, 1837, t IV, p. 223.
22. Note tendant à rectifier l'habitation de quelques Mélasomes — *Annales de la Société entomologique de France*, 1837, t. VI, pp. 247-257.
23. Lettre à M. Duponchel sur la discussion qui s'est élevée entre ce dernier et M. Guénée relativement au rôle que doivent jouer les chenilles dans la classification des Coléoptères. — *Annales de la Société entomologique de France*, t. VII, pp. 595-602.
24. Monographie de la famille des Érotyliens. Paris, Roret, 1842, in-8°, 543 pages.
25. Notes sur quelques points de l'organisation du *Phrynosoma Harlani*, Saurien de la famille des Iguaniens, en collaboration avec M. Spring. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1842, t. IX, p. 192.

26. Révision de la famille des Cicindélides, accompagnée de la création de quelques genres nouveaux. — *Mémoires de la Société des sciences de Liége*, 1843, t. I, pp. 85-120.

27. Monographie des Coléoptères subpentamères de la famille des Phytophages. — *Mémoires de la Société des sciences de Liége*, 1845, t. III (1er vol.); 1848, t. V (2me vol.).

28. Nouveau manuel d'anatomie comparée, par Th. de Siebold et H. Stannius, traduit de l'allemand par A. Spring et Th. Lacordaire. Paris, Roret, 1849, 2 vol. in-12. – *Encyclopédie Roret.*

29. Remarques sur la larve de l'*Hœmonia Gyllenhalii*. — *Stettin Entom. Zeitung*, 1851, t. XII, p. 263.

30. Rapport pour le prix quinquennal des sciences naturelles (période 1847-1851). — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1852, t. XIX, 3, p. 602.

31. Observation sur la notice de M. le professeur Van Beneden intitulée : La génération alternante et la digenèse. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1853, t. XX, 1, p. 352.

32. Observations sur l'influence du choléra chez les animaux. — *Bulletins de l'Academie royale de Belgique*, 1854, t. XXI, 2, p. 652.

33. Note sur le *Macropalpus pallipes*. — *Annales de la Société entomologique de France*, sér. 3, 1854, *Bulletins*, p. XVIII.

34. L'instinct et l'intelligence des animaux et en particulier sur l'instinct de sociabilité. — *Discours inaugural*. Liége, Desoer, 1857. Broch. in-8°.

35. Rapport sur le concours quinquennal des sciences naturelles (période 1852-1856). – *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, 1857, t. III, p. 504.

36. Sur l'espèce, sa permanence et ses variations. — *Discours inaugural*. Liége, Desoer, 1858. Brochure in-8°.

37. Sur les espèces perdues et notamment sur le *Dronte*. — *Discours inaugural*. Liége, Desoer, 1859. Broch. in-8°.

38. Considérations sur la distribution géographique des animaux

sur le globe. — *Discours inaugural*. Liége, Desoer, 1860 Broch. in-8°.

39. Rapport sur le concours quinquennal des sciences naturelles (période 1857-1861). — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, sér. 2, t. XIV, p. 522.

40. Rapport sur le prix quinquennal des sciences naturelles (période 1862-1867). — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, sér. 2, t. XXIV, p. 578.

41. Genera des Coléoptères ou exposé méthodique et critique de tous les genres proposés jusqu'ici dans cet ordre d'insectes. — *Suites à Buffon*. Paris, Roret, 1854-1871, 9 vol. in-8°.

Tome I. 1854. Des *Cicindélides* aux *Palpicornes*.
» II. 1854. Des *Paussides* aux *Hétérocérides*.
» III. 1856. Des *Pectinicornes* et *Lamellicornes*.
» IV. 1857. Des *Buprestides* aux *Cissides*.
» V. 1859. Des *Ténébrionides* aux *OEdémérides*.
» VI. 1863. Des *Curculionides*.
» VII. 1866. Des *Scolytides* aux *Bruchides*.
» VIII. 1869. Des *Trictenotomides* et *Longicornes*.
» IX. 1re partie, 1869. Suite des *Longicornes*.
» » 2me » (posthume), 1871. Fin des *Longicornes*.

NOTICE

SUR

SIR JOHN FRÉD. WILL. HERSCHEL (1),

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Slough, près de Windsor, le 7 mars 1792, mort à Collingwood (Kent) le 11 mai 1871.

Un même malheur frappe en ce moment les différentes nations; les savants les plus distingués quittent successivement ce monde, sans qu'on voie des savants également distingués qui leur succèdent; tous les pays payent leur tribut : mais c'est l'Angleterre qui a fait les pertes les plus sensibles. Les noms illustres d'Herschel, de Babbage, de Faraday, de Murchison, de Brewster, etc., ont laissé des lacunes douloureuses dans la liste de nos savants confrères. Si je m'arrête aujourd'hui plus spécialement au nom d'Herschel, c'est que nous nous rappelons avec reconnaissance que nul savant, étranger à la Belgique, n'a pris plus de part aux travaux de notre Académie et n'a montré

(1) Cette notice a été lue en séance publique de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique (16 décembre 1871).

plus d'ardeur à marcher, avec nous, vers le but qu'il s'agissait d'atteindre (1).

John Herschel et son ami Babbage furent des premiers, dès l'année 1826, à manifester une vive sympathie pour l'Académie royale de Belgique, qui était tombée temporairement pendant les guerres de la révolution française.

C'est pendant cette même année 1826 que la Société astronomique de Londres offrit en partage, à John F.-W. Herschel et James South, une médaille d'or pour différents mémoires sur les étoiles multiples et les étoiles nébuleuses. Une semblable distinction pour ces travaux fut accordée en même temps par l'Institut de France, qui décerna à leurs auteurs le prix fondé par Lalande (2).

Cette espèce de triomphe de la science astronomique eut un grand retentissement. Les astronomes avaient plus d'une fois remarqué certaines étoiles voisines l'une de l'autre; mais jamais ils n'avaient vu d'une manière plus évidente leur agglomera-

(1) Sir John Herschel commença de bonne heure sa carrière scientifique. Un de ses premiers ouvrages se rapporte à l'étude des sciences mathématiques supérieures; il a pour titre : *Collection of examples of the application of the calculus of finite differences*, 8°. Cambridge, 1820.

(2) Le mémoire : *Treatise on the theory of light* parut, en 1828, dans l'*Encyclopédie métropolitaine anglaise*. Le traité sur le son, *Treatise on sound*, fut publié également par J. Herschel, en 1830, dans la même collection, l'*Encyclopédie métropolitaine*.

Notre but n'est pas de présenter une liste complète des œuvres de J. Herschel. Nous ne citerons, parmi les ouvrages nombreux de ce célèbre astronome, que ceux qui se rattachent plus particulièrement à la Belgique. Nous avons désigné dans la *Correspondance mathématique*, pages 164 et 165 du tome 1er de l'édition de Bruxelles, les ouvrages qu'il avait déjà publiés à cette époque.

tion croissant en raison inverse de leurs *distances* mutuelles, et subissant des lois qui les faisaient tourbillonner plus ou moins rapidement dans des limites apparentes aussi étroites et quelquefois aussi sensibles.

Dès son début, John Herschel prit dignement place à côté de son illustre père, William Herschel, dont le nom vivra à jamais parmi ceux des astronomes les plus célèbres que la science ait produits (1).

Peu de temps après sa nomination à l'Académie royale de Belgique, je proposai à sir John Herschel de faire connaître sur le continent, au moyen d'une traduction française, son excellent ouvrage sur la lumière; l'un de nos anciens confrères, M. Verhulst, se chargea de ce travail. J'y joignis la moitié du second volume, renfermant des recherches sur la théorie de la lumière, que j'avais eu l'avantage de recueillir en quelque sorte sous les yeux des plus habiles physiciens français, pendant mon séjour à Paris, et grâce à mes relations avec les hommes les plus distingués, tels qu'Arago, Fresnel, Ch. Dupin, Chasles, Ampère, Gambey, Babinet, Melloni. Parmi les Belges qui voulurent bien m'aider, je dois citer aussi M. Plateau, auteur de deux articles remarquables : l'un concernant la persistance des impressions sur la rétine; l'autre relatif aux couleurs accidentelles. Herschel lui-même, en passant par Bruxelles, en 1829, m'avait déjà remis quelques notes manuscrites dont l'une a paru dans le tome V, page 254, de ma *Correspondance mathématique*. Herschel nous demandait avec modestie que son ouvrage fût présenté comme un simple essai, mais nous crûmes devoir insister sur

(1) La science, depuis, a pu inscrire sur ses tablettes le nom d'Alexandre Herschel, le digne descendant de ces deux grands hommes : elle l'a vu entrer avec distinction sur le terrain où son père et son aïeul ont laissé de si beaux souvenirs.

le titre *Traité de la lumière.* L'édition fut épuisée presque aussitôt après son apparition.

Le premier volume de cet ouvrage parut en 1829. Le désir de connaître l'Allemagne et ses hommes les plus distingués me porta alors à parcourir ce pays remarquable, dont j'ai toujours conservé les meilleurs souvenirs.

L'année suivante, je visitai de la même manière les principales parties de l'Italie, et je me trouvai dans la capitale de l'empire romain presque en même temps que mon jeune ami M. Verhulst, qui, oubliant le soin de sa santé déjà très-mauvaise, rêvait à l'idée de faire une révolution politique. Cette idée eut d'abord des adhérents assez nombreux, mais elle faillit lui devenir fatale ensuite.

A mon retour à Bruxelles, je repris mes études ordinaires. Quant à M. Verhulst, la tête encore remplie des événements de Rome, il voulut prendre une part nouvelle dans la révolution qui séparait la Belgique de la Hollande. Mais il revint enfin à des idées plus calmes, et nous pûmes reprendre ensemble nos travaux habituels et terminer la traduction de l'ouvrage d'Herschel, dont le 2e volume ne parut cependant qu'en 1833.

C'est au sujet des troubles que venait d'éprouver la Belgique, que John Herschel voulut bien m'adresser la lettre suivante (1) :

(1) Je crois devoir faire remarquer que, toutes les fois que j'ai été à même de pouvoir le faire, j'ai employé, dans cet écrit, les lettres même d'Herschel, de préférence au texte que j'aurais pu y substituer. Le lecteur jugera certainement qu'il ne perd pas à l'échange : à travers le langage simple et affectueux de l'astronome anglais, on jugera mieux le savant, en même temps que le fond et la valeur de sa pensée. La plupart de ses lettres sont en anglais et ont dû être traduites: j'ai conservé le texte des plus importantes sous forme de notes.

« Slough, 19 décembre 1831.

» Je mérite vraiment peu l'avantage de votre correspondance, quand je vois la date de votre dernière lettre, et que je pense au grand nombre d'événements du plus profond intérêt pour vous-même, aussi bien que pour la science, qui se sont passés depuis que nous nous sommes vus. Et combien je puis rappeler de sujets de remercîments, sur lesquels ma plume a toujours gardé le silence. Toutes mes pensées ont sympathisé avec les vôtres : je vous félicite de votre voyage et de votre favorable retour à travers différents pays intéressants de l'Europe. Il a été heureux, pour vous et pour votre famille, d'avoir évité les scènes violentes dont Bruxelles a été le théâtre, et de voir vos vœux réalisés par la construction d'un bel Observatoire.

» Je suis très-charmé d'apprendre que vous vous êtes occupé de l'observation du magnétisme terrestre : c'est un grand plaisir en voyageant d'avoir à faire des recherches intéressantes. Si je me mettais encore en voyage, j'aurais soin de prendre avec moi des instruments magnétiques.

» Les nouvelles que vous me donnez sur la santé de M. Verhulst m'intéressent également. Veuillez les continuer. Quant à la traduction de mon *Essai sur la lumière*, je ne suis pas étonné de sa lenteur, en ayant égard à la nature du mal de votre jeune ami. J'avais espéré trouver le temps de m'occuper de quelques points de la polarisation qui, pour moi, offrent plus d'intérêt que l'astronomie, c'est-à-dire de la chimie et de l'optique. Il n'est pas toujours vrai de dire que *tous les axes optiques pour les rayons différents en couleurs et en degrés de réfrangibilité sont dans un même plan, qui est la principale section du cristal*. Je ne l'ai pas trouvé pour le BORAX, etc. Si vous voulez donner cette observation *sous ma responsabilité*, vous m'obligerez.

» J'ai, pendant cet été, travaillé aux orbites des étoiles doubles et je suis arrivé, pour quelques-unes, à des conclusions qui m'ont paru intéressantes (1). »

C'est vers cette époque qu'eut lieu le voyage scientifique qu'entreprit courageusement Herschel : il alla, avec sa jeune famille et à ses frais, s'établir au cap de Bonne-Espérance pour y faire une série d'observations se liant aux points les plus intéressants et les moins connus de notre système du monde. Quelques voyages de ce genre avaient été entrepris avant lui, mais aucun ne fut utilisé avec plus de profit pour la science et ne porta sur tant de sujets importants. Par l'extrême modestie de l'auteur, plusieurs de ses recherches concernaient des objets qui semblent entièrement oubliés aujourd'hui au milieu des travaux nombreux qu'on a cru devoir entreprendre.

Au moment de partir pour le Cap, il voulut bien m'adresser ses dernières pensées. Voici la lettre que je reçus de lui, la seule qu'il m'ait écrite en langue française : je l'ai conservée comme un souvenir de ce voyage mémorable dans sa vie, et je dirai dans l'histoire de la science :

« Portsmouth, 12 novembre 1833.

» Voici à peu près les dernières lignes que je tracerai en Angleterre, car demain, nous partirons :

» *Cras ingens iterabimus aequor.*

» Mais il me serait extrêmement pénible de quitter l'Europe

(1) Une partie de cette lettre a paru dans la *Correspondance mathématique*, tome VII, page 77.

Je cite, autant que possible, les paroles même d'Herschel. Si, par le caractère peut-être trop amical de l'auteur, ces paroles dépassent parfois l'expression mathématique, on voudra bien me pardonner d'avoir été au delà des strictes limites dans de semblables circonstances.

sans vous expliquer comment il arrive que je ne vous ai pas communiqué cet écrit sur l'absorption de la lumière. C'est seulement depuis une dizaine de jours que j'ai pu mettre les aperçus en état d'être communiqués à personne autrement que *vivâ voce*. Toutefois j'ai fait un petit mémoire qu'on imprimera dans le prochain numéro du journal de Brewster et Philips : *London and Edinburgh philosophical Journal*. J'ai soigné qu'un exemplaire vous fût transmis par le moyen de M. Babbage : je crois que vous y trouverez des idées un peu plus distinctes que celles que j'ai communiquées à Cambridge.

» Permettez-moi à présent, en vous souhaitant toute sorte de bonheur pour vous-même et pour Mme Quetelet, de vous rappeler votre promesse de m'écrire quelquefois au Cap. — Lady Herschel (1) présente ses compliments à madame et je suis

» *Votre fidèle et dévoué*
» J. Herschel.

» *P. S.* M. Jones, qui est auprès de moi, se recommande à vous (2). »

Mon but n'est pas de rappeler ici les souvenirs historiques qui se rattachent au voyage scientifique de l'illustre savant anglais, ni à son séjour au cap de Bonne-Espérance. Je n'ai point à parler des heureux résultats qu'il obtint pour les sciences et pour l'astronomie en particulier : les publications de la Société royale de Londres sont là pour les désigner. Les

(1) Herschel s'était marié en 1829 ; il eut le bonheur de rencontrer une jeune et aimable épouse écossaise qui, par ses vertus et ses charmes, a répandu le bonheur sur toute son existence. Elle l'accompagna, avec ses jeunes enfants, au cap de Bonne-Espérance.

(2) M. Jones est le célèbre publiciste anglais.

grands travaux qu'il entreprit sur le ciel austral et particulièrement sur les étoiles doubles et multiples, resteront à jamais comme un de ses principaux titres. Je me bornerai à citer les communications nombreuses qu'il me chargea de faire de ses travaux spéciaux; je rappellerai en même temps que, parmi les études de météorologie et des phénomènes de la terre, il appuya de tous ses moyens sur la nécessité de faire des observations sur les plantes et les animaux aux différentes époques de l'année et aux différentes heures du jour.

On sera peut-être étonné de la manière toute spéciale dont il s'occupa de ces recherches. Dès son arrivée au cap de Bonne-Espérance, ce genre de travaux, parmi les sujets qui méritaient son attention, l'avait spécialement frappé. Certes il ne s'était pas trompé; mais il n'avait peut-être pas songé à toutes les études et à tous les inconvénients que présente ce système d'observations, comme on peut le voir par les premiers essais que voulut faire Linné lui-même pendant le siècle dernier, avec l'aide de plusieurs des naturalistes les plus connus de cette époque. Malgré son immense talent, malgré toute sa science, Linné ne parvint pas à inculquer à ses collaborateurs toutes les précautions qu'il fallait prendre; il ne réussit pas à préciser les phénomènes qu'il s'agissait d'étudier pour le même point d'avancement des plantes et de la saison, à indiquer l'influence des lieux, des genres, etc. Ces circonstances étaient certainement connues par l'illustre botaniste mieux que par tout autre; mais elles n'étaient point également comprises par ses collaborateurs. Aussi Linné, qui essaya le premier ce travail d'ensemble, comme je viens de le dire, dut y renoncer après quelques années.

Quoique le mode d'observation et les connaissances générales eussent déjà fait des progrès, quand Herschel songea à

reprendre les phénomènes périodiques; *quoique* l'illustre de Humboldt eût déjà montré la voie à suivre, cependant ce genre d'études était peu avancé : on peut dire qu'il l'est peut-être encore de nos jours (1). Dans la vue de seconder Herschel, je cherchai des occasions favorables de trouver de l'appui chez plusieurs des hommes les plus éminents de cette époque, afin d'obtenir les renseignements qui devaient former la base de notre programme (2).

L'obligeance que je trouvai chez eux, grâce à l'heureuse intervention de l'illustre savant anglais, me permit de commencer alors cette longue série d'observations qui, malgré des interruptions qui se sont présentées de temps en temps, forme peut-être aujourd'hui l'un des plus vastes systèmes d'observations que la science ait entrepris.

L'observation des changements périodiques produits sur les

(1) On peut s'étonner que les remarques énoncées par Herschel, et si bien exprimées par l'illustre de Humboldt, aient, depuis, été entièrement perdues de vue par les observateurs : je ne les ai vues reproduire dans aucun ouvrage nouveau. On peut en dire autant des réflexions de Brandès, de Benzenberg, et surtout du célèbre Olbers, l'un des savants qui avait peut-être le plus les qualités nécessaires pour juger de ces sortes de phénomènes. Au milieu des nombreux écrits que je vois citer à tout instant au sujet des étoiles filantes, par exemple, je ne pense pas avoir vu même mentionner les deux beaux rapports d'Olbers sur cet objet, imprimés dans le *Journal astronomique* de Schumacher pour 1837 et 1838. Voyez aussi la *Correspondance mathématique* de Bruxelles, t. IX, p. 392 et t. X, p. 462, années 1837 et 1838, où ces rapports sont reproduits

(2) On pourra voir, dans ce programme qui fut inséré par l'Académie royale de Belgique, dans le *Bulletin* du 15 janvier 1842, pp. 65 et suiv., que les premières observations furent commencées

plantes et les animaux, pendant l'intervalle d'une année et même pendant l'intervalle d'un jour, parut particulièrement intéresser le peu d'instants de loisir que laissaient à sir J. Herschel ses travaux au cap de Bonne-Espérance. Il m'avait écrit à ce sujet, et, dans une lettre du 8 juin 1836, voici les craintes qu'il avait cru devoir exprimer au sujet des pertes de temps qu'il craignait pour les observations astronomiques, formant le but principal de son voyage : « Les observations (météoro-
» logiques horaires des solstices et des équinoxes) commencent
» à s'accumuler en si grande masse, qu'elles rendent dès à
» présent nécessaire l'adoption d'une méthode particulière et
» expéditive pour les réduire et les combiner. Je m'aperçois
» déjà que la quantité des calculs qu'elles nécessitent, et sur-
» tout l'immense correspondance à laquelle elles donnent lieu,

en 1839 et que je publiai dès lors les instructions préliminaires que voulurent bien me donner mes collègues. MM. Cantraine, de Selys Longchamps, Du Mortier, Kickx, Martens, Schwann, Morren, Gluge, Spring, Wesmael, Van Beneden, Donkelaer, Galeotti, Duprez, Leclercq, Landszweert, Dewalque, Bellynck, Bernardin, Malaise, etc. Je me servis de leurs lumières et de leurs conseils, pour m'entourer des connaissances qui me manquaient dans une branche des sciences où ils pouvaient me prêter les plus utiles secours, et qu'ils me donnèrent, en effet, avec la plus bienveillante amitié. Le programme put être imprimé et fut revu depuis avec soin, grâce aux obligeantes communications des naturalistes les plus distingués de cette époque, qui voulurent bien m'aider de leurs communications, tels que MM. de Humboldt, Berzélius, de Martius, Robert Brown, Tiedemann, De Buch, Decaisne, Hansteen, Martins, Bravais, Zantedeschi, Dureau de la Malle, Kreil, Fritsch, etc. La difficulté de continuer cet immense travail, avec le peu d'aides que j'avais à l'Observatoire, me força d'y renoncer. Les résultats en parurent partiellement dans les Mémoires de

» dépasseront mes moyens individuels, engagé comme je suis
» actuellement au milieu du travail de réduction des observa-
» tions astronomiques que j'ai faites ici et pour lequel je n'ai
» aucune espèce d'assistance (1). »

Puis, vers la fin de la même lettre qui mentionnait ses grands travaux astronomiques, il revenait à un autre genre d'observations dont j'avais eu l'occasion de m'occuper moi-même et auquel je croyais, du reste, devoir travailler en silence. Le sujet était trop délicat pour pouvoir en parler avec toute franchise à un savant qui eût été moins prudent et moins circonspect que sir J. Herschel : je veux parler des grandes lois qui concernent tout ce qui est animé dans la nature, et qui, surtout chez l'homme, fixent à chaque espèce des lois spéciales pour le physique, et à l'homme pour l'intelligence et le moral.

l'Académie royale de Bruxelles, jusqu'à l'année 1847. Je me crus forcé alors d'invoquer l'appui de mes collègues. Chaque pays commença ensuite ses publications particulières, mais pour la météorologie et la physique plus spécialement. Les phénomènes naturels, ceux des plantes et des animaux, par exemple, furent généralement abandonnés. On peut regretter aussi que le mode d'observation et les divisions des instruments ne fussent pas les mêmes dans chaque pays où les observations prirent plus ou moins des caractères spéciaux. Ce manque d'unité, en même temps que l'étendue et la quantité des documents, ne permit plus de saisir avec une égale facilité les observations. Toutefois l'Observatoire de France, dans ces derniers temps, a cherché à y porter remède par différentes publications et par ses *Atlas des mouvements généraux de l'atmosphère,* dont les dernières livraisons, pour 1865, viennent de paraître.

(1) Extrait d'une lettre de sir John Herschel, écrite du cap de Bonne-Espérance; Wynberg, le 8 juin 1836. Voyez la *Correspondance mathématique* par A. Quetelet, t. X, pp. 183 et suiv.

On verra par le *post-scriptum* de sa lettre, qu'il avait parfaitement saisi le point auquel je fais allusion, point qu'il n'aurait certes pas négligé d'examiner sérieusement, s'il en avait eu le loisir, comme il le fit plus tard avec cette intelligence délicate qui le caractérisait (1) :

P. S. « Un point de votre lettre, disait-il, a vivement excité » ma curiosité; c'est que la marche de la population vous semble pouvoir être réduite à des lois analogues, dans leur » énoncé, aux lois dynamiques qui règlent les mouvements » planétaires. Pour ce qui concerne les détails de vos recherches, je devrai les ignorer encore jusqu'à mon retour en » Europe, qui aura lieu, j'espère, vers la fin de l'année prochaine.

» Près de Wynberg, 8 juin 1837. »

(1) Je ne puis sans doute comparer ce qui me concerne à ce que j'ai remarqué, depuis, chez cet excellent ami; mais nous nous sommes souvent fait un échange d'idées dont il m'a toujours été agréable de pouvoir assembler les produits. Si nos goûts communs nous ont portés, en même temps, vers l'étude de l'influence des saisons et des heures sur les phénomènes de la nature, j'ai été heureux de pouvoir prendre chez lui cette prédilection toute spéciale pour les étoiles à mouvement propre. J'ai pu la voir partager aussi par mon fils, qui ne tardera pas à produire un catalogue de dix milles étoiles auquel il a travaillé avec ardeur et en silence depuis quinze ans. Herschel, vers la fin de sa vie, s'occupait aussi d'achever un catalogue de ce genre. Ce travail paraitra probablement en même temps que celui de mon fils et chacun d'eux renfermera dix mille étoiles : toutefois ils ne sont pas formés tout à fait sur les mêmes bases; le catalogue de J. Herschel se rapporte, comme celui de Bruxelles, aux étoiles à mouvement propre, mais, pour l'astronome anglais, ce mouvement propre est pris par rapport aux étoiles avoisinantes, tandis que, pour Bruxelles, il est pris par rapport à un point fixe du ciel.

Dans mes premières recherches sur les *facultés* de l'espèce humaine, en effet, tout en reconnaissant qu'il existe des lois qui rattachent ensemble les hommes d'un même âge, je n'en avais pas reconnu le véritable énoncé. Je m'occupais, avec le peu de documents statistiques qui existaient alors, à rechercher ces lois, que je ne connus que plus tard dans toute leur généralité. Je m'estimais heureux naturellement de pouvoir les communiquer à l'homme qui me semblait le véritable appréciateur dans cette étude délicate.

La loi générale, on le conçoit sans peine, ne peut être appréciée que par des mathématiciens, exercés au calcul des probabilités, qui seuls ont des moyens pour juger de sa valeur.

Je vis bientôt que cette loi ne s'appliquait pas seulement à la taille humaine, mais encore à la force, au poids, à la vitesse, c'est-à-dire à toutes les qualités physiques, et même aux qualités intellectuelles et morales de l'homme. Un des exemples les plus curieux de son application se trouve dans l'appréciation de la criminalité devant les tribunaux.

Je m'aperçus même qu'elle se trouvait encore dans les lois relatives aux facultés des animaux, et même dans les plantes : c'est une des lois les plus générales qu'offre la nature.

Voici maintenant l'extrait d'une lettre que sir John Herschel m'adressa de Slough, aussitôt après son retour en Europe, au sujet des observations *météorologiques horaires* qu'il avait demandées à Bruxelles, à Alost, à Louvain et à Gand pour les époques des solstices et des équinoxes (1) :

(1) Les observations sur la floraison ont été commencées en 1839, dans le jardin de l'Observatoire de Bruxelles. Les résultats obtenus en 1839 et 1840 ont été imprimés à la suite des observations sur la météorologie, sur le magnétisme et les températures de la terre, en 1840, dans le tome XIV, in-4°, des *Mémoires de l'Académie royale ;*

« Je serais fâché de vous causer une peine infructueuse, à vous et aux observateurs qui vous secondent, en appelant plus longtemps votre attention sur des observations de cette nature (et je vous prie de leur présenter mes remercîments). Si cependant vous y voyez un intérêt suffisant et assez d'espoir pour en déduire des matériaux propres à augmenter nos connaissances, je ne voudrais pas vous *dissuader* de les continuer, puisque vous paraissez surtout donner une part si grande de votre attention aux observations météorologiques en général. Mais, après un examen attentif, le résultat de toutes les communications que j'ai reçues m'a confirmé dans l'opinion qu'au delà de 40° de latitude, les fluctuations accidentelles de l'atmosphère sont trop considérables et masquent trop les variations régulières, pour permettre d'obtenir des conclusions nettes et d'une nature générale d'après les observations faites seulement pendant quatre jours de l'année. Mes propres observations ont cessé par mon départ du Cap, et quoique plusieurs communications m'aient été faites de différents pays pendant le cours de cette année, je n'en attends plus qu'à la fin de 1838, et je ne serais véritablement plus en mesure de les réduire et de les combiner après cette époque. Je vous prie donc de ne pas continuer, du moins par considération pour moi, ces sortes d'observations, après le mois de décembre prochain (1). »

puis les relations suivantes ont été publiées dans le même recueil jusqu'à ce jour. — MM. Kreil et Fritsch commencèrent, presque immédiatement après nous, un système d'observations absolument semblable au nôtre ; ils l'ont continué avec persévérance, quoiqu'il fût malheureusement peu connu dans l'ouest de l'Europe.

(1) Voici textuellement la lettre d'Herschel, dont nous rappelons un passage dans notre notice :

Après que j'eus écrit à Herschel au sujet de la demande qu'il me faisait à la fin de la lettre qu'on vient de lire, l'illustre savant revint sur sa détermination. Voici ce qu'il me disait dans une lettre subséquente :

« La chaîne des observations météorologiques que vous avez

Slough, october 25. 1838.

My dear Sir,

You keep my faculties and my thankfulness in constant occupation by the abundant supply of interesting and valuable communications which you continue to send me, so that in fact I can keep pace in acknowledgment with your attentions.

First however accept my thanks for your favor of the 12th inst. and for your welcome congratulations on your own part and that of Madame Quetelet on our return to Europe.

In the next place my thanks are due for your hourly observations, of which by the by it will not be amiss to recapitulate those which I now possess.

They are those for

1835.		June.	Sept.	Dec.
1836.	March.	June.	Sept.	Dec.
1837.	March.	June.	Sept.	
1838.	March.	June.	Sept.	

by which you will perceive that the series for Dec. 1837 has not come to hand. — Possibly you have preserved and will send me the duplicate of this set.

I have also received with your series for September of this year, three others, made at your instance at Alost, Louvain and Gand. I should be sorry however to be the cause of giving unnecessary trouble either to yourself or to the gentlemen who have made those series (to whom pray offer my best thanks) — by calling on you or

réussi à établir dans la Belgique, est si avantageuse, et les résultats dans vos comparaisons des observations horaires d'un intérêt si réel, comme on le voit par les tableaux de *septembre* 1838, que je conviens, avec vous, qu'il serait déplorable de ne pas les continuer (1). »

them for further observations of this nature, if indeed you see sufficient interest in them and sufficient hope of deriving from them material increase of our knowledge, I certainly would not *dissuade* you from their further prosecution especially as you appear to devote so large a portion of your attention to meteorological observations in general. But the result of an examination of all the communications which I have received has been a very decided opinion, that beyond the 40th degree of latitude, the casual fluctuations of the atmosphere are too considerable and too effectually mask the regular ones to admit of obtaining any distinct conclusions of a general nature from observations made only during 4 days in the year. My own observations ceased when I left the Cape and although several communications have reached me from various quarters during the current year I do not expect any after the termination of 1838 and am not in fact prepared to reduce and combine them beyond that term. I pray you therefore, do not, *out of consideration for me* and to your own inconvenience continue yourself, or cause to be continued by others this suite of observations beyond the ensuing December.. ».

(*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, t. V, n° 10, p. 631.)

(1) P. S. « the chain of meteorological stations you have succeeded in establishing through Belgium is so advantageous and the results of your comparison of the hourly observations so very interesting as exhibited in your table for 1838 sept., that I agree with you it would be a pity not to pursue them , in a matter of local interest. » (*Bulletin de l'Académie*, 1re série, t. V, p. 735.)

Les encouragements de cet astronome *distingué* me portèrent à marcher avec une ardeur nouvelle dans la voie qui me semblait ouverte. Mes prières adressées aux physiciens étrangers, avec un appui aussi solide, m'aidèrent à franchir bien des obstacles. Conformément aux demandes qui leur avaient été adressées, les observateurs voulurent bien, dans plus de quatre-vingts stations différentes de l'Europe, promettre leur appui et leurs observations. Il eût été difficile, en effet, de refuser son aide à un savant qui venait de sacrifier aux sciences plusieurs des plus belles années de sa vie; il s'agissait d'ailleurs d'un phénomène scientifique de la plus haute importance. Aux stations de l'Europe, Kupffer, inspecteur en chef des observatoires météorologiques d'Asie, consentit à joindre les travaux physiques de l'empire de Russie.

Ces observations assemblées avec soin furent calculées à Bruxelles, et publiées dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts. Les tomes XII et suivants de ce recueil contiennent non-seulement les documents calculés de tous ces travaux, mais on trouve encore, dans des tableaux conformes à ceux qui ont été publiés depuis par l'Observatoire de France, les valeurs de la pression atmosphérique pour les jours d'observation. On peut y reconnaître que la marche des vagues atmosphériques, surtout dans nos régions européennes, suit à peu près la même direction.

Les recherches relatives à ce dernier objet parurent pendant l'espace de sept années consécutives, avec des planches nombreuses indiquant nettement la *marche des ondes atmosphériques* (1). Elles ont inauguré un immense travail qui a pris

(1) Voyez les tableaux dans le 8e volume des *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles,* année 1851, et les excellentes remarques

chaque jour des développements nouveaux, et elles conduiront, n'en doutons pas, quoique leurs déductions ne semblent pas très-fécondes, à des résultats de la plus haute importance, en révélant surtout des lois que la physique de notre atmosphère ne connaît pas encore. Cette marche se trouve pleinement confirmée par celle qu'indiquent aujourd'hui les planches, faites sur le même plan, mais plus étendues encore, que publie l'Observatoire de Paris. Il me fut impossible alors, avec le peu d'aides dont je pouvais disposer dans mon intérieur, de continuer un travail aussi vaste.

On peut juger par les paroles suivantes de Sir J. Herschel, empruntées à une lettre que ce savant m'adressait de Collingwood (29 avril 1842), combien il attachait d'intérêt scientifique à l'étude de ces phénomènes (1) :

Collingwood, 29 avril 1842.

« ..... Il ne peut exister aucun doute sur la haute impor-

qu'Herschel voulut bien me communiquer à ce sujet. Voyez aussi le tome II de l'ouvrage sur le *Climat de la Belgique*, 2e section, des *Ondes atmosphériques;* in-4°, 1857, avec les résultats calculés par M. Birt.

(1) « .... There cannot be a doubt of the high importance and utility of a general attention to the development and phases of periodical phaenomena occurring on the surface of our globe, and dependant on its diurnal and annual movements. To trace these well into their particulars and letter with exactness their constant coefficients, epochs, etc., is the first and most essential step towards ascertaining what are to be regarded as *Abnormal occurrences* which then, will come in their turn to be regarded as phaenomena of a new class, whose laws, periods, etc., will become subject of fresh investigation. I am too little of a botanist or natural historian to add anything to, or do more than admire and

tance et l'utilité d'une attention générale portée sur le développement et sur les phases des phénomènes périodiques qui se présentent à la surface de notre globe et qui dépendent de ses mouvements diurne et annuel. Les tracer minutieusement dans toutes leurs particularités, et exprimer exactement leurs coefficients constants, leurs époques, etc., voilà le premier pas, ainsi que le plus essentiel, vers la détermination de ce qui doit être regardé comme le principe des *événements anormaux,* lesquels, alors, seront à leur tour envisagés comme des phénomènes d'une classe nouvelle, dont les lois, les périodes, etc., deviendront le sujet de nouvelles investigations.

» Je suis trop peu botaniste ou historien naturel pour ajouter quelque chose, ou faire plus qu'admirer et approuver la copieuse liste de suggestions que vous avez donnée au sujet des observations dans ces sciences, mais la classe de questions qu'elles soulèvent est pleine d'intérêt et a été introduite par vous dans les *Instructions* avec un bonheur remarquable.

approve the copious list of suggestions you have given for observation in those sciences. But the class of questions they open out for consideration is full of interest, and has been introduced by you in the « Instructions » with singular felicity.

My own opportunities for observation in any of these various lines are becoming continually fewer and in fact the only class of observations (as distinct from experiments) in which I now engage at all is that of the magnitudes of the stars. — A work of much toil and difficulty. — But I shall not miss any favourable occasion of recommending your instructions to the notice of travellers and others and claiming for you such cooperation as they can afford. In a little work I have in hand on meteorology — of a partly popular kind (something of the same description as my « Astronomy ») I shall insist strongly on the necessity of following out these suggestions of yours in all their extent ... »

» Mes observations personnelles, dans l'un ou l'autre de ces sujets variés, deviennent continuellement de plus en plus rares, et au fait, la seule classe d'observations (distinctes d'expériences) qui m'occupent dans ce moment sont celles relatives à la grandeur des étoiles, travail pénible et difficile. — Mais je ne manquerai aucune occasion favorable pour recommander vos instructions à la connaissance des voyageurs et autres, en réclamant l'aide qu'ils pourraient avoir à vous accorder. »

Voici maintenant les sentiments que m'exprimait Herschel, quand il apprit plus tard l'abandon auquel je me trouvais condamné :

« Collingwood, feb. 11, 1844.

» My dear Sir,

» I quite participate in your vexation at the prospect of being obliged to give up the prosecution, of the hourly observations on term days so actively hitherto prosecuted under your energetic guidance, and I am fully disposed to use all my influence to prevent their being finally discontinued for want of some arrangement for their reception, and their publication.

» I grieve to hear that your devotion to this really important object (for such I am persuaded it is) has been the cause to you of *désagréments* such as you allude to. But conscious of merit and of self devoted zeal, you can afford to look on such attacks with the indifference which is their due though to continue subject to them may exceed human patience.

» *Believe me, my dear Sir,*

» J.-W. Herschel. »

J'essayai de trouver des successeurs dans les corps savants étrangers. Enfin, après quelques années, le travail général fut continué (1). Chaque pays prit le parti de marcher en avant et de donner à la météorologie la part de travail la plus grande; mais comme l'unité n'existait pas, ni pour la méthode d'observation, ni pour les heures, ni pour les instruments, ni pour les échelles, il devint à peu près impossible de comparer les résultats observés. La France et les pays voisins prirent, pour leurs échelles, la division centigrade; l'Angleterre continua à se servir des divisions, ou de Fahrenheit ou de Réaumur, de même qu'une partie de l'Allemagne, la Russie et plusieurs autres pays. Il ne fut plus possible même de s'entendre sur l'unité à prendre pour avoir des échelles directement comparables. Heureusement l'Observatoire de France y a remédié depuis par son *Atlas des mouvements généraux de l'atmosphère.*

(1) La lettre d'Herschel se rencontra, en quelque sorte, avec la création d'une institution qui donna à notre état administratif une marche tout à fait nouvelle. A cette époque, en effet, et par les soins de M. Liedts, l'un de nos hommes politiques les plus éclairés, fut créée la commission *centrale de statistique* du royaume, appuyée par les commissions *spéciales* de chaque province, destinées à l'aider et à conserver l'unité essentielle dans les travaux, surtout pour la partie scientifique.

Cette institution, dès son origine, fut secondée par les puissances étrangères, qui adoptèrent les mêmes principes. En 1853, en effet, les différents États de l'Europe s'accordèrent pour envoyer, chacun, un ou deux délégués afin de tâcher d'organiser un plan général, qui pût établir l'unité entre les mesures qui existaient dans les divers États.

La première réunion eut lieu à Bruxelles, en 1853 : elle se reproduit ensuite, à peu près à de mêmes intervalles de temps, à Paris,

L'étude de ces mouvements s'est répandue par des méthodes plus sûres que jamais. On doit craindre cependant que tant d'utiles travaux, réunis par des hommes actifs et dont plusieurs avaient déjà fait leurs preuves dans les sciences sous des conditions en apparence les meilleures, ne pourront être employés, faute d'entente au sujet des méthodes, des unités de mesure et des comparaisons. Cependant, nous le répétons, des tableaux intéressants ont été publiés et ont produit des Atlas, dont nous avons été heureux de voir les résultats confirmer ceux auxquels nous étions parvenus nous-mêmes antérieurement. Les observations surtout sont faites d'une manière plus continue que celles que nous avions données de notre côté.

Si j'ai cité la lettre précédente d'Herschel, ce n'est certes pas pour me prévaloir d'une idée que le savant modeste a voulu re-

à Vienne, à Londres, à Berlin, à Florence et à La Haye. Ces congrès des délégués des nations étaient présidés par les princes ou les ministres des pays où ils avaient lieu.

C'est à la réunion de Londres et sous la présidence de S. A. R. le prince Albert, qu'il fut convenu à l'unanimité qu'un plan de statistique générale serait formé et qu'il serait uniforme pour toutes les nations. Ces idées furent développées à Berlin et à Florence, mais le plan définitif ne fut arrêté qu'à La Haye.

Les premiers essais de cette vaste entreprise paraîtront à la réunion de Saint-Pétersbourg, dans le cours de 1872. C'est la première fois aussi que la science aura à reconnaître si l'homme, en dehors de son individualité, se trouve lié encore avec les autres hommes, de manière à former un tout, rattaché par des lois communes et qui n'ont été que supposées jusque dans ces derniers temps. Cette œuvre, conduite avec mesure, sera peut-être la plus marquante que la statistique pourra produire.

La Belgique se trouvera heureuse d'avoir pu prendre part à ce travail, bien apprécié aujourd'hui par tous les hommes d'État.

porter sur moi, tout en faisant comprendre combien le sujet qui nous occupe est vaste et combien il mérite d'intérêt. Malheureusement ces sortes de recherches appartiennent spécialement à la théorie des probabilités qui, aujourd'hui, il faut bien l'avouer, est à peine connue, même des savants. La théorie des probabilités, à l'époque de sa naissance, avait pour guide le célèbre Pascal, et tous les grands génies de ce temps mémorable semblaient prendre à cœur de lui payer leur tribut. Les choses sont bien changées depuis : dans les pays les plus privilégiés, on trouve à peine quelques chaires publiques établies pour répandre ces connaissances, essentielles surtout dans nos travaux modernes. L'enseignement du calcul des probabilités est en général effacé du programme des études; doit-on s'étonner alors des fautes grossières que l'on voit faire dans les sciences mathématiques *pures*, dans les difficultés de calcul où les *probabilités* devraient être employées de nécessité. Ce calcul, qui devrait former une des plus belles applications mathématiques, et dont l'emploi est des plus importants pour les besoins de l'homme, se trouve écarté de jour en jour davantage de l'étude des sciences.

En poursuivant mes recherches sur ces travaux comparatifs, je fus amené à publier, en 1846, le volume sur la *Théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques*, dans lequel j'essayais de résumer tous mes résultats sur les lois mathématiques de l'homme (1). Peu de temps après (1850) parut,

(1) L'ouvrage porte pour titre : Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha *sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques*, 1 vol. in-8°. Bruxelles, chez Hayez, 1846. — En 1848 parut à Paris, chez Guillaumin, l'ouvrage *Du système social*, qui y fait suite et que je dédiai, avec les sentiments d'un profond respect et d'un affectueux dévouement, à Son Altesse Royale le prince Albert de Saxe-Cobourg et Gotha.

dans la *Revue d'Édimbourg*, un article ou plutôt un ouvrage savamment élaboré, qui résumait toute la théorie que j'avais exposée dans ce traité (1). Il était facile de reconnaître, par les connaissances développées dans cet écrit, qu'il appartenait à l'un des esprits les plus élevés de l'Angleterre. Je l'attribuai d'abord à mon savant ami M. Whewell, qui se borna à me répondre que je m'étais trompé dans ma supposition. Ce n'est que longtemps après, en 1857, que je pus voir qu'à ce nouvel écrit devait s'attacher le nom de sir John Herschel (2), le savant astronome à qui l'on devait déjà tant de travaux remarquables sur les sciences physiques et mathématiques.

Quand, plus tard, je m'occupai d'une seconde édition de ma *Physique sociale*, je m'empressai d'écrire à sir John Herschel que je me ferais un véritable plaisir de pouvoir insérer son article en tête de mon ouvrage: cette autorisation me fut accordée dans les termes les plus obligeants; j'ai pu, depuis (1869), envoyer au savant astronome cette nouvelle édition. Presque immédiatement après, je lui dédiai mon *Anthropométrie ou*

(1) L'article publié d'abord dans l'*Edinburgh Review*, n° 185, juillet 1850, a paru ensuite à Londres, chez Longman, en un volume grand in-8° ayant pour titre : *Essays from the Edinburgh and Quarterly reviews, with addresses and other pieces*, by sir John F.-W. Herschel, Bart., etc. London, 1857.

(2) Ma méprise vint en grande partie de ce qu'au moment où parut l'article d'Édimbourg, sir John Herschel s'occupait activement de la publication de son grand travail *Results of astronomical observations made at the cape of Good Hope*, qui parut en 1847, avec le généreux concours du duc de Northumberland. J'étais loin de songer que, peu de temps après, l'illustre astronome anglais s'occuperait de l'examen et de la revue critique de mon ouvrage *Sur la théorie des Probabilités*.

mesure des différentes facultés de l'homme (1870), dernier hommage que j'ai pu lui présenter, en y attachant son nom comme souvenir de mon ancienne et respectueuse amitié pour lui.

J'expose dans cet ouvrage toutes les connaissances que j'ai pu réunir sur la constitution et les proportions de l'homme, sur l'étendue de ses facultés physiques et morales; puis, j'essaye de montrer les lois que suivent les différents principes de son organisation pendant leur développement. Je montre, en même temps, autant que mes observations particulières m'ont permis de le faire, comme je l'ai dit plus haut, que le développement régulier de l'homme pendant sa croissance peut être assimilé au développement des animaux et des plantes : de sorte que tout ce qui est animé du principe vital se développe selon la loi la plus symétrique. Cette loi est générale, mais pour la saisir dans toute son étendue, il faut être en état d'en suivre le développement. Quelque simples qu'en soient les principes, encore doit-on les connaître et les savoir analyser avec les connaissances nécessaires. On ne peut demander aux probabilités de passer au-dessus des raisonnements qu'on admet pour tous les corps soumis au domaine de l'analyse. Les principes des probabilités, comme tous les principes mathématiques, supposent des études préalables dont on ne peut se dispenser; nous dirons même qu'ils sont plus difficiles encore à apprécier que ceux concernant des valeurs mathématiquement déterminées. L'étude de la théorie de l'homme, comme celle des corps célestes, suppose donc des recherches qu'il faut savoir faire pour en apprécier les conséquences.

Cette étude est d'une difficulté très-grande: il est donné à peu d'hommes de l'apprécier dans toute son étendue. Le savant écrit d'Herschel tend à le prouver, et il expose avec une netteté

admirable la marche qu'il convient de suivre. On lit avec un vif intérêt, quand on est à même de les comprendre, les considérations par lesquelles il cherche à atteindre la théorie de l'homme et à en déduire des conclusions. L'homme, outre les lois qui le concernent individuellement, doit suivre encore une loi générale qui lie les hommes entre eux, et les force à oublier les volontés *particulières* pour suivre une marche *générale*, que l'on reconnaît plus spécialement dans les cas de guerre, par exemple, et dans les cas particuliers ou les hommes sentent le besoin d'agir ensemble.

Cette force générale qui fait taire, dans certaines occasions, toutes les forces particulières, produit des actions qui excitent au plus haut point l'enthousiasme des hommes. Ainsi les Grecs, par leur simultanéité d'action, et par cette force de volonté fixée sur un même point, produisaient les effets les plus étonnants. Ils faisaient triompher les efforts réunis d'un faible nombre d'hommes énergiques contre les vaines attaques d'une foule sans âme et sans cœur qui, faute d'entente, se trouvait hors d'état de diriger son action vers un même point. Cette unité d'action si énergique a été remarquée depuis longtemps, mais on ne paraît jamais en avoir compris la juste valeur. Il se présente ici une science toute nouvelle qui permet de voir les choses de plus haut, et de juger l'homme *en général*, au lieu de ne s'occuper, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, que de l'homme *en particulier* (1). C'est dans les combats surtout qu'on peut juger de cette

(1) Déjà, chez les Anciens, on trouve des exemples bien curieux des effets de cette force immense de quelques guerriers contre des masses d'hommes nombreux. Qu'on se rappelle l'héroïque défense des Thermopyles et l'effet foudroyant de l'attaque de six cents hommes contre une armée d'Asiatiques; ou bien encore l'effet produit par la marche héroïque de Xénophon et par le chant de combat des

force collective qui fait agir des bataillons entiers, avec unité et comme un seul homme, contre des masses incohérentes et incapables d'organiser une défense efficace.....

J'ai précédemment parlé, avec quelques détails, des étoiles filantes dont s'était occupé Herschel : il est peu de phénomènes, en effet, qui méritent plus de fixer l'attention des physiciens. Nous avons vu naître en quelque sorte ce genre d'observations; nous avons été à même de correspondre amicalement avec les hommes les plus distingués, et spécialement avec Benzenberg et Brandès qui, les premiers, s'en sont occupés scientifiquement avec le célèbre Lichtenberg, à l'université de Göttingue. Plus tard, Hansteen, Olbers, de Humboldt, La Place, Fourier, etc., ont provoqué des discussions très-intéressantes, qui ont été publiées dans des ouvrages particuliers ou insérées dans les divers journaux scientifiques. Les idées de ces savants, tout en étant très-précises sur certains points, laissaient planer des doutes considérables sur la nature et sur la production des étoiles filantes.

D'après mes rapports avec ces hommes distingués (1), je crus

Grecs, s'avançant avec fermeté vers l'armée des Perses, qui les virent venir à eux avec tant d'ensemble et d'aplomb, que la terreur, malgré leur nombre, s'empara d'eux, et que le désordre se mit dans leurs rangs. Nous pourrions, dans les temps modernes, citer nombre d'exemples semblables et montrer l'action étonnante produite par des guerriers marchant fermement et animés de la même pensée, vers des corps plus nombreux et courageux même, mais dépourvus de ce prestige qui aurait dû former leur force. C'est dans les armées surtout que ces effets sont les plus efficaces.

(1) Voyez la *Correspondance mathématique et physique,* qui parut de 1825 à 1839. Voyez aussi le traité de Benzenberg, *Die Sternschnuppen*, 1 vol. in 8°, Hambourg, 1839; et les articles très-remarquables d'Olbers, *Correspondance mathématique*, t. IX, p. 392, et t. X, p. 452.

qu'il était important de commencer une nouvelle étude sur l'état de notre atmosphère. L'incertitude sur la vraie composition de ce milieu me semblait due surtout à l'ignorance dans laquelle nous nous trouvions concernant la nature des étoiles filantes. J'en écrivis à M. Herrick, de New-York, et je m'occupai spécialement de l'examen de notre atmosphère. Je crus pouvoir supposer qu'elle présentait, en s'éloignant de notre terre, des milieux de nature différente, comme j'en voyais dans plusieurs des planètes de notre voisinage. Je pensai devoir faire mes recherches en silence; j'en parlai cependant dans mes écrits de 1860 à 1861 : il en fut même question spécialement dans mon traité sur la *Physique du globe*, in-4°.

Enfin, en 1863, je ne craignis point de faire un appel à plusieurs physiciens distingués; je leur communiquai mes idées sur la nature de l'étoile filante, et je leur demandai de vouloir bien confidentiellement me communiquer leurs pensées à cet égard. MM. J. Herschel, De La Rive, Newton, Haidinger, etc., me firent connaître leur avis approbatif, et presque en même temps, MM. Leverrier et Secchi eurent l'obligeance d'y joindre également leur assentiment (1).

La supposition d'une double atmosphère qui entoure notre globe explique bien des faits qu'il est difficile de juger autrement, comme par exemple la disparition complète de l'étoile filante dès qu'elle a pénétré de la première atmosphère dans la seconde où nous respirons. Nous sommes loin de croire que tout soit dit à l'égard de cette hypothèse d'une double atmosphère et

(1) M. Schiaparelli, qui vient de publier un traité sur la *Théorie astronomique des étoiles filantes*, a envisagé son sujet d'un point de vue élevé. Nous ne pouvons que le féliciter d'avoir remis ce genre d'études au rang qui lui appartient.

des phénomènes qu'elle présente : nous ne pensons pas cependant qu'on ait de la peine à l'admettre. Il serait difficile, en effet, d'imaginer une atmosphère unique et qui se trouverait homogène dans toute sa composition, depuis la terre jusqu'aux régions les plus élevées (1).

J'ai connu et beaucoup estimé deux des savants les plus célèbres de cette époque, dont les habitudes étaient extrêmement différentes : c'étaient les deux astronomes Sir J. Herschel et

(1) Chez des personnes religieuses, la crainte de voir leurs croyances se mêler aux discussions scientifiques, et d'entendre contester des points considérés comme solidement établis, fait qu'elles jugent avec une certaine défiance les ouvrages qui donnent lieu à ces craintes. Les doctrines défendues par Buckle, dans son grand ouvrage *History of civilisation in England*, avaient un peu effarouché le bon et savant Herschel, qui avait cru, d'après la manière favorable dont Buckle m'avait jugé, que je partageais ses opinions sur l'athéisme. Je crois toutefois qu'il se montra moins rigoureux ensuite, car il me disait dans une lettre du 18 août 1869 : « As a certain discredit has been thrown on the subject *in the opi-* » *nion of superficial readers and thinkers by the way in which* » *M. Buckle has envisaged the results of the statistics of life, accident,* » *crime, etc., as if indication of an absence of free agency* in humane » beings and the presence of some sort of impelling necessity..... » Mon illustre ami avait analysé les idées de son savant compatriote avec trop de rigueur peut-être, et je n'eus pas à craindre de lui ouvrir ma pensée.

Dans une lettre précédente, du 14 janvier, Sir J. Herschel m'avait déjà dit : « I have read some passages... You seem in- » clined to a more favorable view of Buckle's ideas and conclusions » than I should be disposed to agree with. But this in all probability » is a hasty view of the memory of those passages. »

Arago. Dans une excursion que je fis avec ce dernier (1), la conversation tomba sur Herschel et ses travaux. Malgré mon amitié pour l'illustre savant français, je ne pus m'abstenir de faire des réflexions un peu vives sur ce que je ne craignais pas de nommer ses fâcheuses préventions. Dussé-je blesser mon illustre antagoniste, mes reproches s'adressèrent particulièrement à la manière d'être différente de ces deux hommes supérieurs, l'un vif et spirituel, lancé au milieu du cercle animé et léger de Paris, l'autre, au contraire, tranquille et réservé, conservant dans le monde une gravité naturelle qui ne le quittait jamais et qui, dans certaines circonstances, pouvait rappeler le sévère misanthrope de Molière, non pour le fond de la pensée qui était extrêmement doux et calme chez Herschel, mais pour l'inflexibilité en ce qui concerne la vérité dans toute son étendue. Dans un instant d'animation, Arago dit qu'il ne pouvait placer Herschel en première ligne. — Où placerez-vous donc l'auteur des beaux travaux sur les étoiles doubles et multiples auxquels l'Institut de France a donné le prix La Lande, en apprenant à les connaître après les guerres de l'empire ? Où rangerez-vous l'observateur qui a consacré six années de sa vie, au cap de Bonne-Espérance, pour nous faire connaître le ciel austral et les merveilles qu'il nous présente?... — Au fait, c'est vrai, dit-il aussitôt. — Où rangerez-vous l'homme qui, avec son ami Babbage, a substitué en Angleterre la notation du calcul infinitésimal de Leibniz au calcul des fluxions de Newton, qui a produit les ouvrages les plus remarquables sur les sciences mathématiques, qui a fait faire un pas immense à la théorie de l'optique et a enrichi cette branche des sciences par son traité

(1) C'était à Louvain, au moment de l'ouverture du chemin de fer venant de Bruxelles et marchant dans la direction de Liége. Voyez la notice sur Arago, pages 570 et suivantes de mon *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*; in-8°; Bruxelles, 1866.

de la lumière. — Au fait, reprit Arago en souriant, vous avez encore raison. — J'avoue que j'eus le plaisir le plus vif à entendre un des hommes les plus illustres de France rendre cet hommage cordial à celui que je regardais comme faisant le plus grand honneur à l'Angleterre.

Souvent des préventions s'élèvent contre les hommes qui s'occupent des sciences, et qui, par délassement et par goût, se livrent pendant leurs loisirs aux charmes de la poésie ou de la musique. Ces espèces de diversions sont plus fréquentes qu'on ne le pense, surtout chez les mathématiciens : c'est une espèce de contraste qui échauffe l'imagination, lorsque le raisonnement a trouvé pour ainsi dire ses limites.

Je me rappelle avoir vu, dans ma jeunesse, plusieurs des mathématiciens et des physiciens les plus distingués de France prendre leur place à l'opéra : M. Prony, le célèbre géomètre, était un des auditeurs les plus assidus au grand opéra de Paris; il était renommé par les concerts qu'il donnait, chez lui, dans sa demeure particulière. Le général Carnot, si fameux par le siége d'Anvers en 1814, et à qui l'on doit des ouvrages géométriques du plus grand mérite, tournait avec plaisir des chansons militaires et des refrains joyeux : et pourquoi le philosophe se refuserait-il à jouir du charme de la poésie? Michel Ange portait ce talent très-loin, et G. Biagioli a fait paraître à Paris, en 1821, un volume in-8° de sonnets et d'autres poésies de sa composition, dont plusieurs ne seraient pas désavoués par les maîtres les plus habiles. J'ai vu l'illustre Gœthe faire l'opposé et quitter le domaine poétique, où il dominait en maître, pour les sciences physiques et la théorie des couleurs (1).

(1) On trouve, à partir de la page 656 de mon ouvrage : *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, une notice sur l'illustre Gœthe, dans laquelle j'ai rappelé mes souvenirs de Weimar à cet égard.

Le célèbre Gauss avait eu le même retour vers la fin de sa vie : fatigué, me disait-il, par de longs travaux mathématiques, j'ai voulu, dans mes vieux jours, me tourner vers une étude toute nouvelle pour moi ; j'ai appris le russe, et cette langue m'est devenue assez familière pour me servir de clef qui m'a ouvert une porte inconnue et permis de voir des champs inexplorés. Herschel également, vers la fin de son existence, faisait parfois diversion aux travaux mathématiques. Pendant toute sa vie même, ses regards s'étaient portés vers les lettres : on trouve dans plusieurs de ses écrits des preuves de son talent poétique ; ainsi, dans ses *Essays from the Edinburgh and Quarterly review*, publiés en 1857, on lit différentes compositions, soit originales, soit traduites d'après les Grecs et d'après les plus grands écrivains modernes : on conçoit qu'à ses yeux Schiller devait avoir souvent la préférence.

Malgré son grand âge, Herschel n'avait cependant pas abandonné l'astronomie ; il s'occupait encore à revoir et à classer ses différentes recherches sur le mouvement *relatif* des étoiles doubles, sujet extrêmement curieux, et qui a fixé son attention pendant toute sa longue et honorable carrière. « J'ai laissé, me dit-il, dans ses deux dernières lettres qui suivent, un catalogue de 10,000 étoiles à mouvement relatif. » Cet écrit sera du plus grand intérêt ; c'est en effet le travail de toute sa vie et il formera une espèce d'introduction aux recherches de ce genre (1).

Pendant mes premiers temps à l'Observatoire de Bruxelles, j'avais entrepris des recherches semblables sur les variations *absolues* des étoiles, mais je dus les abandonner plus tard. Elles furent reprises sur une plus grande échelle et sur un plan nouveau par mon fils, qui, pendant plus de quinze années de

(1) Voyez ci après la lettre du 29 décembre 1870.

travaux assidus, comme il a été dit plus haut, s'est occupé à construire un catalogue de 10,000 étoiles également, comprenant les étoiles à mouvement propre. Les deux modes d'observation sont différents, par suite de la nature des instruments employés par les observateurs. Sir J. Herschel faisait usage, dans ses recherches, de fortes lunettes et de télescopes qui lui permettaient d'estimer les distances et les mouvements relatifs de deux astres qui se déplaçaient dans le ciel; tandis que mon fils, par l'autre méthode, estimait au méridien les ascensions droites et les déclinaisons des astres et jugeait de la nature du mouvement par la variation de ces deux éléments de position (1).

Nous étions arrivés jusque dans ces derniers temps, et j'avais pu apprécier combien je devais de reconnaissance et d'amitié au savant astronome qui n'avait, pour ainsi dire, jamais cessé de me donner des preuves de son affection. Les sentiments qu'il m'avait encore témoignés en examinant la dernière partie de ma *Physique sociale*, de la manière la plus obligeante et sans chercher même à se faire connaître, m'avaient donné une nouvelle preuve de sa bienveillance. Je crus devoir lui en exprimer ma reconnaissance et demander de pouvoir lui faire hommage de mon dernier écrit sur l'*Anthropométrie*. Ma demande lui parvint à la fin de sa carrière et tout au bout de l'année 1870 : elle fut accueillie avec amitié et peu de temps avant de quitter notre terre, il recevait le livre et me faisait ses derniers adieux.

On voudra bien m'excuser si je présente ces lettres, telles que je les ai reçues; on fera la part de l'amitié, mais on jugera

(1) Nous avons à Bruxelles deux instruments méridiens de la plus grande valeur; l'un est le grand cercle mural de Troughton et l'autre est l'excellente lunette méridienne, que Gambey construisit en même temps que celle de l'Observatoire de Paris.

mieux l'homme qui a écrit ces lignes avec tant de sérénité et de droiture.

« Collingwood, 29 décembre 1870.

» Mon cher et très-honoré Confrère,

» Écrire seulement « j'accepte ! » mais non. En faisant cette demande vous me faites non-seulement un honneur inespéré, mais un plaisir des plus vifs (1). — Mais je vois que je ne pourrai m'exprimer que dans ma langue maternelle, si je veux réellement vous dire combien je vous suis sincèrement reconnaissant pour votre bon et constant souvenir de celui qui sera appelé bientôt à quitter l'étrange scène de trouble et de misère qui se développe autour de nous. Oh! combien sont heureux ceux qui peuvent s'y soustraire et auxquels il est encore permis de passer le restant de leurs jours dans ces occupations calmes et tranquilles par lesquelles ils peuvent, dans la mesure de leurs moyens, contribuer pour quelque chose à ce grand travail, la propriété commune de l'humanité, qui survivra à toute la destruction sauvage que la violence et les passions accumulent sur nous (2).

» Je vous félicite de tout cœur d'avoir payé ce nouveau tribut aux connaissances statistiques. Je n'ai pas encore reçu le travail (la poste étant toujours en retard pour les imprimés), mais je m'attends à le recevoir d'ici à quelques jours, peut-être au « jour de l'an, » jour auquel vous recevrez probablement aussi ma lettre qui vous apporte, de ma part et de celle de Lady Her-

(1) Ce passage est écrit en français; le reste de la lettre est écrit en langue anglaise.

(2) L'auteur fait allusion à la guerre entre la France et l'Allemagne.

schel, nos meilleurs souhaits afin que l'année qui s'avance vous soit heureuse.

» Je m'occupe, aussi bien que je puis (comme un octogénaire ou à peu près), de travaux adaptés à mes facultés affaiblies. J'ai terminé aujourd'hui (j'avais décidé d'en finir avant la fin de l'an) la révision des positions calculées et enregistrées d'étoiles doubles, pour une époque commune (1830), arrangées par ordre d'ascension droite. — Ce travail embrasse environ 10,000 astres et (à l'exception d'une quantité comparativement minime d'astres errants) il comprend toutes les étoiles doubles connues inclusivement jusqu'à la VIe classe. — Ce travail était devenu indispensable pour éviter la confusion et la difficulté dans le classement des étoiles dont depuis quelque temps j'ai rassemblé, sous un même coup d'œil, les mesures et l'histoire.

» Adieu, mon cher Confrère, continuez à prospérer, et à maintenir dans votre patrie, comme vous l'avez fait jusqu'ici, l'étendard de la science. — Conservez le souvenir amical de

» *Votre tout dévoué*,

» J.-W. HERSCHEL (1). »

(1) Voici le texte original :

Écrire seulement « j'accepte ! » Mais non. En faisant cette demande vous me faites non-seulement un honneur inespéré, mais un plaisir des plus vifs. — But I see I shall not get on in any language but my native one, if I would really tell you how very sincerely I do acknowledge your kind and constant reminiscence of one now so soon to quit this strange scene of turmoil and misery which is going on all around us. Oh! how happy are those about to leave it soon, and who are yet permitted to pass the remainder of their days in those calm and tranquil pursuits in which according to their powers they contribute still something to that great stock, the

La dernière lettre que je reçus de ce savant distingué est datée du 22 mars suivant, c'est-à-dire de plus d'un mois avant son décès. On y trouve la même quiétude d'esprit qu'aux jours les plus paisibles de sa vie, seulement les terribles événements de France et d'Allemagne l'affectaient beaucoup. Et comment aurait-il pu en être autrement : ces deux peuples le touchaient de trop près pour qu'il ne souffrît pas cruellement de la guerre

common property of mankind, which will survive all the reckless destruction that violence and passion are bringing upon us!

I congratulate you very heartily on bringing to a close this fresh contribution to statistical knowledge, the work itself has not yet reached me but in due course (as the book post is always somewhat behind) will no doubt make its appearance in a day or two — perhaps on « New Year's Day » the day on which this will perhaps reach you-bearing my own and Lady Herschel's best wishes that the coming year may prove to you a happy one.

I employ myself as well as I can (as an octogenarian, or nearly so) in work suited to my diminished powers. I have *this day* (I had determined it should be before the end of the year) completed the revision of the computed and registered places of double stars for a common Epoch (1830) arranged in order of R. A. — It embraces somewhere about 10.000 objects and (with exception of a comparative small number of stragglers) comprehends all the known double stars up to and inclusive of class VI. It was rendered indispensable by the confusion and difficulty of recognition of the stars whose measures and history I have, for some years past, been collecting under one coup d'œil.

Adieu, my dear Sir, go on and prosper and maintain, as you have hitherto done in your own country, the standard of science — retaining your friendly remembrance of

Yours very faithfully

J.-W. Herschel.

terrible qu'ils se faisaient, et des sentiments d'animosité qui devaient s'ensuivre.

Il voulut bien me donner quelques souvenirs d'amitié avant son départ de ce monde : il ne croyait pas sa fin aussi prochaine, comme on pourra en juger par la lettre qui suit et qui est la dernière que je reçus de lui.

« Collingwood, 22 mars 1871.

» Mon cher M. Quetelet,

» Acceptez mes sincères félicitations pour avoir enfin achevé et donné au monde un ouvrage exigeant un tel labeur et de telles recherches infinies (1)....... le travail de cinquante ans. Veuillez agréer aussi ma chaleureuse reconnaissance pour la distinction que vous m'avez conférée en me le dédiant. Comme c'est un écrit qui exigera quelque temps pour être examiné et étudié, je ne veux pas attendre, pour vous en accuser la réception, que je l'aie entièrement lu — bien que je connaisse suffisamment les vues générales et l'enchaînement de vos propres idées dans l'ensemble de l'ouvrage, pour prévoir un très-riche résultat en faisant de la sorte. Je ne désirerais rien tant que d'en faire l'appréciation, mais hélas! je viens d'entrer dans ma quatre-vingtième année, et je ne possède plus la vigueur physique ni la vigueur mentale nécessaires pour garantir le succès d'un tel effort. — Le seul travail dont je me sens capable est de la nature de ceux qui n'exigent guère plus qu'une attention mécanique, comme la mise en ordre du catalogue d'étoiles doubles et la réunion dans un synopsis de leurs mesures prises par

(1) L'Anthropométrie, ou *Mesure des différentes facultés de l'homme*, par Ad. Quetelet, 1 vol. grand in-8°; 1871.

divers observateurs — travaux dont je laisserai après moi une vaste collection pour être complétée peut-être et arrangée par des mains plus jeunes et plus habiles. Votre travail est appelé, je crois, à trouver beaucoup de lecteurs et à provoquer beaucoup de discussions en Angleterre, où l'on pense et où l'on écrit actuellement tant sur l'Anthropologie, relativement aux premiers pas du développement de l'homme.....

» Toutefois je dois en finir. Lady Herschel me prie de vous envoyer ses amitiés et ses remercîments pour votre bon souvenir et je reste,

» Avec tout sentiment d'estime et d'amitié,

» *Votre dévoué,*

» J.-W. Herschel (1). »

(1) Voici le texte original :

« 22 mars 1871.

» My dear M. Quetelet,

» Accept my sincere congratulation on having at length completed and given to the world a work of such infinite labour and research — the work of 50 years! And with them also my own warm acknowledgement of the distinction you have conferred on me by dedicating it to me. It is a work which it will take some time to weigh and to digest; and so I will not delay acquainting you with its safe arrival, until I shall have fully perused it — though I know enough of the general scope of it and the train of your own ideas in its compilation to anticipate a very rich treat in doing so. I should like nothing better than to review it — but alas! I have entered on my 80th year, and have neither bodily nor mental vigour to warrant my venturing on such an exploit. The only work I feel now capable of, is such as calls for little else than mere mechanical attention — such as cataloguing double stars, and collecting into a synopsis the

Cette lettre amicale fut suivie par plus d'un mois de silence. J'appris alors, par la famille éplorée du savant illustre et par les différents journaux d'Angleterre, la perte douloureuse que le monde scientifique venait de faire.

Les restes de cet homme distingué ont été déposés dans l'abbaye de Westminster, à côté des restes de Newton. C'était un hommage d'estime que l'Angleterre voulait payer à l'un de ses fils les plus remarquables par le talent et les éminentes qualités morales (1).

measures of them taken by various observers — of which I shall leave behind me a very considerable collection, to be completed perhaps and arranged by some younger and abler hand. Your work I think is likely to find many readers and to undergo much discussion in England, where at present so much is being thought and written on Anthropology in regard to the early steps of human development..... »

However I must bring this to a close. Lady Herschel desires me to add her kind regards and thanks for your remembrance; and she and I remain,

My dear sir, with every sentiment of esteem and regard, your faithfully.

J.-W. Herschel.

(1) Il existe de nombreux portraits de sir John Herschel; je citerai en particulier une gravure de W. Ward, d'après un tableau de H.-W. Pickersgill, qui lui a été offerte en hommage par le Master, les Fellows et les étudiants de St-John's-College à Cambridge, où Herschel avait fait ses études. Je citerai également un buste, reproduction exacte de l'image prise sur sir J.-F.-W. Herschel par J. Deville (Lombard street, 367). J'ignore si ce portrait a été livré au commerce : je le dois à l'amitié du savant astronome.


H. Leys

NOTICE

SUR

JEAN-AUGUSTE-HENRI LEYS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Anvers le 18 février 1815, décédé dans la même ville le 26 août 1869.

Henri Leys est né à Anvers le 18 février 1815. Sa vocation d'artiste se manifesta de bonne heure. La profession de marchand qu'exerçait son père ne lui souriait guère, et nulle contrainte ne lui fut imposée pour qu'il entrât dans cette même carrière. La peinture l'attirait; il eut toute liberté de céder à ce secret penchant. On dut songer à fortifier par de sérieuses études des dispositions qui s'étaient révélées instinctivement, car la nature ne suffit pas seule à former un artiste. Henri Leys avait pour beau-frère M. Ferdinand De Braekeleer, qui fut chargé de lui enseigner les premiers principes du dessin. Lorsqu'il eut acquis quelque dextérité dans le maniement du crayon, Leys entra à l'Académie d'Anvers. Il n'y fit pas un long séjour. La manière dont il en sortit mérite d'être rapportée, parce qu'elle est caractéristique et parce qu'elle explique, en faisant connaître le tempérament de l'homme, de certains côtés du talent de l'artiste. Une espièglerie d'écolier avait attiré à Leys une

vive réprimande du directeur de l'Académie, Mathieu Van Brée, et même une interdiction provisoire de la fréquentation des cours. Il ne pouvait rentrer qu'à la condition de faire des excuses à son professeur. Sa famille ne parvint pas à obtenir de lui qu'il se soumît à ce qu'il considérait comme une humiliation. Il aima mieux quitter l'école et se contenter des leçons que lui donnait son beau-frère. D'ailleurs il ne reconnaissait pas l'utilité des études académiques, et il n'était pas le seul des jeunes peintres anversois qui pensât ainsi. Cette tendance à se passer de connaissances essentielles se rattachait à un mouvement général des esprits qu'il faut connaître, pour apprécier les causes de certaines qualités et de certains défauts de la jeune école belge de peinture.

La révolution de 1830, qui rendait la Belgique à elle-même, donna le signal d'une sorte de régénération intellectuelle dont les beaux-arts ressentirent vivement l'influence. Il se fit contre l'école de David une réaction, à laquelle prirent part tous les peintres de la nouvelle génération. Déjà Eugène Delacroix avait levé, en France, l'étendard de la révolte contre un système qui sacrifiait complétement la couleur à la ligne. Les peintres belges étaient surtout fondés à secouer les entraves d'une théorie en contradiction avec leurs instincts, en même temps qu'avec toutes les traditions de l'école flamande. Certes, cette école était bien déchue au dix-huitième siècle; mais il y avait moins loin de Verhaeghen et de Herreyns à Rubens, que des imitateurs de David à l'auteur de la *Descente de Croix*. On peut dire que si la Belgique avait quelques peintres au moment où éclata la révolution, elle ne possédait pas d'école nationale. Le gouvernement des Pays-Bas s'était occupé exclusivement de commerce et d'industrie. Il n'avait rien fait pour les beaux-arts qui brillèrent jadis d'un si grand éclat dans les provinces hollandaises comme

dans les provinces belges. Dès le début du nouvel état de choses politique créé par les événements de 1830, les artistes s'attachèrent à reconstituer l'école flamande. Tous leurs efforts eurent pour objet de faire rentrer la couleur dans les droits qu'elle ne tient pas moins de la nature que d'une tradition de plusieurs siècles, dans la patrie des Van Eyck, de Quentin Metsys et de Rubens.

La réaction contre l'école de David fut exclusive, violente comme toutes les réactions. Parce qu'on avait longtemps sacrifié la couleur, ce fut le dessin que les révolutionnaires en peinture se mirent à négliger par système. Il s'établit, parmi les jeunes artistes, ce préjugé que la science du dessin est inutile au peintre. Beaucoup auraient rougi de s'attacher à tracer correctement un contour, comme si le dessin n'était pas la base fondamentale de tout talent d'artiste. Leys fut une des victimes de cette erreur. Il avait, lui aussi, professé le mépris du dessin. Plus tard il fut obligé de refaire son éducation de dessinateur, ce qui lui coûta de grands efforts, car il dut réformer des habitudes vicieuses, chose plus difficile que d'en contracter de bonnes dès les premières études; et encore son dessin trahit-il toujours en de certaines parties, notamment dans les extrémités de ses figures, l'absence d'un bon enseignement dans la jeunesse. Les peintres anversois se passionnèrent pour le romantisme français dont Eugène Delacroix était le chef dans les arts, de même que Victor Hugo en était l'apôtre dans la littérature. Nous l'avons connu à Paris lorsqu'il y vint à l'âge de dix-neuf ans, plein d'admiration pour les œuvres où la recherche du coloris était poussée jusqu'à l'excès, et rempli de dédain pour celles dont les mérites principaux étaient la pensée et la forme. Il modéra plus tard l'ardeur de ses premières opinions; il ne demeura pas toujours un ennemi aussi acharné des qualités

classiques qu'il consentit du moins à accepter chez les autres, tout en persistant à s'en passer lui-même; mais les modifications que l'âge et la réflexion apportèrent dans son talent ne furent pas radicales. On ne le vit pas, comme d'autres artistes, déserter la bannière sous laquelle ils s'étaient enrôlés d'abord et brûler les idoles qu'ils avaient commencé par encenser.

Leys eut la précocité des artistes qui ont une vocation décidée. Lorsqu'il exposa pour la première fois, à Bruxelles, en 1833, il n'était âgé que de dix-huit ans. Les sujets des deux tableaux par lesquels il débuta étaient *le Massacre d'Anvers par les Espagnols en* 1576 et un *Combat entre un grenadier français et un cosaque.* Il y avait assurément de grands défauts dans ces œuvres; mais on y voyait poindre le germe d'une qualité grande aussi; elles faisaient pressentir le coloriste. En même temps qu'un de ses premiers essais, le *Combat du grenadier et du cosaque* fut une des rares exceptions de la carrière de Leys qui s'abstint généralement de traiter des sujets modernes et qui concentra ses plus vives affections de peintre sur le moyen âge. Les romantiques, dans les arts comme en littérature, se vouaient au moyen âge aussi exclusivement que les classiques s'étaient, pendant longtemps, voués à l'antiquité grecque et romaine. Ce moyen âge, que les artistes prenaient comme unique objet de représentation, ils ne le connaissaient guère. Ils ignoraient même quelles limites lui sont assignées dans l'histoire, car ils le prolongeaient jusqu'à la fin du seizième siècle. La méprise était plus excusable pour la Belgique que pour d'autres pays, car les anciennes mœurs et les anciens costumes avaient été conservés dans les provinces flamandes où l'influence de la Renaissance ne se fit sentir que tardivement. Tandis que la plupart des jeunes artistes marchent à l'aventure, Leys commence par se tracer un plan. Ce plan, il le

suivra, en le modifiant dans de *certains détails* au *fur* et à mesure que son talent grandira, mais sans s'écarter de ses dispositions générales. Il débute par faire du moyen âge de fantaisie comme en faisaient les peintres français de la nouvelle école qui manquaient absolument de science archéologique, et qui n'étaient pas plus exacts dans la représentation des hommes et des choses de leur époque favorite, que ne l'avaient été, dans la peinture des mœurs de l'antiquité, les disciples de David : Guérin, Gérard et Girodet. Plus tard Leys comprend ce qui lui manque et il l'acquiert. Il étudie le moyen âge et le seizième siècle dans les monuments, en même temps que dans les récits des annalistes. Après s'être contenté de peindre des costumes et des accessoires, il s'attache à représenter les hommes de l'époque où il puise ses sujets, en s'initiant à la connaissance de leurs mœurs, de leur caractère et de leur physionomie.

En 1836, Leys expose à Bruxelles un tableau plus important que ceux qu'il avait produits jusqu'alors et qui atteste un progrès sensible dans son talent : c'est le *Massacre des magistrats de Louvain, en 1378*, par le peuple ameuté, pour venger un de ses chefs tué traîtreusement par des personnages de la noblesse. Le peuple s'était porté en foule à l'hôtel de ville dont il avait forcé les portes et avait précipité par les fenêtres les magistrats que d'autres émeutiers armés attendaient dans la rue pour les égorger. Une étrange confusion régnait dans ce tableau, où l'artiste, s'abandonnant à toute sa fougue, s'était aussi peu inquiété des règles de la composition que de celles du dessin; mais le coloris en était si chaud, si brillant; le sentiment de la lumière y éclatait d'une manière si vive et si remarquable, que l'on était captivé malgré soi. On sentait qu'il y avait là des défauts de jeunesse que le temps corrigerait, et le principe d'une qualité précieuse qu'on ne trouvait plus depuis

longtemps dans les productions des peintres de l'école belge. En même temps que le *Massacre des magistrats de Louvain*, Leys exposa deux petits tableaux : *Une famille de Gueux se défendant contre une troupe d'Espagnols*, et *Une Sorcière prédisant à un chef de bandits la malheureuse fin qui l'attend*, sujets du seizième siècle dans lesquels se montrèrent également l'instinct de coloriste de Leys, et son désir d'arriver à la vérité archéologique par une étude sérieuse des hommes et des choses d'autrefois.

Leys s'était placé, dès le premier abord, parmi les artistes sur lesquels se fixait l'attention ; il avait de chauds partisans et des critiques sévères. Il prenait part à toutes les expositions, et ses œuvres avaient le privilége de soulever des discussions passionnées. Les hommes supérieurs excitent seuls cette curiosité et forcent le public à s'occuper d'eux. En 1837 Leys expose à Anvers trois tableaux : *Riche et pauvre* (qu'on voit aujourd'hui au Musée de Bruxelles), *le Philtre* et le *Retour de la chasse ;* en 1842 il mit au Salon de Bruxelles l'*Hôtellerie* et la *Cour du cabaret*. Son talent se développait dans le sens de ses premières manifestations, en se perfectionnant sous de certains rapports, mais en gardant ses caractères distinctifs. Comprenant que le dédain qu'il avait eu pour la forme ne pouvait se justifier par aucune bonne raison, il donna plus de soin à la correction du dessin. Quant à ceux qui lui reprochaient de prodiguer la couleur avec excès et d'abuser de la lumière, il les laissa dire sans rien changer à la composition de sa palette. Sa peinture restait chaude et riche, pleine d'ardents rayons et de reflets lumineux. La qualité qui lui manquait, c'était la solidité. Il ne faisait point assez sentir la profondeur des corps sous les surfaces inondées de lumière dorée. Le spectateur en voyait, ne devinait rien au delà de la superficie. Un progrès lui

restait à accomplir de ce côté; il s'en aperçut et dirigea ses efforts vers le problème de l'art de peindre qui réside dans l'union de la légèreté et de la consistance. Les œuvres où l'on vit pour la première fois ce double principe appliqué, marquent le commencement de la seconde manière de Leys. C'est en 1845 que fut exposé à Bruxelles le tableau dans lequel apparut un indice certain de cette modification importante du talent de Leys Le sujet traité par l'artiste était le *Rétablissement du culte à Anvers en* 1566.

Ce qui n'est pas moins remarquable que la solidité du coloris jointe à la finesse et à la transparence, dans les tableaux de la seconde manière de Leys, c'est l'absence de toute intention d'arriver à l'effet par le mouvement. La bouillante ardeur de l'artiste s'est calmée. Autant ses premières compositions avaient été animées, chaudes d'action comme de couleur, mouvementées jusqu'à l'exagération, autant celles qui vont suivre auront le caractère du calme et de la sérénité. Une fantaisie d'inventeur ou d'observateur lui fera faire encore parfois quelque diversion à son goût pour les choses tranquilles; mais ce goût s'accentue de plus en plus et finit par être tout à fait dominant dans les œuvres de Leys. En 1845 il représente le *Rétablissement du culte dans la cathédrale d'Anvers*, laquelle avait été fermée à la suite des dévastations des iconoclastes. Dix ans auparavant, c'est le pillage même de l'église qu'il aurait pris pour sujet de composition Tout est calme et recueilli dans le tableau pour lequel nous venons de dire que Leys inaugura sa deuxième manière. Le prêtre est dans la chaire; il parle et la foule l'écoute avec une attention religieuse, avec un profond recueillement. La diversité des types et des caractères des figures est remarquable. Chacune d'elles est une individualité; l'artiste a évité la banalité dans les têtes et dans les attitudes. L'époque

est parfaitement comprise et rendue; le spectateur peut croire que le rideau de l'histoire a été soulevé pour lui et qu'il a sous les yeux la réalité d'une assemblée de Flamands du seizième siècle. Sans avoir rien perdu de l'éclat et de la transparence qu'il avait dans les œuvres précédentes de l'artiste, le coloris a plus de fermeté et donne davantage l'impression de la consistance des corps. Cette page remarquable fut acquise par le gouvernement; elle se trouve au Musée moderne de Bruxelles. Leys exposa aussi, la même année, une *Kermesse* où les épisodes caractéristiques d'une fête de village étaient présentés avec esprit et avec vérité, puis un petit intérieur charmant : l'*Armurier,* représentant un gentilhomme costumé à la façon du dix-septième siècle, faisant la commande d'une épée ou d'une arquebuse à l'armurier qui est au travail près de sa forge. Comme qualité de peinture, c'était un morceau de choix. Il eut un succès qui provoqua de nombreuses imitations; on vit des *Armuriers* à la plupart des expositions suivantes.

Pendant quelque temps, Leys sembla n'avoir plus la même prédilection pour le moyen âge et pour le seizième siècle. Ce fut peut-être le succès de l'*Armurier* qui le fit incliner vers les sujets du dix-septième siècle dans lesquels il se montrait le continuateur et presque l'égal des maîtres flamands et hollandais de la belle époque. Il exploita, pendant plusieurs années, cette veine heureuse. S'il changeait d'époque, il restait fidèle au pays dans les limites duquel il renfermait ses investigations de peintre et d'archéologue. Ce pays, c'était le sien; il l'aimait, il le connaissait pour l'avoir étudié dans le passé et pour avoir recherché dans ses mœurs actuelles ce qui pouvait être resté, par tradition, des anciennes habitudes flamandes. Il y a à Anvers des maisons qui n'ont guère changé d'aspect depuis deux siècles; il y a des familles où les anciens usages se sont conservés, en sorte qu'il

suffit au peintre de quelques recherches de costumes, pour pouvoir reproduire, presque d'après nature, des épisodes des annales ou de la vie familière de la vieille Flandre. La période que remplit cette exploitation picturale du dix-septième siècle ne fut pas la moins brillante de la carrière de Leys. Il a pu se montrer depuis plus savant antiquaire; mais jamais il ne fut plus excellent peintre.

En 1849 Leys, expose à Anvers *le Corps de garde* et la *Galerie de tableaux*. Voici quelle est la composition du premier de ces morceaux : des soldats jouent aux dames sur un tambour renversé qui leur sert de table; d'autres dorment sous une espèce de portique; au-dessus d'une porte de cachot qui surmonte un grillage en fer, des mains s'accrochent aux barreaux; c'est un prisonnier qui essaie de respirer l'air libre. Un soldat à la mine fière, à la démarche cadencée, monte la garde, un mousquet sur l'épaule, devant la porte du cachot. Différents groupes garnissent le reste du tableau; on remarque une jeune fille assise dans l'ombre et formant, par sa tranquilleté, un contraste avec l'animation des autres personnages. Les plans avancés sont dans la demi-teinte; le fond est éclairé par un chaud rayon du soleil. La *Galerie de tableaux* est traitée dans une autre gamme, moins forte de ton, mais d'une finesse exquise. Des curieux (costumes du dix-septième siècle) visitent la collection d'un amateur hollandais. Un jour venant d'en haut répand sur les objets une lumière égale et douce. Au centre de la composition, une jeune dame, entourée de cavaliers attentifs, examine un tableau placé sur un chevalet; d'autres spectateurs passent en revue les peintures accrochées au mur; tous ont une remarquable vérité d'attitude. On aperçoit vers le fond, par une porte ouverte, des appartements éclairés par une lumière plus chaude. Dans ce tableau tout est d'un fini achevé, sans nulle sécheresse cependant.

L'exposition de 1851, à Bruxelles, mérite une mention toute particulière, dans l'histoire de la carrière de Leys comme ayant présenté le talent du célèbre artiste sous les aspects les plus variés. On vit de lui cinq tableaux absolument différents de conception et d'effet. Le morceau capital de ce riche contingent était la *Fête donnée à Rubens par la corporation des arquebusiers d'Anvers*, à l'occasion de l'achèvement de la *Descente de croix*, le chef-d'œuvre du maître, exécuté pour cette riche corporation. Rubens s'avance au second plan; les ordonnateurs de la fête vont au-devant de lui, pour le complimenter; une foule nombreuse l'entoure. Au premier plan sont des membres de la corporation qui s'apprêtent à lui servir le vin d'honneur; la coupe va lui être présentée par une jeune fille élégamment parée; le tambour et le porte-étendard de la compagnie sont en grande tenue. La composition est supérieurement ordonnée; les figures ont bien le caractère du temps. Leys a mis tout l'art de son pinceau dans l'exécution des costumes et des accessoires qu'il sait multiplier, sans qu'il en résulte aucune apparence d'embarras ni de désordre. Jamais son coloris ne fut plus éblouissant; jamais il ne répandit la lumière avec plus de profusion. *Le Modèle* était un tableau d'un effet tout différent. En voici le sujet : un visiteur importun, pénétrant dans l'atelier d'un peintre, est venu interrompre le travail de celui-ci devant lequel posait un modèle féminin. L'artiste affecte de ne pas s'occuper du visiteur qui, de son côté, donne moins d'attention à l'œuvre en voie d'exécution qu'au gracieux modèle occupé à feuilleter un album. Tout est arrangé avec esprit et avec goût dans cette composition; le ton est moins brillant que dans la *Fête donnée à Rubens;* mais il est plus fin peut-être, et, par leur rapprochement, les deux tableaux se faisaient valoir mutuellement, en prouvant la sou-

plesse du talent de l'artiste. Venait ensuite *le Bourgmestre Six chez Rembrandt*. C'est encore là une page choisie. L'atelier du peintre de la *Ronde de nuit* est envahi par des visiteurs qui se groupent autour de son chevalet et qui passent ses études en revue. Les figures sont expressives et finement touchées; les accessoires sont faits de main de maître. La lumière est généreusement prodiguée. Où y aurait-il de la lumière, si ce n'est dans l'atelier de Rembrandt peint par Leys? Un des personnages se place la main devant les yeux pour se préserver d'un éblouissant rayon de soleil : les spectateurs seraient tentés d'en faire autant. Le *Message* et l'*Aumône* étaient deux pages de moindre importance comme composition, mais d'une qualité parfaite comme peinture.

Le tableau de *Frans Floris se rendant à une fête de la confrérie de Saint-Luc*, qui fut exposé à Gand en 1853 et à Bruxelles l'année suivante, appartient, comme ceux qui viennent d'être décrits et comme d'autres que nous allons citer encore, à la deuxième manière de Leys, à la période de sa carrière dans laquelle son mérite de coloriste se signala au plus haut degré. Frans Floris s'avance, donnant le bras à sa jeune femme, et suivi d'un page qui porte un luth, une épée et une lanterne. Dans une salle qui laisse entrevoir un rideau soulevé, les membres de la confrérie entourent une table chargée de mets. Si c'est fête de ce côté pour l'estomac, c'est fête partout pour les yeux, car le coloris est plein d'éclat et plein d'harmonie en même temps. Leys était attentif aux moindres détails, lorsqu'il voulait rendre une époque dans toute sa vérité historique. Chacun des objets dont le valet de Frans Floris est porteur a une signification et se rapporte à une particularité des mœurs du temps. Le luth va servir d'accompagnement à la voix du peintre lorsqu'il chantera au dessert, suivant l'usage observé

par nos pères. La lanterne sera nécessaire pour éclairer sa route au retour, car les rues sont plongées dans l'obscurité, et l'épée pourra n'être pas inutile pour faire face aux mauvaises rencontres, attendu qu'au seizième siècle la police ne se chargeait ni d'éclairer, ni de protéger les citoyens. Leys ne mettait pas d'accessoires inutiles dans ses tableaux; mais il ne négligeait aucun de ceux qui pouvaient contribuer à l'intérêt et à la vérité du sujet. Si la connaissance des mœurs flamandes lui était surtout familière, s'il excellait à donner des interprétations sincères et exactes des épisodes de l'histoire et de la vie intime de ses pères, il savait pénétrer par intuition dans le sentiment du passé des autres peuples, et surtout du peuple allemand vers lequel le firent incliner ses sympathies d'artiste dès le jour où il sentit s'éveiller en lui l'amour de ce moyen âge si puissamment caractérisé dans une foule de productions de l'art germanique. Auprès du *Frans Floris*, de l'exposition de 1854, se trouvait un tableau qui avait suffi à témoigner de cette aptitude de Leys à entrer dans différents ordres d'idées, à puiser la vie de l'art à des sources différentes. C'était celui qui était intitulé *Faust et Wagner* et auquel on a donné ensuite la désignation de *Promenade hors des murs.* Dans cette page, qui tient une place distinguée parmi toutes celles de son œuvre, l'artiste a mis en action la scène du drame de Goethe : « *Vor dem Thor.* » Je ne crois pas qu'aucun peintre de l'école germanique ait mieux exprimé le caractère du moyen âge allemand que ne l'a fait Leys dans ce tableau. C'est un grand éloge, mais il n'est pas exagéré. Les bourgeois de la ville sont sortis de leurs sombres et froides demeures pour aller se réchauffer et s'égayer aux premiers rayons du soleil printanier. Voici, au premier plan, deux amoureux qui marchent côte à côte, *lui* déployant toute l'éloquence du cœur, *elle* se défendant faiblement et bien

près de se laisser convaincre de ces choses qu'une jeune fille croit si volontiers. Deux vieillards, assis sur un banc, les regardent passer et sourient malicieusement, comme s'ils voyaient dans les fautes de la jeunesse une justification de leurs péchés d'autrefois. Ça et là d'autres groupes également expressifs. L'exécution est à la hauteur de l'esprit d'interprétation du sujet; jamais Leys n'a porté plus haut la magie de la palette et du pinceau. L'effet du soleil couchant à travers les arbres encore dépouillés de feuilles et colorant de chaudes teintes le sommet des édifices de la vieille cité, est supérieurement rendu.

Avec les deux compositions importantes qui viennent d'être citées, Leys exposa un tableau de moindre dimension, mais qui ne leur était inférieur ni en intérêt, ni en qualité : c'est celui qui est connu sous ce titre : *Les Catholiques.* La scène est à l'entrée d'une église dont les murs sont décorés de peintures représentant des épisodes de la *Danse des morts*. Une femme, tenant dans ses bras un enfant malade, fait allumer un cierge en l'honneur de la Vierge. Son expression de douleur et de confiance dans le remède spirituel auquel elle a recours est admirable. Une autre femme, à ses côtés, a les mains jointes et prie avec ferveur. Un calme religieux règne dans ce tableau où l'artiste a mis autant d'intelligence et de cœur que de talent. Les détails sont d'une perfection d'exécution qu'on ne voit pas d'abord, tant l'intérêt est concentré sur la scène qu'ils encadrent, mais que l'examen fait ensuite remarquer et admirer. Les qualités qui font le prix de cette composition ne sont pas celles par lesquelles se distinguent habituellement les œuvres de Leys. Il peignait plutôt pour les yeux et pour l'esprit que pour le cœur. Dans *les Catholiques,* c'est à la sensibilité du spectateur qu'il s'adresse; c'est son émotion qu'il veut provoquer, en l'obligeant à sympathiser avec la douleur d'une mère priant

pour son enfant malade. Voilà une corde que Leys a rarement fait vibrer, et il l'a touchée si juste cette fois, qu'on s'étonne qu'il l'ait laissée, en quelque sorte, muette depuis lors.

Nous touchons au moment où commence la troisième manière de Leys. Il va dire adieu au dix-septième siècle qui lui a fourni tant d'occasions de faire briller sont talent de coloriste dans des sujets semblables à ceux que traitaient les anciens maîtres et dans l'interprétation desquels il luttait avec eux. Les quinzième et seizième siècles l'absorberont désormais complétement. Il retourne à son point de départ, mais fortifié par des études qui lui permettront de donner un cachet de vérité bien plus prononcé à ses évocations du passé. On peut dire qu'à dater de ce moment, il cesse d'être de son époque pour se faire le contemporain des personnages qu'il mettra en action dans ses tableaux. Il vit avec ces derniers, pense avec eux, adopte leurs idées et leurs mœurs. Un critique français, cherchant l'explication de cette faculté de faire revivre les époques mortes de l'histoire, s'est exprimé ainsi : « C'est un étrange peintre que Leys : il semble s'être vieilli ou plutôt rajeuni de trois cents ans, et en plein dix-neuvième siècle il s'est fait le contemporain d'Holbein, d'Albert Durer et des vieux maîtres allemands. Quel romantique a jamais eu ce sentiment profond du moyen âge, cette érudition si complète de la physionomie, du costume, de l'architecture, du mobilier, qu'elle semble ne rien devoir aux patientes recherches de l'archaïsme? Comment supposer qu'un peintre puisse avoir cette intuition si claire et si parfaite du passé? Les têtes, les costumes, les expressions ont tellement le cachet de l'époque, qu'on les croirait peintes d'après nature. Où l'artiste a-t-il retrouvé ces types disparus, ces physionomies qui ne portent aucune trace des préoccupations modernes, car enfin il ne vivait pas en 1550 ? » Les moyens employés par Leys

pour imprimer le cachet de la vérité historique, à des épisodes du moyen âge étaient moins mystérieux que ne le suppose le critique dont je viens de citer les paroles. Son secret fut de s'entourer des monuments figurés des époques auxquelles il empruntait ses sujets. C'est dans les peintures des maîtres du temps, dans les miniatures des manuscrits, dans les illustrations des incunables, dans les estampes anciennes dont il avait une collection intéressante, qu'il puisa les éléments de ses compositions. Si les types, les expressions, les attitudes des personnages de ses tableaux ont le cachet de l'époque, comme le dit le critique français, c'est qu'il les prenait dans les œuvres des artistes d'autrefois pour les transporter dans ses compositions où il avait l'art de les mettre en action de manière à ce qu'il parût qu'elles avaient été conçues pour la place et pour les fonctions qu'il leur assignait. Pour peu qu'on soit familiarisé avec les productions des anciennes écoles flamande et allemande, on reconnaît bien des figures des compositions de Leys pour les avoir vues ailleurs. Ce n'est pas un reproche que nous lui adressons; c'est un fait que nous constatons pour expliquer au critique français comment l'artiste anversois est arrivé à retracer des portraits si fidèles du quinzième et du seizième siècle.

Leys s'était fait une vie patriarcale; il se partageait entre le travail et les affections de la famille. Le caractère de l'homme était, chez lui, à la hauteur du mérite de l'artiste. Il ne sortait guère de son atelier; il vivait au milieu de ses vieux livres, de ses vieilles estampes, des objets de curiosité de tout genre dont il s'était entouré. C'était une existence honorable, laborieuse, austère qu'on peut opposer aux habitudes trop mondaines d'un grand nombre d'artistes. Il faut cependant reconnaître que ce *modus vivendi* a un inconvénient pour l'artiste. Le peintre doit rester en communication avec les hommes; il doit chercher dans

le monde réel des actions animées. Léonard de Vinci avait grandement raison de recommander aux jeunes artistes d'observer, partout où ils se trouvaient, comment les hommes exprimaient leurs sentiments par la physionomie, par les gestes, par les attitudes, et d'avoir constamment sur eux un carnet pour y noter les expressions et les mouvements qui les auraient frappés, afin de s'en servir à l'occasion. Voilà ce que n'a pas fait Leys; il a étudié dans tous les livres, excepté dans celui de la nature et de la vie. Voilà son côté faible, à lui qui a tant de côtés forts.

L'exposition d'Anvers de 1858 marque l'entrée résolue, définitive de Leys dans sa troisième manière. Le tableau où se formula complétement le système pour lequel il n'avait montré, jusqu'alors, que des tendances plus ou moins prononcées, était : *Adrien Van Haemstede prêchant clandestinement la réforme à Anvers en 1552.* Tout est grave et austère dans cette composition remarquable. Adrien Van Haemstede a réuni ses coreligionnaires dans la cour d'une vieille maison entourée de murailles assez hautes et assez épaisses pour couvrir de leur ombre discrète ceux qui vont, au péril de leur vie, écouter la prédication calviniste. Des hommes appartenant aux différentes classes de la société, des femmes, des enfants, des vieillards sont là, groupés autour du prédicateur, pleins d'attention et recueillant avidement chacune de ses paroles. Au fond de la cour une porte s'entr'ouvre et laisse pénétrer dans le sanctuaire un nouvel arrivant dont une vieille servante constate prudemment l'identité. Cette action est mise en scène avec l'intelligence de conception et le sentiment de la vérité historique dont Leys a toujours fait preuve, lorsqu'il a traité des sujets empruntés aux chroniques flamandes. Le peintre anversois avait tout particulièrement l'art de placer le spectateur au cœur de l'épisode représenté, et de l'identifier avec la situation. En même temps que le développe-

ment des grandes qualités qui lui ont valu sa juste renommée, on remarqua, dans le *Prêche clandestin d'Adrien Van Haemstede,* les premières traces sensibles d'un défaut qui devait s'accentuer de plus en plus dans les œuvres représentant la troisième manière de l'artiste. Pour avoir ce défaut, il fallut qu'il fît violence à son instinct et à ses anciennes convictions. Coloriste par tempérament, il trahit, par système, la cause de la couleur pour laquelle il avait combattu vaillamment dans sa jeunesse. Dans son désir de se rapprocher des maîtres du quinzième siècle, il leur emprunta jusqu'à leurs imperfections. Non content de rétablir l'expression naturelle des têtes et la simplicité des attitudes, il voulut aussi en revenir à un mode d'exécution qui avait pour principe la franchise des tons poussée jusqu'à la dureté. Peut-être les teintes composées dont on use trop aujourd'hui, sous prétexte d'harmonie, sont-elles aussi contraires à la vérité qu'à la conservation des œuvres de peinture; mais l'excès opposé, c'est-à-dire l'emploi presque exclusif des couleurs franches et crues aboutit infailliblement à la sécheresse. Voilà le défaut dans lequel tomba Leys, après avoir fait admirer, dans les œuvres produites pendant la période précédente de sa carrière, des qualités si brillantes.

A l'Exposition de 1861, à Anvers, on vit Leys non-seulement persévérer dans le système dont les inconvénients viennent d'être indiqués, mais encore dépasser le point où l'on avait pu espérer qu'il s'arrêterait. Il reste, sans contredit, un artiste de premier ordre; ses œuvres ont un cachet magistral qui les fait ressortir comme des morceaux de choix au milieu des toiles dont elles sont entourées; elles attirent les amateurs et s'imposent, en quelque sorte, à leur attention; mais tout en rendant hommage à leur mérite, on songe à ce qu'elles pourraient être, si l'artiste n'avait pas subi l'influence d'un parti pris inébran-

lable. Les trois compositions exposées à Anvers étaient tout à fait capitales. La plus importante, pour ses dimensions et pour le nombre des figures, avait pour sujet la *Publication, en 1550, de l'édit de Charles-Quint introduisant l'inquisition dans les Pays-Bas*. Si l'on envisage le côté matériel de l'action, on est frappé du cachet de vérité historique dont ce tableau est marqué. C'est bien la ville d'Anvers au seizième siècle; le spectateur s'y croit en réalité. Ce sont aussi les Flamands de l'époque : magistrats, hommes d'armes, bourgeois, gens du peuple. Un personnage à figure sinistre donne lecture de l'édit devant la foule assemblée sur une place publique. Le premier aspect est d'un effet entièrement favorable; la composition est d'un arrangement pittoresque, les types des figures ont du caractère et de la variété, les costumes sont parfaits d'exactitude et d'exécution, les fonds sont faits de main de maître. Quand on passe à l'analyse du tableau, la satisfaction est moins complète. Les figures ne sont point assez expressives. Les Anversois qui assistèrent à la proclamation des édits introduisant l'inquisition dans les Pays-Bas durent être agités de sentiments différents. Si l'on cherche à se représenter, par la pensée, ce que dut être une pareille scène, on voit les protestants s'indigner contre une mesure qui les menace dans leurs convictions, dans leurs intérêts et dans leur existence même, tandis que les catholiques, animés d'un fanatisme aveugle, se réjouissent de la guerre qui va être faite aux hérétiques. Ces sentiments contraires donnent lieu à des oppositions saisissantes. Voilà ce qu'on se représente en imagination et ce qu'on ne voit pas dans le tableau de Leys où la foule est attentive, mais indifférente.

Le sujet du second des trois tableaux exposés par Leys en 1861 était « Érasme faisant devant Marguerite d'Autriche et le

jeune Charles-Quint la lecture de son discours *De institutione principis.* » Dans ce tableau il n'y a pas matière à expressions vives, à oppositions; tout y est calme, tranquille, sans mouvement. L'aspect de la scène est conforme à l'impression qu'elle doit produire. La figure d'Érasme est d'une finesse remarquable. L'illustre savant fait ce qu'il peut pour intéresser à son discours la gouvernante des Pays-Bas et son royal neveu; mais Marguerite d'Autriche avait plus de goût pour la poésie, pour la peinture et pour la musique que pour la philosophie, et le futur empereur n'est encore qu'un bambin d'une dizaine d'années, peu sensible aux charmes de l'éloquence latine. Les deux augustes auditeurs font aussi bonne contenance que possible, mais l'ennui qu'ils éprouvent perce sur leur physionomie. Les autres assistants, maintenus à distance, ne paraissent prendre aucun intérêt à la scène. Si le discours d'Érasme les laisse indifférents, ils devraient du moins s'occuper de Marguerite et du jeune Charles-Quint. La curiosité de la foule n'était pas moins au seizième siècle qu'aujourd'hui un sentiment naturel. Leys avait l'habitude de placer dans ses compositions des figures de remplissage qui, étrangères à ce qui se passait autour d'elles, n'avaient d'autre destination que de contribuer à l'effet optique. Lorsqu'il avait reproduit, d'après quelque ancien type historique, un personnage d'une tournure pittoresque et bien ajusté, il pensait que les spectateurs, satisfaits de le voir, ne songeraient pas à lui demander à quel titre il figurait dans le tableau et quel rôle il jouait dans l'action.

Il y a plus d'intérêt dans le troisième tableau qui fut exposé par Leys en même temps que ceux dont il vient d'être parlé et qui avait pour titre : *Le conventicule de l'allée du Pélican*, *épisode de l'histoire de la Réforme ;* les personnages prennent une part plus directe à l'action ; les figures sont plus expressives.

Le sujet fait suite, en quelque sorte, à celui de la *Publication des édits de Charles-Quint*. La rigueur des peines dont ces édits menaçaient les protestants n'avaient fait qu'exciter leur zèle. Les prêches clandestins se multipliaient; ceux qui se tenaient chez un tourneur de l'allée du Pélican sont restés célèbres dans les annales d'Anvers par leur dénouement tragique. Trois personnages considérables de la ville furent condamnés et mis à mort, en vertu des édits de 1550, pour y avoir assisté. La composition de Leys a un caractère de vérité saisissant. Les personnages sont peu nombreux, mais chacun d'eux est admirablement dans son rôle; ils ont, en écoutant le prédicateur, un air de conviction et d'énergique résolution qui donne bien l'idée de la trempe vigoureuse des hommes de cette époque. Les femmes, dont les types sont charmants, expriment un mélange de ferveur religieuse et de crainte qui n'est pas moins bien observé. La scène se passe dans l'atelier du tourneur qui lui fait un fond de l'aspect le plus pittoresque.

Les expositions universelles de 1855 et de 1862, à Paris et à Londres, furent pour Leys des occasions de faire apprécier par les amateurs de tous les pays conviés à ces grands congrès de l'industrie et de l'art, un talent que la plupart d'entre eux connaissaient seulement par des productions isolées et que mettait mieux en relief un ensemble d'œuvres choisies avec discernement. Dans ces deux circonstances, ni les éloges publics, ni les distinctions officielles ne manquèrent à Leys. C'est à Paris surtout que ses peintures furent l'objet de témoignages sympathiques, tant de la part des artistes que de celle des organes de la presse. Et le succès qu'il obtint fut d'autant plus flatteur, que les critiques parisiens jugent, en général, les artistes étrangers nous ne dirons pas avec un parti pris de sévérité, mais avec une franchise exempte de complaisance. La supériorité de Leys sur

les peintres français traitant comme lui des sujets du moyen âge et du seizième siècle était si évidente, qu'aucune voix ne s'éleva pour la contester. Les réalistes qui n'admettent pas que l'artiste s'inspire du passé et représente autre chose que ce qu'il a sous les yeux, se montrèrent seuls peu bienveillants pour Leys dont ils ne pouvaient méconnaître le savoir et la grande force d'exécution, mais à qui ils reprochaient de détourner l'art de sa véritable destination. En Belgique aussi, du reste, les peintres réalistes blâmaient Leys de s'être épris des choses de l'ancien temps, de s'être attaché à faire renaître le seizième siècle dans ses œuvres, au lieu d'imiter exactement, prosaïquement les modèles que la nature actuelle met à la disposition des observateurs. Leurs critiques n'ont pas ébranlé ses convictions de chercheur et de penseur. L'artiste qui se sent fort, est persévérant jusque dans les exagérations de son système.

Les changements qui se sont opérés dans le talent de Leys, dans le choix de ses sujets, dans son mode de conception, dans son exécution, ont été la conséquence des modifications de sa nature physique. Doué d'un tempérament nerveux dans sa jeunesse, mince et vif, prompt dans ses résolutions et dans ses actions, il traite de préférence les sujets mouvementés comme les tueries espagnoles dans les rues d'Anvers et le massacre des magistrats de Louvain; ses compositions sont animées; son exécution est chaleureuse, enlevée Son organisation ne tarde pas à se modifier; elle devient robuste, carrée; la puissance musculaire domine le système nerveux. Dès lors il recherche les sujets calmes et graves. A l'action il préfère le repos; le mouvement ne sied plus à sa personne; il ne le met plus dans ses œuvres. Il y a beaucoup de sa propre nature, beaucoup de son tempérament dans les types robustes des personnages qu'il a représentés dans ses tableaux. Cette tendance à l'immobilité s'accentue de

plus en plus dans les productions qui appartiennent à la dernière période de la carrière de Leys. L'influence du tempérament de l'artiste sur le caractère de son talent a existé de tout temps. L'élégance de Raphaël, l'énergie de Michel-Ange, la fierté de Rubens, la noblesse de Van Dyck ne sont-elles pas à la fois, pour ne citer que quelques exemples, dans leur personne et dans leurs œuvres?

La dernière exposition publique à laquelle Leys prit part, en Belgique, fut celle de 1864 à Anvers. Depuis longtemps déjà il avait cessé d'exposer à Bruxelles. Il n'avait pas besoin de chercher des occasions de vendre ses tableaux; ils étaient toujours retenus d'avance; la seule difficulté qu'il éprouvât était de tenir les promesses que les amateurs de tous les pays obtenaient de lui. Peut-être dira-t-on que ce n'était pas tout à fait une raison pour se tenir en dehors du mouvement des arts dans son pays; mais depuis que les expositions publiques ont changé de nature, depuis qu'elles ne sont plus guère que des bazars de peinture, les artistes qui ont conquis le titre de maître ont le droit de s'abstenir d'y paraître. Le sujet du tableau exposé par Leys, en 1864, était: « L'Institution de l'ordre de la Toison d'or, le jour du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal. » Cette composition, commandée par S. A. R. le duc de Brabant, aujourd'hui Roi des Belges, présentait des difficultés que l'artiste, malgré sa grande expérience et son talent fécond en ressources, n'a pas complétement surmontées. Le sujet ne présentait aucun intérêt; il n'y avait pas d'action, à proprement parler; c'était une simple cérémonie officielle qui laissait parfaitement froids et indifférents les acteurs comme les spectateurs de la scène et ne leur donnait lieu d'exprimer aucun sentiment. Relativement à l'effet optique, la difficulté consistait dans l'uniformité des robes rouges des chevaliers de la Toison d'or et des

surplis blancs des prêtres, seuls ajustements des personnages réunis dans la composition. Un coloriste comme Rubens ou comme Rembrandt eût résolu ce problème par un de ces prestiges qui leur étaient familiers. Leys aussi était coloriste, mais d'une autre manière. Il affectionnait, comme nous l'avons dit, les tons entiers dont l'éclat, dans une peinture où dominaient le rouge et le blanc, devait avoir quelque chose de dur, de heurté. Un écrivain français, parlant des tableaux de Leys, exposés à Londres en 1862, a dit de l'*Institution de la Toison d'or* que : « c'est une grande scène d'apparat qui, de loin, semble un feuillet détaché d'un manuscrit du quinzième siècle. » Dans sa pensée, c'était un éloge, comme on le voit par les développements où il entre ensuite. Suivant nous, c'est une critique. Chacune des formes de l'art a un intérêt historique; nous aimons les miniatures du quinzième siècle parce qu'elles ont le cachet de l'époque; nous les aimons pour leurs qualités et pour leurs défauts caractéristiques; mais un tableau moderne, qui reproduit l'aspect d'une peinture d'il y a quatre cents ans, est un anachronisme. Voilà ce que n'a pas assez compris Leys qui, dans son goût pour les choses d'autrefois et dans sa recherche persévérante de leur caractère, avait fini par se faire en tout point leur contemporain.

Leys, qui travaillait tant pour les autres, voulut aussi faire quelque chose pour lui-même. Il exécuta dans sa salle à manger une série de compositions formant, dans leur développement, une frise décorative de la conception la plus heureuse et de l'effet le plus pittoresque. Les sujets des tableaux sont analogues à la destination du lieu où ils devaient s'encadrer. Il s'agit d'un festin donné par un riche bourgeois du seizième siècle et dont les différents épisodes sont retracés dans cinq compartiments. La première composition représente les invités se rendant au

festin et longeant les remparts de la ville. En tête du cortége marche un musicien jouant de la flûte droite ; vient ensuite un jeune couple précédé de deux valets portant un luth, une épée et une lanterne pour le retour ; puis les grands parents, puis des jeunes gens à la mine joyeuse, des vieillards à la marche pesante. On est au cœur de l'hiver ; la neige couvre les chemins et les toits des maisons qui forment de ces entassements pittoresques que présentaient les vieilles cités et qui étaient d'un bien plus agréable aspect que la froide régularité de nos villes modernes. Le second épisode est intitulé : *La traversée du pont.* Le cortége fait son entrée dans la ville ; il est encore engagé sous la voûte des fortifications ; on aperçoit seulement le musicien qui va franchir la porte ; des bourgeois, appuyés sur une balustrade, s'apprêtent à voir défiler les convives attendus. Dans le troisième compartiment on voit deux invités, un cavalier de bonne mine et une jeune femme, sonner à la porte de la maison ; un valet, porteur d'une épée et d'une torche, les accompagne. Le sujet du quatrième tableau est la *Réception des invités :* un couple se présente ; il reçoit le compliment de bienvenue de l'amphitryon et de sa femme ; parmi les hôtes déjà réunis se trouve un groupe de personnages dans lequel Leys s'est représenté lui-même avec sa famille. Dans le cinquième compartiment s'encadre un tableau représentant la *Salle du festin.* La table est couverte d'ustensiles gastronomiques ; une servante veille aux derniers apprêts. Il restait un petit panneau vide ; Leys y a mis l'image de saint Luc, patron des peintres. Ces compositions forment, dans leur ensemble, une des œuvres les plus soutenues du maître anversois, une de celles où son double mérite d'inventeur et d'exécutant s'est le plus hautement signalé. Jamais il n'était mieux entré dans le caractère du seizième siècle. Types, physionomies, ajustements, accessoires,

tout a un cachet de vérité historique saisissant. Nous avons dit qu'en exécutant les peintures de sa salle à manger, Leys avait travaillé pour lui-même. C'est un cadeau qu'il se fit sans qu'il lui en coûtât rien, au contraire. Un marchand de tableaux de Londres en obtint des reproductions de la main de l'artiste qu'il paya un prix considérable. Il en existe, dans une des collections particulières de Bruxelles, des copies par un élève de Leys. Enfin des photographies en ont été faites.

Une seconde occasion s'offrit à Leys d'entreprendre l'exécution d'une œuvre complexe, de poursuivre le développement d'une idée dans une série de compositions. Il s'agissait, cette fois, d'une tâche sérieuse. Les magistrats d'Anvers avaient conçu le projet de faire décorer de peintures la grande salle de leur hôtel de ville. C'est à Leys qu'ils s'adressèrent comme étant le plus renommé des artistes anversois. Ceux qui connaissaient le talent de Leys, qui l'avaient observé dans sa marche, qui savaient quelles étaient ses tendances et ses aptitudes, s'étonnèrent qu'il eût accepté une mission à laquelle il ne semblait pas que ses travaux précédents l'eussent préparé. On a vu des artistes qui étaient propres à tout et préparés à tout; il en existe encore qui ont ce don de l'universalité, nous voulons le croire; mais Leys n'avait pas prouvé, jusqu'alors, qu'il eût l'ambition d'y prétendre. Jamais il ne s'était placé sur le terrain de la peinture monumentale ou décorative. Quoi qu'il en soit, il se mit résolûment à l'œuvre, après avoir arrêté un plan dont les développements se trouvent indiqués dans un écrit livré à l'impression. Dans sa pensée, l'hôtel de ville étant le siége de la commune, chaque tableau, chaque ornement destinés à faire partie de la décoration doivent être en rapport avec l'histoire des institutions civiles de la cité et de la province. Il se proposa donc de représenter une suite d'actions offrant, dans leur

ensemble, une sorte de code des droits et des priviléges de la commune d'Anvers. Six compositions remplissent les grands panneaux de la salle de l'hôtel de ville. La première représente la *Joyeuse entrée à Anvers de l'archiduc Charles (plus tard Charles-Quint) en 1514*. Elle rappelle l'obligation où était le prince de faire, avant d'entrer dans la ville, le serment d'observer les lois en vigueur et de respecter les priviléges de ses futurs sujets. La deuxième composition, symbolisant l'institution du droit de bourgeoisie, a pour sujet l'*Admission à la bourgeoisie d'Anvers de Battista Palavicini, de Gênes, en présence des bourgmestres et des échevins* (1541). L'auteur avait fait choix de ce sujet non-seulement parce qu'il consacre le souvenir d'un fait important des annales d'Anvers, mais encore parce qu'il se rattache à l'époque la plus florissante du commerce de cette cité et met en scène quelques-uns des personnages les plus distingués du seizième siècle. Le troisième tableau représente la *Défense de la ville d'Anvers assiégée en 1542*, par allusion au droit qu'avaient les magistrats communaux de convoquer la grande bourgeoise. Le moment choisi par l'artiste est celui où le bourgmestre harangue les corporations armées sur la Grand'place. Dans le quatrième tableau, on voit *la Duchesse de Parme remettant, dans un moment d'agitation populaire, les clefs de la ville au magistrat qui avait dans ses attributions la direction de la police locale.*

Dans ses deux dernières compositions, l'auteur des peintures de l'hôtel de ville d'Anvers passe à un autre ordre d'idées. Jusqu'ici il s'est occupé de l'histoire politique de la cité. Il va rappeler quel rôle elle a joué dans les arts et dans les lettres. La composition qui retrace ce grand et précieux souvenir représente un épisode de la fête donnée sous le nom de *Landjuweel* en 1561, et à laquelle les magistrats convièrent tous les artistes

et tous les littérateurs des Pays-Bas. Le sixième et dernier tableau a pour sujet l'*Ouverture de la grande foire de* 1562, en mémoire de la protection que le commerce et l'industrie trouvaient chez les magistrats anversois. Les foires d'Anvers étaient célèbres au seizième siècle; toutes les nations de l'Europe y expédiaient leurs produits, et souvent les gouvernements étrangers y envoyaient des délégués. L'ouverture en était faite avec solennité. On y lisait publiquement les chartes et priviléges qui déclaraient les marchandises libres de toute imposition et qui accordaient des sauf-conduits aux voyageurs, ainsi qu'à leurs familles. Parmi les nombreux personnages qui figurent dans la composition de Leys, on remarque les célèbres négociants : Fugger, Hochstetter, Schetz; les consuls des différentes nations, les doyens de la Hanse, sir Thomas Gresham, fondateur de la bourse de Londres, ainsi que les membres des principales familles patriciennnes d'Anvers.

Tels sont les sujets traités par Leys dans les peintures décoratives de l'hôtel de ville d'Anvers. On ne peut qu'approuver l'idée qui a présidé à leur conception. Faire l'histoire de la commune dans l'édifice communal était incontestablement ce qu'il y avait de plus rationnel. On peut se demander seulement comment il se fait que l'artiste n'ait représenté que des actions du seizième siècle; comment il n'a pas donné la représentation de quelques-uns des épisodes de l'histoire communale d'Anvers antérieurs ou postérieurs à l'époque dans les limites de laquelle il s'est volontairement renfermé. Peut-être a-t-il voulu donner par là plus d'unité à l'ensemble de ses tableaux et à l'impression que devait produire leur réunion dans une même salle. Peut-être aussi est-ce uniquement par suite de sa prédilection pour ce seizième siècle à l'étude duquel nous avons déjà dit qu'il s'était particulièrement voué, dont il avait supérieure-

ment saisi le caractère, et pour la fidèle représentation duquel il possédait tous les éléments nécessaires, toutes les sources d'instruction. Quand la mort est venue le surprendre, il lui restait à exécuter deux portraits d'anciens magistrats par lesquels il voulait compléter la série de ses peintures décoratives. L'administration communale d'Anvers s'est demandé si elle confierait l'exécution de ces portraits à un des élèves de Leys, ou si elle se bornerait à faire remplir les vides des deux panneaux qui leur étaient destinés par des motifs d'ornementation. C'est cette dernière idée qui a prévalu. Par respect pour la mémoire du célèbre artiste, on a voulu s'abstenir de mêler à ses œuvres, dans la salle de l'hôtel de ville qui renferme le suprême effort de son talent, des peintures qui ne fussent pas de sa main.

Nous avons cité les compositions capitales de Leys qui ont figuré dans les expositions, que le public a eues sous les yeux, que les juges en matière d'art ont pu examiner, analyser et discuter. Il est un grand nombre d'autres productions du peintre anversois, et de très-importantes, qui ont passé directement de son atelier dans les mains des particuliers pour lesquels ils ont été exécutés. Nous allons, sans dresser la liste complète de ces œuvres dont le nombre est considérable, indiquer celles qui présentent le plus d'intérêt, soit par les sujets, soit par le mérite de l'exécution. Du reste, il faut remarquer que si Leys a eu le tort de se laisser influencer par les amateurs relativement à la prédominance du caractère archéologique, dans les peintures de sa dernière manière, et s'il est tombé par là dans la sécheresse, jamais il n'a méconnu la dignité de son art, en négligeant ses œuvres pour produire le plus possible et multiplier ses revenus. Il n'est pas sorti de ses mains un seul tableau qu'il n'eût étudié et exécuté avec soin. Il pouvait se tromper sur les conséquences du système qu'il avait adopté;

mais il ne trompait personne sur la qualité de ses œuvres. En passant en revue l'ensemble de ses peintures, nous aurons à examiner dans quel ordre d'idées il a cherché ses inspirations, quels sujets il a traités, quelles ont été les particularités distinctives de son talent, comme inventeur et comme exécutant, aux différentes phases de sa carrière.

Leys n'a guère abordé la peinture religieuse. Il n'est fait mention que de deux compositions de ce genre dans la liste de ses œuvres dressée par les soins de sa famille; sans doute il croyait que tout avait été pensé et exprimé dans la sphère des sujets bibliques et évangéliques; il croyait qu'il ne restait plus rien à tirer de cette mine si largement exploitée par les anciens maîtres. Il était en cela dans l'erreur, car il n'y a pas d'ordre d'idées qui s'épuise; il n'y a pas de sujet que la forme ne puisse renouveler. L'examen de cette question nous entraînerait trop loin; bornons-nous à constater quelle était l'opinion de Leys, en faisant remarquer seulement qu'on ne traite plus les sujets religieux que pour les églises et dans des proportions que les études de Leys ne l'avaient pas préparé à pouvoir aborder.

Nous l'avons déjà dit, les sujets historiques sont ceux que Leys à traités de préférence, en restant dans les dimensions d'un cadre restreint. Ajoutons qu'il s'est attaché à représenter le caractère historique d'une époque plutôt que tel ou tel événement politique accompli à cette même époque. Il a peint les mœurs et la physionomie de la société, qui sont comme la généralisation de l'histoire, qui l'expriment dans son ensemble mieux qu'un fait accidentel. C'est la même raison qui lui a fait choisir comme objets de représentation des épisodes de l'histoire de la Réforme. Étranger à toute idée de polémique religieuse, il ne prenait parti ni pour le Pape, ni pour Luther; il

voulait simplement peindre ce qu'il y avait de plus caractéristique dans l'histoire du seizième siècle, dans l'histoire des mœurs sur lesquelles cet événement exerce une si grande influence. Nous avons fait mention de quelques-unes de ses compositions de ce genre. Citons encore *Luther enfant chantant des Noëls dans les rues d'Eisenach*, les *Religieuses se réfugiant chez Luther* et la *Conférence dans la chambre de Luther à Wittenberg*. Leys a fait de cette dernière composition une eau-forte qui a été publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts* de Paris.

Érasme a été pris par Leys comme une des plus puissantes personnifications du seizième siècle : la personnification de la science et de l'idée philosophique. C'est ainsi qu'il a représenté : *Érasme dans son cabinet de travail; Érasme à la cour d'Autriche; Érasme faisant une lecture devant Marguerite d'Autriche et Charles-Quint*. Il y a deux courants d'idées, deux physionomies différentes, deux caractères opposés dans le seizième siècle; l'un brillant dans le midi de l'Europe, l'autre sérieux dans le nord. Il y a le siècle des splendeurs de Rome, de Florence, de Venise, de Fontainebleau et le siècle de la Réforme, de Luther, d'Érasme; des persécutions religieuses; des luttes et des sacrifices déterminés par l'ardeur des convictions. La gaieté d'une part, l'austérité de l'autre. C'est cette dernière physionomie du seizième siècle que Leys a voulu rendre dans ses œuvres.

Artiste essentiellement flamand, Leys a traité avec prédilection les sujets enpruntés à l'histoire de son pays et surtout aux mœurs anversoises. Parmi les épisodes qu'il a représentés, se trouvent particulièrement des scènes de la domination espagnole à Anvers au seizième siècle, puis des prêches clandestins à l'époque où les bourgeois d'Anvers pratiquaient, au péril de leur vie, le

culte de la religion réformée. Au nombre des scènes de mœurs, des kermesses, des noces flamandes, des fêtes bourgeoises, des intérieurs de cabarets. Les tableaux de cette catégorie appartiennent également à l'époque de la carrière de l'artiste où il s'était pris de goût pour le dix-septième siècle.

Leys s'est plu à mettre en action des épisodes tirés de la vie des peintres et à représenter des intérieurs d'ateliers. Ces sortes de sujets sont extrêmement favorables par la multiplicité des accessoires qu'ils comportent, qu'ils exigent même, et se prêtent à faire ressortir l'adresse du pinceau. L'habileté d'exécution de Leys y a brillé avec éclat. Les tableaux de ce genre forment, dans son œuvre, la catégorie la plus nombreuse de compositions tirées d'un même ordre d'idées et de faits. En voici les titres : *Albert Durer peignant le portrait d'Érasme; Lucas Cranach faisant le portrait de Luther;* l'*Atelier de Rembrandt;* l'*Atelier de Pierre de Hooch;* un *Cabinet de tableaux;* l'*Amateur de tableaux;* le *Repos du modèle;* le *Brocanteur;* le *Marchand de tableaux ;* le *Banquet de S. Luc; Un peintre faisant le portrait d'une dame;* deux *Intérieurs d'ateliers; Fête donnée à Rubens ; Frans Floris se rendant à une fête de la confrérie de S. Luc;* l'*Atelier de Frans Floris*, dernier tableau de Leys qui termina sa carrière par un hommage rendu à son art.

Après avoir cité les principaux groupes de sujets semblables traités par Leys, il reste à jeter un coup d'œil sur les compositions que nous appellerons de fantaisie, reproduisant des actions tirées de l'imagination de l'artiste ou prises d'après nature, ou bien lui fournissant l'occasion de résoudre quelque piquant problème d'exécution. Tels sont, par exemple : plusieurs *Corps de gardes* et *Intérieurs de forges d'Armuriers* au seizième et au dix-septième siècle; un *Enfant malade conduit par sa*

mère chez le droguiste; les *Joueurs de tric-trac;* les *Musiciens ambulants;* la *Partie de musique;* un *Joueur de guitare;* un *Liseur;* une *Cour de ferme;* deux *Étalages de bouchers* dans le genre de ceux de Teniers; un *Marché au poisson;* la *Boutique de Jacob Van Liesvelt,* imprimeur à Anvers au seizième siècle. Cette dernière composition a été fort bien gravée à l'eau-forte par P. Van Reeth.

Leys a peu voyagé. Pareil à ces artistes d'autrefois qui ne cherchaient pas à étendre la sphère de leurs impressions et qui croyaient trouver, soit en eux, soit autour d'eux, tous les éléments de leurs travaux, il a rarement franchi les murs de sa ville natale, de même que dans celle-ci il a rarement dépassé le seuil de son atelier. Pour les sujets qu'il traitait, il lui suffisait de faire des voyages dans l'histoire, dans les recueils de costumes et dans les cabinets d'antiquaire. Des quelques excursions de Leys dans les pays étrangers, il reste des souvenirs dans son œuvre; ce sont : l'*Entrée de la synagogue de Prague;* l'*Intérieur de la synagogue de Prague*; la *Tribune des femmes* dans la même synagogue; un *Intérieur de forge en Hollande.*

Le genre d'intérêt que Leys se proposait de donner à ses tableaux et qu'il leur donnait réellement, c'était le caractère, c'était un cachet historique, c'était cette vérité d'aspect qui saisit le spectateur et lui donne l'illusion du passé. Nous avons déjà dit comment il réussissait dans la solution de ce problème. Quant à l'intérêt qui résulte de l'invention des épisodes où se manifeste la variété des sentiments humains dans l'expression des figures, dans leurs attitudes et dans leurs mouvements, il ne paraît pas s'être attaché à l'introduire dans ses œuvres. Ses personnages expriment rarement, par la physionomie ou par une action mimique bien observée, les sentiments dont ils sont

animés soit comme acteurs, soit comme spectateurs de l'épisode représenté. On peut attribuer en partie cette absence d'expression des figures des compositions de Leys à ce qu'il y avait eu d'incomplet dans sa première éducation de dessinateur. Le crayon n'était pas pour lui ce souple et docile instrument de la pensée qui, chez l'artiste préparé par de fortes études, réalise instantanément toutes les formes et jusqu'aux nuances les plus délicates du sentiment rendu par les mouvements de la physionomie. Il faut considérer aussi comme une des causes de la faiblesse de Leys dans l'expression l'habitude qu'il avait prise de concentrer uniquement son attention sur les choses du passé, en s'abstenant de toute observation de la nature vivante. On ne divine pas l'expression ; il faut l'avoir vue se manifester dans le monde réel, lorqu'elle est provoquée par les mouvements spontanés de l'esprit ou du cœur, pour pouvoir en donner l'exacte représentation dans l'œuvre d'art. Un peintre qui se confine dans son atelier, qui ne fréquente pas les lieux de réunion de la foule et ne s'attache pas à saisir les signes extérieurs des sentiments et des passions là où se présentent des occasions de les voir surgir librement et naturellement, ne peut pas exceller dans l'expression.

Leys affectionnait la ligne horizontale dans ses compositions. Rarement ses personnages sont disposés de manière à former, aux différents plans, des groupes reliés entre eux par les procédés qu'emploient les peintres habiles à créer l'illusion de l'espace. Dans la plupart de ses tableaux, les figures n'occupent qu'une étendue de terrain restreinte dans le sens de la profondeur. A l'exception de celles qui sont engagées directement dans l'action et qui garnissent naturellement le devant de la scène, elles sont placées à un plan peu reculé et rangées horizontalement. Ce mode de composition évitait à l'artiste d'avoir

20.

à résoudre certains problèmes de la science du dessin; mais on doit reconnaître qu'en l'employant trop souvent, il a donné à l'ensemble de son œuvre une certaine teinte d'uniformité. Du reste, Leys n'est pas le premier qui ait abusé de la ligne horizontale comme principe de composition. La même idée était venue à des peintres italiens du seizième siècle, et l'on qualifiait de style de procession le système dont leurs tableaux présentaient l'application.

Nous avons dit que Leys était coloriste d'instinct. C'était un don de nature en même temps qu'une tradition d'école chez les peintres flamands; mais peu d'artistes ont possédé cette faculté innée au même degré que Leys. Elle s'est manifestée dès ses premiers essais, quelque imparfaits qu'ils fussent à de certains égards, et elle a pris son plus grand développement dans les œuvres de sa deuxième manière. Pour l'éclat de la lumière, pour la finesse des demi-teintes, pour la transparence des ombres, ses tableaux de cette époque peuvent soutenir la comparaison avec les productions des excellents coloristes flamands du dix-septième siècle. Il est fâcheux qu'il ait renoncé aux procédés d'exécution qui lui faisaient obtenir de pareils résultats, pour adopter le système des tons entiers qui donnent de la sécheresse et de la dureté aux tableaux de sa dernière manière.

Le Musée moderne de Bruxelles possède trois tableaux de Leys qui représentent les phases caractéristiques de sa carrière. Le premier est un des essais de sa jeunesse; il fut exposé à Bruxelles en 1842 sous ce titre : *Riche et pauvre.* La scène se passe au seizième siècle. Des personnages richement vêtus sortent d'une fête, tandis qu'à la porte de la somptueuse demeure où ils viennent de se divertir, se tient une famille indigente souffrant les angoisses de la faim. Le dessin des figures est peu correct; le coloris est brillant, mais il manque de solidité. Le

second tableau du Musée de Bruxelles est celui qui représente le *Rétablissement du culte dans la cathédrale d'Anvers* et qui a été décrit plus haut. Le troisième tableau, que le Gouvernement a acquis à la mort de l'artiste, est intitulé : *Les trentaines de Bertal de Haze.* Le sujet est tiré des annales d'Anvers. L'étainier Bertal de Haze, chef de la corporation des arbalétriers, légua à sa mort, en 1512, à la cathédrale de cete ville, son attirail de guerre pour le déposer dans la chapelle de la confrérie après la célébration des messes pour lesquelles il a fait une fondation testamentaire. Le moment choisi par l'artiste est celui où la famille du défunt, accompagnée de ses anciens confrères de la milice bourgeoise, vient assister à la célébration de la première messe. La composition est d'une belle et simple ordonnance; l'exécution est de la bonne manière de Leys, de celle qui a précédé immédiatement l'adoption du système dont nous avons dit que le développement excessif avait été, de sa part, une erreur. Ce tableau, qui appartenait à M. le général Goethaels, a été acquis par le gouvernement, postérieurement à la mort de l'artiste, au prix de cinquante mille francs, c'est-à-dire trois ou quatre fois plus cher que ne l'avait payé le précédent propriétaire. La ville d'Anvers, qui possédait déjà de Leys l'œuvre considérable des fresques de l'hôtel de ville, a voulu également enrichir son musée d'un tableau de chevalet de l'artiste.

Leys a eu, de temps à autre, la fantaisie de graver à l'eau-forte. Ce mode d'interprétation de l'idée artistique était jadis employé par la plupart des maîtres flamands et hollandais. Il est regrettable qu'on l'ait pendant longtemps négligé. On y revient heureusement, et sans égaler tout à fait les travaux des peintres-graveurs des seizième et dix-septième siècles, plusieurs de nos artistes contemporains ont produit des œuvres distin-

guées. Les eaux-fortes de Leys sont en petit nombre. La plus importante est celle qui reproduit la composition de la *Conférence chez Luther à Eisenach*, publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts* de Paris.

Leys a pris part aux expositions internationales de Paris et de Londres en 1855, 1862 et 1867. Ses œuvres ont beaucoup contribué à l'impression favorable produite par le contingent qu'avait fourni l'école belge dans ces grandes assemblées des artistes de toutes les nations. Sa réputation était établie depuis longtemps en France et en Angleterre, comme dans les autres parties du continent européen où ses peintures étaient recherchées des amateurs; mais l'ensemble de ses productions qu'on y vit réunies le fit mieux apprécier.

En Belgique Leys occupait, comme artiste, une position supérieure. Membre de l'Académie royale des beaux-arts, il était appelé à faire partie de tous les jurys, de toutes les commissions que le gouvernement ou la ville d'Anvers instituaient soit pour juger des concours, soit pour examiner des question relatives aux arts. C'était toujours lui que les artistes anversois chargeaient de défendre leurs intérêts dans les expositions où il s'efforçait de faire obtenir à leurs œuvres les meilleures places et à eux-mêmes les premières distinctions. Il jouissait d'une véritable popularité dans sa ville natale. Nous ne croyons pas utile de rappeler ici toutes les distinctions honorifiques dont il fut l'objet. Ce n'est pas de l'homme que nous nous occupons, mais de l'artiste et des œuvres dont le mérite est indépendant des avantages de tout genre qu'elles peuvent lui procurer.

L'annonce de la mort de Leys produisit en Belgique une profonde et douloureuse impression. A Anvers ce fut un deuil public; dans le reste du pays d'universels regrets furent exprimés sur la perte du célèbre artiste. Des députations de toutes les

grandes villes assistèrent à ses funérailles. Les nombreux discours prononcés sur sa tombe témoignèrent de l'estime qu'on avait pour son caractère, en même temps que de l'admiration de tous pour son mérite supérieur.

Édouard Fétis.



C L Hanssens

NOTICE

SUR

CHARLES-LOUIS HANSSENS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Gand le 12 juillet 1802, décédé à Bruxelles le 8 avril 1871.

Charles-Louis Hanssens, né à Gand le 23 messidor, an X de la République française, ou 13 juillet 1802, de Joseph Hanssens et de Marie Adams, son épouse, manifesta, dès son enfance, les dispositions les plus heureuses pour la culture de la musique. Fils d'un bon musicien, il était en outre le neveu de Charles-Louis-Joseph Hanssens, dit *l'aîné*, compositeur de talent et excellent chef d'orchestre, mort en 1852; mais il ne dut qu'à lui-même et à ses études persévérantes les connaissances profondes en harmonie et en instrumentation que l'on admire dans tous ses ouvrages. Il ne jouait que le deuxième violoncelle au théâtre français d'Amsterdam, que, déjà en 1812, âgé seulement de dix ans, il s'essayait dans des compositions modestes; quelques années après, il avait fait des progrès si prononcés qu'il fut jugé, en 1822, capable de remplir, au même théâtre, la place de chef d'orchestre. Il com-

posa alors un opéra-ballet en deux actes, des cantates, une messe même, ainsi qu'une quantité d'autres petits morceaux auxquels il attachait si peu de valeur, qu'il lui fut impossible, plus tard, d'en faire le relevé exact.

Quittant la Hollande par suite d'un démêlé d'intérêt avec le directeur du théâtre, il vint à Bruxelles, en 1824, et y occupa l'emploi de sous-chef d'orchestre au Théâtre royal; trois ans après, il fut appelé à donner le cours de haute composition à l'École royale de musique, à la suite d'un concours pour la composition d'une symphonie, où il remporta la palme. En collaboration avec Snel, il écrivit un ballet en un acte, intitulé : *Le cinq juillet*, qui fut joué le 9 juillet 1825.

De retour dans les Pays-Bas, après les événements de la révolution belge, pour lesquels Hanssens montra peu de sympathie, il resta dans ce pays pendant quatre années, y composant des symphonies, des ouvertures et des opéras, jusqu'à ce que, en 1834, il allât à Paris, dans le but d'y faire entendre quelques-uns de ses principaux ouvrages.

Son talent, déjà apprécié, le fit bientôt entrer au théâtre Ventadour (qui portait alors le nom de *théâtre Nautique*), en qualité de second chef d'orchestre. Durant la courte existence de cette scène lyrique, on y représenta deux ballets comiques intitulés, l'un, *le nouveau Robinson*, l'autre, *Fleurette*, dont il avait composé la musique. En 1836, on joua un autre ballet de Hanssens, *Valentine*, au théâtre de l'Odéon.

La fermeture du théâtre Nautique força Hanssens à retourner de nouveau à La Haye, où il fut pendant quelques mois à la tête de l'orchestre de l'Opéra français. Il avait composé en 1833, à l'occasion de la naissance du prince royal de Belgique, un *Te Deum* solennel qui témoignait du plein développement de sa puissance créatrice. L'Institut des Bays-Bas lui fit l'honneur

de publier cet ouvrage à ses frais et remit, en outre, à Hanssens une rémunération importante.

De son côté, le Gouvernement belge, averti des succès qu'obtenaient à l'étranger les productions de Hanssens, et informé de la situation précaire dans laquelle il se trouvait, par suite de la perte de son dernier emploi, l'appela à Bruxelles et le détermina à composer une messe de *Requiem*, qui, exécutée avec un grand succès, en 1837, aux fêtes de Septembre, produisit une émotion profonde dans le monde musical. L'exécution, à l'église Sainte-Gudule, l'an dernier, de ce même chef-d'œuvre, aux funérailles de l'artiste, a confirmé pleinement, après un intervalle de trente-quatre années, tous les éloges qu'il obtint à son apparition.

Bientôt, la ville de Gand, jalouse de s'attacher un concitoyen dont la renommée grandissait de jour en jour et dont le talent avait atteint son apogée, engagea Hanssens comme directeur de l'orchestre de la nouvelle *Société des concerts du Casino* de cette ville.

Cette position plus stable que toutes celles qu'il avait occupées jusque-là, plaça Hanssens dans le milieu le plus favorable à un chef d'orchestre compositeur.

Après avoir reconstitué l'orchestre sur une large base et l'avoir assoupli à sa direction par des exercices et des répétitions nombreuses, il convia le public gantois à ces belles solennités musicales, si suivies dans les premiers temps, et où il fit entendre les grandes œuvres de Mozart, d'Haydn et de Beethoven. Payant aussi de son talent l'accueil enthousiaste qui lui avait été fait par les musiciens de la ville, il écrivit lui-même pour la Société des Concerts plusieurs morceaux symphoniques, outre une multitude de *fantaisies* ou de *mélanges* pour harmonie sur des opéras, dont il développait les principaux motifs avec une habileté et une science que rien ne surpassait.

Hanssens avait également été placé par l'autorité communale à la tête de l'orchestre du grand théâtre, en 1840, lorsque, au bout de quelque temps, croyant remarquer un revirement de la faveur publique qui l'avait d'abord si chaudement encouragé, et blessé de quelques tracasseries qu'on lui avait suscitées, il abandonna ses deux emplois et retourna à Bruxelles.

Dans cette ville, il fut nommé chef d'orchestre de la Société royale de la Grande-Harmonie et il fonda bientôt l'Association des artistes musiciens dont il fut le président jusqu'à sa mort, et qu'il aida puissamment à lui faire atteindre l'état brillant de prospérité dont elle jouit actuellement.

En 1845, lorsqu'une classe des beaux-arts fut créée et ajoutée aux autres divisions de l'Académie royale des sciences et des lettres de Belgique, Charles-Louis Hanssens fut nommé, par l'arrêté royal du 1er décembre 1845, un des cinq membres effectifs de la section de musique, en même temps que de Bériot, Fr. Fétis et H. Vieuxtemps.

En 1848, la Société royale des Pays-Bas pour l'encouragement de l'art musical conféra à notre maître, en même temps qu'à Berlioz et à Niels-Gade, le diplôme de membre correspondant.

Au mois d'octobre de la même année, Hanssens, déjà désigné antérieurement par l'opinion publique pour recueillir la succession artistique de son oncle, Charles Hanssens, l'aîné, dont l'âge avancé faisait présager la retraite, entra en possession de la direction de l'orchestre du théâtre de la Monnaie. Quelques mois après, il composa la musique du drame *Agneessens*, de Gustave Vaëz, qui eut un franc succès.

En 1851, il obtint la direction du théâtre de la Monnaie pour un terme de trois années. Ces fonctions, qui réunirent à la fois sur la tête de Hanssens l'administration générale du théâtre et la

direction de l'orchestre, lui causèrent de nombreux embarras et des déboires pénibles. Il trouva néanmoins encore le temps de composer un ballet, intitulé : *le Paradis du diable*, qui fut joué en janvier 1853.

Mais on ne peut se le dissimuler, le talent sérieux du maître se pliait difficilement à la musique légère exigée par le ballet, et, de toutes les compositions qu'il écrivit pour la danse ou la pantomine, bien peu ont augmenté sa réputation.

En 1861, un grand opéra en quatre actes, arrangé d'après une ancienne tragédie par Édouard Wacken, et intitulé : *le Siége de Calais*, donna l'occasion à Hanssens de prendre une revanche éclatante, en produisant une partition qui contient d'éminentes beautés, accueillies avec enthousiasme par les meilleurs juges.

On pouvait malheureusement reprocher aux auteurs du libretto du *Siége de Calais*, comme aux auteurs de la plupart des opéras mis en musique par Hanssens, de ne pas avoir offert au compositeur une variété d'éléments et un contraste de sentiments suffisant pour le bien inspirer; mais plusieurs morceaux, notamment le chœur de la révolte au premier acte et la scène de la liste de proscription au troisième, étaient, de l'aveu d'un critique autorisé, vigoureusement colorés ; de même, la romance chantée au deuxième acte par le baryton était fort bien réussie. Sans être abondante, la mélodie se rencontrait fréquemment dans cette grande partition, dont la valeur remarquable consistait surtout dans l'instrumentation, traitée de main de maître.

Hanssens avait déjà écrit avant *le Siége de Calais* un autre grand opéra, *Marie de Brabant*, dont seulement quelques parties détachées ont été entendues dans les concerts.

Lorsque la culture du chant en chœur pour voix d'hommes

eut pris en Belgique le dévéloppement si rapide dont nous sommes encore témoins, Hanssens écrivit pour les concours des morceaux qui, malgré leur complication parfois extrême, obtinrent de la vogue. Nous citerons parmi ceux-ci *les Janissaires*, chœur composé en 1852, écrit presque entièrement à huit parties réelles et qui est d'une exécution vraiment périlleuse. *La Tristesse*, autre chœur de notre maître, obtint en 1862, aux fêtes musicales de Lille et partout où on le chanta, un grand et durable succès.

En 1854, Hanssens aborda une autre branche de l'art musical, en composant pour un des principaux amateurs de musique de Bruxelles, M. François Van der Elst, deux quatuors pour deux violons, alto et violoncelle, empreints du meilleur sentiment de la musique de chambre.

En 1863, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société royale de la Grande-Harmonie, il composa une brillante *Ouverture jubilaire*.

Dès lors, chaque fête, chaque solennité, faisaient éclore une œuvre nouvelle de l'infatigable maître.

Cependant les compositions de Hanssens n'étaient guère exécutées que dans quelques villes de la Belgique et de la Hollande : il n'eut jamais assez de souci de la publication ou de la propagation de ses ouvrages. Comme J.-Seb Bach et d'autres anciens compositeurs de l'Allemagne, dont le renom n'a pas atteint de leur vivant à la hauteur des chefs-d'œuvre qu'ils ont produits, Hanssens, après avoir conçu le plan et donné tous ses soins à la composition d'une ouverture, d'un concerto, d'une symphonie, d'un grand opéra même, bornait son ambition à en désirer entendre l'exécution dans de bonnes conditions, ne fût-ce qu'une ou deux fois. Puis, ne s'en préoccupant plus, les abandonnant en quelque sorte, il ne songeait plus qu'à en écrire de

nouveaux, négligeant de donner à leurs aînés la publicité de la gravure qui eut mis les connaisseurs en état de mieux en approfondir les beautés ou d'en signaler les défauts.

Les ouvrages de Hanssens qui ont été publiés sont relativement peu nombreux. Son *Te Deum* fut gravé en Hollande; un concerto pour le piano et la messe de *Requiem*, à Bruxelles; quelques-uns de ses chœurs pour voix d'homme, à Bruxelles également. Une de ses œuvres les plus importantes, la cantate-oratorio *le Sabbat*, qui fut exécutée à Bruxelles, en 1870, avec un succès presque sans précédent dans les annales des compositeurs nationaux, verra le jour, si la souscription ouverte dans ce but permet de faire cette publication dans de bonnes conditions.

Membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, Hanssens lui a consciencieusement prêté son concours dans toutes les occasions où il a été fait un appel à son expérience et à ses conseils. Membre du jury permanent des grands concours de musique, dits de Rome, il alliait à beaucoup d'indulgence pour les élèves, la sévérité du savant harmoniste pour les travaux de ceux qui s'étaient affranchis de l'école.

Il professait une vénération sans bornes pour Haydn, Mozart, Beethoven et les autres grands compositeurs allemands. Il ne cachait pas son dédain pour quelques maîtres italiens et français à la mode aujourd'hui, et dont il lui était visiblement pénible de diriger les opéras.

Ce dernier sentiment fut peut-être la cause principale qui porta Hanssens à quitter en 1869 le théâtre de la Monnaie. Le vulgaire, mécontent de sa manière, parfois inégale, de diriger l'orchestre, attribuait à la négligence, à l'âge avancé de l'artiste, ce qui n'était en lui que l'effet de la répulsion que sa conscience de musicien convaincu éprouvait en présence de l'ad-

miration ou de l'engouement du public pour des œuvres qu'il jugeait, lui, indignes de tout applaudissement.

Cet antagonisme entre des appréciations si différentes ne pouvait durer longtemps : Hanssens, devant ces clameurs et ces récriminations, préféra de quitter cette position que de continuer à sacrifier aux faux dieux.

Il continua à donner ses soins dévoués à l'Association des artistes musiciens, et sa présence aux séances de l'Académie de Belgique devint plus fréquente qu'elle ne l'avait jamais été.

Cependant, la santé de Hanssens avait été fortement ébranlée par ces luttes et ces attaques personnelles, et le repos qu'il avait cherché ne pouvait vaincre la tristesse et le découragement qui s'étaient emparés de lui.

Vainement l'Association des artistes musiciens fit-elle une protestation éclatante, en organisant en l'honneur de son président une fête musicale solennelle, où l'on exécuta magistralement une de ses principales œuvres, son oratorio *le Sabbat,* et où il fut l'objet d'une ovation comme peu de compositeurs en ont reçu à la fin de leur carrière.

Hanssens, frappé, continua de languir, jusqu'à ce que, le 8 avril 1871, il succombât au mal qui le minait, entouré des soins pieux de sa famille.

Ses funérailles eurent lieu le 11 avril, à trois heures de relevée, avec les honneurs militaires et au milieu d'un grand concours de monde, composé d'artistes et d'amis des arts, parmi lesquels on remarquait des sénateurs, des représentants, des conseillers communaux, des professeurs des conservatoires de Bruxelles, de Gand et d'Anvers, des artistes lyriques, des députations de sociétés musicales de diverses villes du pays.

Dans la maison mortuaire, l'auteur de cette notice prononça un discours d'adieu, au nom de l'Académie de Belgique qui

était représentée à la cérémonie par plusieurs de ses membres. D'autres discours furent dits au moment de l'ensevelissement.

L'absoute eut lieu à l'église Sainte-Catherine, l'enterrement au cimetière de Molenbeek St-Jean. Le 22 avril, l'Association des artistes musiciens fit célébrer, à l'église Sainte-Gudule, un second service funèbre à la mémoire de Hanssens, où l'on exécuta, devant la foule pénétrée, le *Requiem* du regretté défunt.

Charles-Louis Hanssens avait été nommé, le 3 octobre 1843, chevalier, et, le 3 janvier 1863, officier de l'ordre Léopold de Belgique. Il était également chevalier de l'ordre du Mérite de la branche Ernestine de Saxe.

CHEVALIER LÉON DE BURBURE.

NOTICE

SUR

ÉTIENNE-JOSEPH SOUBRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Liége le 30 décembre 1813, mort dans la même ville le 8 septembre 1871.

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement désastreuse, non-seulement à cause des événements extraordinaires et pénibles dont nous avons été témoins, mais encore par les pertes irréparables que la science, la poésie, la littérature et l'art musical ont éprouvées dans tous les pays.

Au sein de l'Académie, parmi la phalange des musiciens seule, la mort nous a enlevé, en un espace de temps très-restreint, trois de nos plus chères et de nos plus brillantes illustrations : François Fétis, le critique vénéré, le savant hardi et profond; Charles Hanssens, le maître convaincu et passionné; enfin Étienne Soubre, l'artiste inspiré, énergique, enlevé subitement à sa famille, à ses nombreux amis, à l'art auquel il s'était entièrement dévoué.

Étienne-Joseph Soubre naquit à Liége le 30 décembre 1813.

De bonne heure se manifestèrent en lui les facultés les plus heureuses; il se distingua d'abord aux écoles primaires et, des-

tiné à devenir ingénieur, il étudia avec succès les mathématiques qu'il abandonna en 1827, pour entrer à l'école de musique, créée, à cette époque, par le roi de Hollande, Guillaume Ier. Il y suivit les cours de solfége, de basson, de piano, et ses progrès furent si rapides, si décisifs, qu'en 1832 il fut dispensé du service militaire, afin de pouvoir se consacrer exclusivement à la musique, devenue sa passion dominante, désormais le but de sa vie. Il étudia avec ardeur l'harmonie et le contre-point et remplit, pendant trois années, les fonctions de professeur-adjoint de la classe de solfége, avec le zèle qu'il déploya depuis en toute circonstance, sans négliger l'occasion d'acquérir des connaissances nouvelles et tout en se livrant assidûment à la composition.

Il produisit alors plusieurs œuvres symphoniques qui lui valurent les plus sympathiques encouragements de la part des maîtres allemands avec lesquels il se mit en relation, lors des excursions qu'il fit à Aix-la-Chapelle (1836), et plus tard (1838) à Düsseldorf, à Francfort et à Munich. Fort de leur approbation, plein d'enthousiasme et d'espoir, il se présenta, en 1841, au grand concours de composition institué par le Gouvernement. Le premier prix lui fut décerné pour sa cantate intitulée *Sardanapale*, exécutée solennellement dans un des concerts du Conservatoire royal de Bruxelles. Devenu ainsi pensionnaire de l'État, il voyagea en Allemagne, en Italie, en France et passa six mois à Paris. Il profita du séjour qu'il fit dans ces pays pour agrandir son savoir, en comparant les manières diverses des maîtres, se les assimilant, analysant ses propres impressions, élargissant ainsi la sphère de ses idées.

De retour en Belgique, en 1844, il se maria et se fixa à Bruxelles, où il se livra à l'enseignement et à la composition. On peut dire que de ce moment date l'action militante de l'artiste,

tant par ses productions que par sa participation au mouvement et à la propagation de l'art pur et élevé qui fut son idéal.

En effet, à cette époque, parurent une quantité de chœurs pour voix d'hommes, sans accompagnement, composés pour les sociétés chorales qui commençaient à se former en Belgique, sociétés dont quelques-unes sont devenues célèbres et qui, par leur nombre sans cesse croissant, ont puissamment contribué à répandre le goût de la musique dans notre pays. Étienne Soubre semble avoir eu, pour ce genre de compositions, des aptitudes et une expérience toutes spéciales. Écrites avec clarté et une entente peu commune des voix, ces œuvres charment autant par la pensée que par la forme. On y remarque la nouveauté, le naturel des harmonies, la belle sonorité, les contrastes heureusement ménagés, et enfin l'introduction d'un élément qui paraissait devoir rester étranger à ces sortes de productions. Cet élément, que nous appellerons symphonique, est employé par Soubre dans certains passages et certains traits propres à l'orchestre; mais l'auteur le fait toujours avec tant de discernement et une si juste mesure, que l'effet en est saisissant et dramatique. Beaucoup de ces chœurs sont devenus populaires, entre autres : le *Chant ossianique*, la *Prière avant la bataille*, les *Contrebandiers*, l'*Hymne à Godefroid de Bouillon*, les *Bohémiens*, la *Branche d'amandier*, *etc.*, *etc.* Tous portent l'empreinte de l'originalité et du sentiment profond du vrai, — ce qui faisait dire à M. Elwart, compositeur et critique français très-compétent en pareille matière : « qu'Étienne Soubre était » une des gloires du chant choral en Belgique, et que nul ne » savait mieux écrire pour les voix. »

Cependant ces compositions n'empêchaient pas Soubre de s'occuper d'œuvres plus importantes. Nous le voyons se présenter au concours ouvert par l'Académie en 1853, avec une

symphonie triomphale, exécutée l'année suivante à l'un des concerts du Conservatoire de Bruxelles; en 1855 il produisit au théâtre de la Monnaie un grand opéra en trois actes, *Isoline* ou *les Chaperons blancs*, accueilli favorablement par le public. En 1856, il composa la musique de la cantate écrite par M. Van Hasselt pour le vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold I[er]; cette œuvre lui valut la décoration de chevalier de l'ordre de Léopold.

Une messe de requiem avec orchestre fut exécutée le 23 septembre 1860, à l'occasion des fêtes nationales. Cette messe, commandée par le Gouvernement, est une des conceptions les plus remarquables de Soubre : elle fut exécutée à Aix-la-Chapelle en 1861, par la Société *Concordia*. Le cadre de cette notice ne permettant pas de suivre l'artiste pas à pas dans toutes ses productions, dont la plupart même ne sont pas publiées, il suffira d'en citer les principales pour se convaincre de sa fécondité et de la diversité des genres qu'il a traités.

L'ensemble de son œuvre se fait remarquer par un savoir sérieux, une conception facile, une parfaite connaissance des effets et des moyens, et surtout par un sentiment inné du beau, vers lequel il a toujours été porté instinctivement. On sent que, loin de sacrifier à des succès éphémères et frivoles, il avait continuellement en vue les hautes destinées de l'art, sa sainte mission, son essence et son but divin. Artiste convaincu, infatigable, il se multipliait, savait satisfaire à toutes les exigences de sa position, et dirigeait des sociétés de chœurs à Liége, à Bruxelles, où il fut pendant plusieurs années chef d'orchestre de la Société Philharmonique et inspecteur (1861) des cours de musique élémentaire des établissements de l'enseignement moyen.

En 1862, Soubre fut appelé à la direction du Conserva-

toire de Liége, par suite de la retraite de M. Daussoigne-Méhul, son ancien professeur. Ici l'artiste se transforme et révèle de nouvelles aptitudes. Il met en pratique l'expérience acquise, il donne essor à ses idées sur l'enseignement qui, sous son impulsion, prend un grand développement. Il considérait les conservatoires non comme des écoles de virtuoses, mais comme des écoles d'où ne devaient sortir que des musiciens réunissant, à l'habileté pratique, des connaissances approfondies sur l'art musical et ses productions. Dans ce but il créa et dirigea des cours d'ensemble : 1° pour instruments à archet; 2° pour instruments à vent; 3° pour piano et archets; 4° pour voix d'hommes et enfants; 5° pour voix de femmes; enfin comme complément obligé de ces cours, une classe d'orchestre fut créée, où non-seulement les grandes œuvres symphoniques sont étudiées, mais où les élèves des classes de compositions peuvent faire exécuter leurs ouvrages et apprendre à conduire l'orchestre.

Le public fut bientôt à même de constater les heureux résultats et l'utilité de ces créations nouvelles, dans des concerts organisés avec les seuls éléments du Conservatoire, à l'aide desquels l'habile directeur fit entendre les productions les plus diverses, telles que symphonies, ouvertures, cantates, chœurs, etc., des maîtres de toutes les écoles anciennes et modernes; Soubre n'était pas exclusif, il ne recherchait que le beau.

C'est à lui également que le Conservatoire de Liége doit sa classe de déclamation.

Malgré ses nombreuses occupations administratives, Soubre travaillait avec assiduité à l'achèvement de son solfége. Cet ouvrage, consciencieusement médité, et dont il était préoccupé depuis longtemps, forme une œuvre très-développée, surtout dans la partie traitée de main de maître, relative aux intervalles et au rhythme. Cette méthode, adoptée déjà dans plu-

sieurs établissements, est appelée, croyons-nous, à un vrai succès pratique.

Dans la troisième partie de son solfége, l'auteur amène l'élève à de véritables tours de force d'intonations, et sort, pour ainsi dire, du cadre de la méthode, pour entrer de plein pied dans le domaine de la musique.

Notre confrère a laissé plusieurs manuscrits et quelques ouvrages inachevés; entre autres, un oratorio sur un texte de M. Van Hasselt; des morceaux de chant, de piano, de violon, etc., servant aux épreuves à vue dans les concours.

L'Académie appela Soubre dans ses rangs le 11 janvier 1871 : il fut appelé à remplacer de Bériot. Hélas, la mort devait bientôt nous enlever notre confrère, et malgré son vif désir, comme il le témoigna lors de son élection, de concourir aux travaux qui nous incombent comme premier corps savant du pays, il ne put même pas lire lui même le rapport qu'il avait été chargé de faire, de concert avec MM. de Burbure et Bosselet, sur une note de M. Ch. Meerens concernant le *diapason musical et la notation simplifiée.* La classe, désireuse de rendre hommage à Soubre, vota l'impression de ce rapport dans ses *Bulletins.* Les soins que notre confrère à mis à coordonner ses idées sur cette importante question prouvent combien il était artiste convaincu et conciencieux.

La mort de Soubre est une perte éminemment regrettable, car notre confrère avait acquis une vaste érudition et était possédé sans cesse du désir de l'accroître. Il parlait plusieurs langues et pouvait s'initier aux beautés des œuvres des Schiller, Dante, Schakespeare, etc., dans l'idiome de ces génies, de ces flambeaux du monde. Très-versé en matières d'histoire et de littérature, il s'intéressait à toute œuvre nouvelle comme à tout mouvement artistique et intellectuel.

Il était bon, juste et ferme. Il veillait avec la sollicitude

d'un père aux progrès et au bien-être de ses élèves. Sa main protectrice s'étendait sur eux dans toutes les circonstances difficiles de la vie. Aussi tous l'aimaient et les professeurs l'entouraient de leur respect et de leur affection. Il savait applaudir au vrai succès, et mettant toujours sa personnalité de côté, il jugeait avec une intégrité et une impartialité remarquables. Son extérieur inspirait la confiance; son aménité lui gagnait les cœurs. Son mérite personnel et sa distinction lui valurent, dans ses nombreux voyages, de hautes relations parmi lesquelles nous pouvons citer Ries, Mendelsohn, Cornélius, Manzoni, Bettina d'Arnim, G. d'Alvensleben, Spontini, etc., etc. Enfin il possédait des amis nombreux.

C'est entouré de ces derniers, au milieu de sa famille dont il était adoré, tout plein de ses travaux et de ses projets d'avenir, que la mort est venue le surprendre. Étienne Soubre, qui avait assisté à Bruxelles à la séance de la classe des-beaux arts du 7 septembre 1871, succombait à Liége, la nuit suivante, à la suite de la rupture d'un anévrisme.

Comme le rappelait l'un de nos confrères dans le recueil artistique qu'il dirige, rien ne faisait présager, ce jour même, que Soubre ne serait plus le lendemain. Assis côte à côte pendant la réunion académique, Soubre y avait paru avec sa sérénité ordinaire et avait même écrit quelques phrases musicales entre temps des lectures (1).

La nouvelle de cet événement douloureux se répandit bientôt dans la ville de Liége et excita une vive émotion. Chacun s'empressa autour de la famille éplorée, si profondément, si cruellement frappée; chacun voulut voir une dernière fois les restes mortels d'un enfant du pays, aimé, honoré de tous; chacun considéra comme un devoir de rendre un suprême hommage à

(1) Ad. Siret, *Journal des Beaux-Arts*.

l'artiste, à l'homme de bien, au travailleur infatigable. Aussi les autorités de la ville, les professeurs et les élèves de l'école qu'il avait dirigée pendant neuf années avec tant de dévouement, un concours de peuple énorme, tous s'unirent dans une seule et même pensée de regret et d'amour.

Ses obsèques eurent lieu le lundi 11 septembre 1871. L'absoute fut dite dans une petite chapelle voisine de l'église St-Jacques.

Quelques jours après, le service funèbre fut célébré dans cette même église, et à la demande des professeurs du Conservatoire, on y exécuta son Requiem, qui produisit une impression immense sur la foule recueillie. Ces grands accents de l'orchestre, ces explosions plaintives des chœurs, emplirent les yeux de larmes, soulevèrent les poitrines, émurent les âmes pieuses venues là pour témoigner de leur douleur et adresser un dernier adieu à celui qui, en quittant cette terre, y laissait des traces et des souvenirs profonds.

Voici les compositions gravées et éditées d'Étienne Soubre:

Ave Verum à 5 voix.

14 Chœurs pour 4 voix d'hommes sans accompagnement.

Le matin et le soir, chœur à 3 voix égales.

37 Mélodies ; 6 de ces mélodies forment un recueil, les autres ont paru séparément.

13 Morceaux de musique pour voix de femmes.

8 Duos pour voix de femmes ; 6 forment un recueil, les 2 autres ont paru séparément.

Leçons théoriques et pratiques de solfége en trois parties in-4°.

Le même in-8° sans accompagnement en trois parties.

Genitori à 3 voix d'hommes avec accompagnement de piano.

Soubre a laissé, en outre, quantité d'œuvres inédites, parmi les quelles se compte sa messe de requiem, son opéra, sa symphonie, des fragments symphoniques, des chœurs, etc., etc.

H. Vieuxtemps.

NOTICE

SUR

CORNEILLE-PIERRE BOCK,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Aix-la-Chapelle le 8 juin 1804, mort à Fribourg le 18 octobre 1870 (1).

La vie de l'homme distingué dont je me propose de rendre compte à la société savante qui l'appela à prendre place parmi ses membres étrangers, a été entièrement vouée aux études, qui, dès sa jeunesse, ont fait ses délices. Cette vie n'a pas été exempte de mouvement ni d'agitation, mais elle a toujours retrouvé son point d'appui et de départ dans le culte sérieux et non intéressé de la science, qui lui a tracé sa di-

(1) Aussitôt après la mort de Bock, j'ai inséré une courte notice sur sa vie dans la Gazette d'Augsbourg (*Allgemeine Zeitung*) 1870, n° 322. Cette notice a été complétée, pour ce qui regarde le séjour à Fribourg de notre confrère, par un de ses amis intimes M. Charles Zell, conseiller aulique intime de S. A. R. le grand-duc de Bade et ancien professeur à Fribourg et à Heidelberg, dans les *Christliche Kunstblätter*, 1871, n° 112.

rection et l'a marquée de son sceau. Corneille-Pierre Bock naquit à Aix-la-Chapelle le 8 juin 1804. Sa famille, une de celles qui avaient eu part au gouvernement municipal de l'ancienne ville libre, était de condition aisée et des plus respectables. La première éducation de Bock se ressentit aussi peu que possible des entraves qu'une administration étrangère, forte et active, mais imposée par la victoire, ne pouvait ne pas mettre au libre développement intellectuel d'une population qui avait perdu son centre et ses relations naturelles, et qui, ayant cessé politiquement d'être allemande, ne devenait pourtant pas française. Ses études un peu plus avancées coïncidèrent avec une nouvelle époque, celle de la renaissance de l'esprit et de la littérature nationale allemande sur la rive gauche du Rhin. Il n'y a pas lieu de s'étonner de la décadence dans laquelle la nouvelle ère trouva dans cette province, et autant à Aix-la-Chapelle qu'ailleurs, malgré la faveur accordée à la ville de Charlemagne par Napoléon, tout ce qui a rapport à l'instruction publique et à la littérature nationale. Située sur la frontière de l'ancien empire et de l'idiome germanique, entourée de petits États assez inactifs ou entraînés dans une voie peu sûre sous le rapport de l'instruction, vieillie sous une constitution politique qui favorisait les tendances étroites et l'isolement, cette ville, au moment où elle fut occupée par les Français, était restée assez étrangère au grand mouvement intellectuel qui ennoblit l'Allemagne dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, et vingt années de domination étrangère ne lui avaient guère permis de réparer une omission presque involontaire. Il y avait tout à refaire, et ce n'était pas la besogne d'un moment. Les nombreux gymnases succédèrent aux écoles secondaires du système français, demandèrent du temps pour se

former, et ce ne fut qu'à l'aide d'un bon esprit d'ordre et d'une activité aussi persévérante qu'étonnante, que le gouvernement prussien parvint à triompher de mille obstacles. La fondation, en 1818, de l'Université de Bonn, en remplacement des anciennes universités de Cologne, de Trèves, de Duisbourg (duché de Clèves), et de Bonn même, instituée sous les deux derniers Électeurs, couronna l'édifice. La littérature nationale avait commencé à renaître au moment même des grands changements politiques, ou pour mieux dire, c'est alors qu'elle naquit, les généreux efforts faits par quelques esprits élevés n'ayant pu sortir d'un cercle assez restreint, lors même qu'ils n'avaient pas été étouffés comme dangereux.

C'est au milieu de ces circonstances que grandit Bock, plus heureux que ceux qui le devançaient de quelques années et qui n'ont jamais pu se libérer entièrement de cette influence étrangère qui pesait sur leur jeunesse. Son esprit et son éducation restèrent essentiellement allemands, tandis que par la connaissance de la langue française, alors encore familière à toutes les classes dans sa ville natale, il acquit cette facilité de commerce avec l'étranger qui, dans une certaine mesure, en est inséparable. Après des études préliminaires, il continua à Bonn, à Heidelberg, à Fribourg en Brisgau ses cours de philosophie et de philologie. En même temps il essaya de se lancer dans la carrière des belles-lettres. C'était l'école romantique qui dominait encore, école qui, en ressuscitant le moyen âge longtemps négligé et méconnu, en littérature et dans le domaine des arts, exerça bientôt une influence signalée parmi les provinces rhénanes, en suscitant une réaction contre une longue oppression, et en faisant valoir les grands souvenirs des temps glorieux de l'ancien empire. Elle recommandait l'étude des nombreux monuments de tout genre

que les doctrines et les actes de la révolution avaient pu amoindrir, mais non détruire. Sous le pseudonyme de « Christodor, » Bock prit part aux revues littéraires dont à plusieurs reprises on fit l'essai dans les villes rhénanes, sans aboutir à des résultats solides. Les principes dont il n'a jamais dévié, une véritable et profonde conviction religieuse qui l'attachait à la foi catholique sans le rendre intolérant, et l'esprit de recueillement qui lui faisaient envisager les choses de ce monde sous leurs rapports avec l'homme moral, animent et déterminent le coloris des essais poétiques et littéraires de sa jeunesse, et il est resté libre des erreurs et des travers de l'école entraînée par des exemples aussi brillants que dangereux.

Après avoir terminé les cours académiques, Bock partit, en 1826, pour l'Italie, où il passa trois années partagées entre l'étude de la littérature, de l'antiquité classique et chrétienne, et celle de la littérature romande. C'est durant son séjour à Rome, séjour qui avait pour lui les plus grands attraits, qu'il se lia surtout avec Édouard Gerhard, philologue et archéologue aussi distingué par son érudition que par son caractère, et dont les mérites ont été si bien appréciés par le baron de Witte, dans la notice consacrée à ce savant dans l'Annuaire de l'Académie, laquelle a compté Gerhard au nombre de ses associés. Ce fut Gerhard qui mit Bock en rapport avec l'Institut de correspondance archéologique, fondé à Rome, sur le Capitole même, vers la fin de l'année 1828, institut qui forma, dès son origine, le centre des études des érudits de l'Allemagne et de tous les pays étrangers, avec la coopération de nombreux Italiens. La haute opinion que Gerhard conçut des connaissances de son ami ne s'est jamais démentie dans la suite, bien que leurs rapports n'aient pas été très-fréquents. De retour dans sa ville natale dans le

courant de l'automne 1829, Bock y séjourna, en faisant toutefois des excursions plus ou moins longues, jusqu'en 1831, époque à laquelle il fut nommé professeur extraordinaire à l'Université de Marbourg. L'antagonisme qui, après avoir mis la désunion dans la famille régnante hessoise, éclata entre la couronne et le peuple, lequel engageait l'Électeur à se démettre de ses fonctions en faveur de son fils nommé corégent, cet antagonisme alla en augmentant entre le ministère et les États du pays et exerça une influence très-fâcheuse sur l'Université. Il rendit insoutenable, à la longue, la position de Bock, qui, déjà promu au grade de professeur ordinaire, jugea convenable de donner sa démission en 1834. Rentré dans la vie privée, il retourna dans la maison paternelle et y resta jusqu'en 1840. Ce fut alors qu'il alla se fixer en Belgique, où de nombreux savants allemands avaient trouvé une position honorable, en rendant simultanément des services à leur nouvelle patrie et à la nation à laquelle ils appartenaient.

Il trouva un champ aussi vaste que fertile pour ses études dans la capitale belge, où, ayant contracté un mariage qui convenait à sa position et le rendait heureux, il semblait avoir fixé à jamais son domicile. En relation personnelle et intime avec les hommes distingués qui, depuis la fondation du royaume des Pays-Bas et en particulier depuis 1830, ont fait avancer avec tant de succès les études historiques et littéraires dont les rapports avec celles de l'Allemagne sont si nombreux ; associé, depuis l'année 1846, de la classe des beaux-arts de l'Académie dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, parmi laquelle, durant les derniers temps, il ne comptait de confrères que MM. de Caumont, de Coussemaker, Gailhabaud, Ravaisson et Schnaase, il était un des habitués de la Bibliothèque de Bour-

gogne, qu'il connaissait mieux peut-être qu'aucun étranger. Tout semblait lui promettre un avenir heureux et paisible, lorsque la perte de sa femme le rejeta dans les incertitudes de la vie. Sa maison vide lui rappela trop vivement le passé bien différent du présent. — Voici les paroles que, dans le préambule d'une de ses publications les plus remarquables, il adressa, le jour de Saint-Sylvestre 1850, à L. C. Bethmann, le savant bibliothécaire de Wolfenbuttel trop tôt enlevé à la science, et l'un des collaborateurs les plus zélés et les plus capables des *Monumenta Germaniæ historica.* « J'éprouve une satisfaction bien particulière à vous adresser ce travail, qui embellit ma solitude en évoquant le souvenir de jours plus sereins et plus heureux, en renouvelant la douce jouissance des études communes, de ce fertile échange d'idées, de ces communications intimes de projets littéraires, en partie éclos, en partie exécutés, auprès d'un foyer autour duquel vous, Herrman, Tross, Gioberti, Buchon, Gerhard, Oehler, Lersch, Van Hasselt et tant d'autres hôtes bienvenus, vîntes naguère vous asseoir et que l'implacable destinée a éteint. » Et à la fin du même travail il ajoutait : « Je suis heureux de renouer les relations d'une amitié sincère, basée sur des sympathies profondes et qui résistera aux épreuves et aux vicissitudes de la vie, si triste, si vide, si désolée, lorsque, comme dit le poëte, elle n'est illuminée par un rayon d'en haut, rayon d'intelligence et de vérité. »

Après avoir dit adieu à la Belgique, dont il ne cessa de louer la noble hospitalité, il resta pendant assez longtemps incertain sur le choix d'une nouvelle résidence. Il fit un assez long séjour à Stuttgart, où la Bibliothèque royale mit à sa disposition ses riches trésors, tandis que le commerce d'hommes distingués tels que MM. de Stälin, Wolfgang

Menzel et autres, et la beauté du pays ajoutaient aux agréments qu'il y trouvait. Désirant enfin se fixer, dans l'intention de se vouer, quoique assez tard, à une carrière à laquelle il avait aspiré dès sa jeunesse, il finit par choisir, en 1858, la ville de Fribourg en Brisgau, qui lui avait laissé d'agréable souvenirs depuis l'époque de ses études. L'Université essentiellement catholique dans un pays dont toutes les traditions étaient en rapport avec le même culte, la ville, depuis la nouvelle circonscription diocésaine de 1821 métropole de la province ecclésiastique, qui embrassait les États de Bade, de Wurtemberg, de Nassau et des deux Hesse, semblaient lui présenter un champ d'activité homogène. Le Gouvernement badois agréa sa demande en le nommant professeur honoraire de la faculté de philosophie. Indépendant de caractère et de fortune, il renonça aux appointements pour se créer une position telle qu'elle lui convenait, et l'on semble ne point avoir songé par la suite à reconnaître les services qu'il rendit à la science. Le roi de Prusse et le roi des Belges lui avaient décerné des décorations; le souverain pontife le nomma, vers la fin de sa vie, commandeur de l'ordre de Pie IX; le Gouvernement grand-ducal ne fit rien en sa faveur. Pourtant son activité comme professeur méritait des encouragements, car il donnait ses cours avec une ardeur égalée seulement par son exactitude consciencieuse. Ses leçons, qui attiraient un nombre très-considérable d'auditeurs, embrassaient l'histoire politique et littéraire et celle des arts. Il s'attacha de prédilection aux siècles de l'empire romain, à ceux de la décadence et aux changements survenus jusqu'à la fin de l'époque carlovingienne, siècles qu'il envisagea dans toutes leurs phases, tant sous le rapport politique que sous celui de la civilisation, des lettres, des arts et des antiquités de tout genre.

L'histoire des derniers temps de l'empire d'Occident, celle des empereurs iconoclastes, la vie et les œuvres des pères de l'Église et des premiers poëtes chrétiens, les origines de l'art chrétien dans ses rapports avec l'art classique, voilà les sujets de plusieurs de ses cours les plus importants. Mais il traita encore de l'histoire du moyen âge et des temps modernes, ainsi que de la littérature française du dix-huitième siècle. La forme de ses leçons était aussi correcte que belle; elle se rapprochait plutôt de la manière des meilleurs professeurs français que de celle d'un trop grand nombre de ses compatriotes, qui, dans leurs cours comme dans leurs livres, ne se soucient guère de ce qu'il leur convient d'appeler l'extérieur, tandis qu'à la vérité il s'agit de la valeur intrinsèque de ces travaux. Chacune de ses leçons présentait, autant que possible, un ensemble, parfois un tableau; sa diction était soignée et éloquente; sa tendance tant soit peu oratoire ne lui faisait guère tort, le contenu étant riche et l'exposition lucide. Son excellente mémoire le mettait à même de parler pendant une heure sans jamais se corriger ni s'interrompre, et de tenir toujours éveillée l'attention, même quand il s'agissait de questions embrouillées ou d'arguments de nature aride. Ses convictions religieuses ne se démentirent jamais dans les jugements qu'il portait sur les hommes et sur les événements, mais ces jugements prononcés en chaire étaient sans aigreur, tandis que la connaissance approfondie qu'il possédait des doctrines et de l'histoire de l'Église imprimait à ses leçons un caractère qui en accroissait singulièrement la valeur pour les étudiants en philologie et pour les étudiants en théologie qui, en général, constituent la majorité dans cette université de l'Allemagne méridionale.

Bien que livré sérieusement et sans interruption à tant

d'études durant de longues d'années, Bock n'a ni publié ni terminé un seul ouvrage de quelque étendue, de sorte que dans le monde savant, à part un cercle assez restreint, sa renommée n'est pas celle à laquelle il aurait été en droit d'aspirer en raison de ses connaissances, qui, sous certains rapports, n'étaient égalées par personne. Cette observation s'applique à ses études sur les derniers temps de l'empire romain et sur les premiers siècles de Byzance. Tandis qu'Édouard Böcking, dont la mort précéda de peu de mois celle de notre confrère, s'était voué à l'histoire et aux formes du droit et de l'administration de cette époque, Bock avait choisi pour sa tâche la partie historique et archéologique et particulièrement la topographie, en s'occupant surtout de Rome dans les premiers temps chrétiens, de Constantinople et d'Alexandrie. Lors d'une de nos dernières entrevues, il y a six ans, il m'annouça que ses travaux sur ces deux dernières villes touchaient à leur terme, de sorte qu'il n'y avait plus qu'à en dresser les plans. Toutefois les soins consciencieux qu'il mettait à corriger et à revoir ses écrits, et un manque d'assurance qui l'accablait au dernier moment et qui ne pouvait que s'être accru par sa santé chancelante, l'empêchèrent de donner au public des ouvrages qui lui auraient procuré un beau renom. J'ai appris avec regret que l'état de ses nombreux manuscrits surchargés de corrections laisse beaucoup à désirer, indépendamment de l'écriture assez difficile à déchiffrer. La vaste érudition qui se trouve jointe, dans les nombreuses productions littéraires de Bock, à un talent de combinaison aussi rare qu'ingénieux, nous fait encore regretter davantage la perte probable du fruit de tant d'études, que tout autre aura de la difficulté à entreprendre et à conduire au même point.

En essayant aujourd'hui de passer en revue les principales publications de notre confrère, je commence par deux mémoires qu'il lut en 1848 et en 1849 à l'Académie royale de Belgique. L'un d'eux traite de l'Amphithéâtre de Constantinople (1), dont il trace l'histoire et dont il entreprend la reconstruction à l'aide de diptyques et de médailles, en se servant d'une miniature du ménologe du Vatican attribué à l'époque de l'empereur Basile II, et publié à Urbino en 1747, miniature censée représenter cet amphithéâtre. L'autre notice est consacrée aux derniers temps du culte et des cérémonies du paganisme, c'est-à-dire aux monuments ayant rapport aux jeux institués sur le Capitole par Domitien, et qui durèrent jusqu'à la terrible tourmente qui, sous le règne d'Honorius, ravagea Rome et l'Italie (2). De nos jours encore, après les admirables travaux entrepris sur cette époque et sur cette matière, nommément par Jean-Baptiste de Rossi, le mémoire de Bock mérite l'attention du monde savant. En le parcourant, l'on ne saurait s'empêcher de regretter que le sort n'ait pas permis à l'auteur de connaître la découverte, faite récemment, d'un monument appartenant aux premiers temps de l'*Agon* capitolin, c'est-à-dire du tombeau du jeune Q. Sulpicius Maximus (3), qui se distingua, s'il ne remporta pas la victoire, dans le concours de l'an 94, du vivant même de Domitien. Ce tombeau, renfermé dans les fortifications de la

(1) *L'Amphithéâtre de Constantinople*. Bulletins de l'Académie, 1re série, t. XV, 2me part., p. 426, 1849, et t. XVI, 1re part., p. 107, 1850.

(2) *Les dernières solennités des Jeux capitolins à Rome*. Bulletins de l'Académie, 1re série, t. XVI, 1re part., p. 683.

(3) V. Vespignani et C. L. Visconti, *Il Sepolcro del Fanciullo Quinto Sulpicio Massimo*. Rome, 1871 ; avec 2 planches in-fol.

Porta Salara de Rome du temps d'Honorius, a été rendu à la lumière par la démolition de ces constructious faites à la hâte et au mépris des anciennes lois tutélaires des sépultures.

Une importance bien plus grande toutefois doit être attribuée à un autre travail un peu plus récent de notre confrère, c'est-à-dire aux lettres, adressées à L.-C. Bethmann, que nous avons déjà citées: elles concernent le *Liber Guidonis* (1), manuscrit jadis propriété du docte Cardinal de Cusa, et contenant un commentaire de géographie dû, selon Bock, à un Gui de Pise. Cette œuvre est en grande partie une simple reproduction de l'ouvrage de l'ancien cosmographe connu sous le nom de *l'Anonymus Ravennas*. L'édition du *Liber Guidonis* que nous ont donnée MM. Pinder et Parthey à la suite de la réimpression de l'*Anonymus* (Berlin 1860), a mis à la portée de tout le monde cet ouvrage, qu'on ne connaissait anciennement que d'après quelques extraits publiés par le baron de Reiffenberg, conformément à une transcription peu fidèle, ainsi que par les notices de MM. Bethmann, Schayes et J.-B. de Rossi, lequel occupe aujourd'hui parmi les érudits italiens la première place dans le domaine de l'étude des antiquités chrétiennes, et enfin par un mémoire lu au mois de janvier 1852 à l'Académie romaine d'archéologie et inséré dans le *Giornale Arcadico*, vol. 124. Il a été rendu hommage, dans ce dernier travail, au mérite de notre confrère, qui, dans son examen du traité composé vers l'an 1119, a éclairci nombre de doutes au sujet de l'original copié

(1) Lettres à M. L. Bethmann sur un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne intitulé *Liber Guidonis*. Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique. Bruxelles, 1851.

par Gui de Pise. Le critique romain s'éloigne des opinions de son prédécesseur à propos des sources auxquelles a puisé l'*Anonymus*, en écartant les géographes anciens cités par celui-ci et en montrant que les noms des provinces et des localités, qu'il prétend avoir transcrits de leurs ouvrages, sont copiés tous, ou à peu près tous, d'une ancienne mappemonde. Mais il adopte le résultat des investigations au sujet de l'âge du cosmographe, le règne de Constant II, empereur, et plus spécialement les années 667-670, en ayant vu naître le travail, qui conserve la répartition de l'Italie telle qu'elle fut adoptée par Justinien après les victoires sur les Goths.

Durant les premiers temps de son séjour en Belgique, Bock avait publié plusieurs essais sur cette partie des annales de l'empire romain, à laquelle le contact continuel, soit violent, soit pacifique, avec les populations du Nord, a imprimé un caractère tout à fait distinct. De ce nombre est l'importante dissertation sur une statue équestre de Théodoric, roi des Ostrogoths, insérée dans les Annales de la Société des Antiquaires du Rhin (1). Un poëme de Walafrid Strabo, abbé de Reichenau (*Augia*, sur le lac de Constance), adressé à l'impératrice Judith, épouse de Louis le Débonnaire — *Versus in Aquisgrani palatio anno Hludovici imp. XV. de imagine Tetrici*, — a fourni le sujet de ce travail, qui fait l'histoire et la description du monument en question d'après les indications du poëte carlovingien et du récit d'Agnellus, historiographe des archevêques de Ravenne, d'après lequel Charle-

(1) *Die Reiterstatue des Ostgothenkönigs Theodorich vor dem Palaste Carls des Grossen in Aachen.* Dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*; livr. 5 et 6, Bonn 1844. (Tiré à part, p. 170, in-8°.)

magne fit transporter de la résidence des derniers empereurs de l'Occident à celle qu'il avait fait construire entre le Rhin et le Meuse, la statue, ou pour mieux dire le groupe d'airain du grand roi ostrogoth. Cette statue est selon toute probabilité une œuvre byzantine dont toute trace s'est perdue, une notice du milieu du quatorzième siècle, qui semble en indiquer les restes, étant trop vague pour pouvoir s'en servir. Le poëme susmentionné prête matière, en outre, à une esquisse des alentours du palais (*Pfalz*) d'Aix-la-Chapelle, près duquel, vers l'ouest, sur le *Klosterplatz* actuel, jadis le *Münstermarkt*, la statue se trouvait érigée. Un quart de siècle après la publication de ce mémoire, Herman Grimm, en revenant sur la même question (1), est arrivé à des résultats qui, sous plusieurs rapports, diffèrent des conclusions de son prédécesseur. Le peu d'harmonie entre la description de Walafrid et celle d'Agnellus semble rendre très-douteuse, selon le savant Berlinois, l'identité des statues dont parlent ces auteurs, de sorte qu'il est enclin à supposer que la statue de Ravenne est celle que l'on connaissait à Pavie sous le nom populaire de Regisol, tandis que celle d'Aix-la-Chapelle serait venue de Rome, ce dont il croit trouver un indice dans les vers de Walafrid lui-même. Il profite en outre d'une tradition conservée par Frédégaire, chroniqueur du septième siècle, sur une expédition supposée de Théodoric contre les Avares, pour

(1) *Das Reiterstandbild des Theodorich in Aachen und das Gedicht des Walafrid Strabus darauf.* Berlin 1869. E. Dümmler, professeur à Halle, en se servant d'un manuscrit de la bibliothèque de St-Gall, a fait réimprimer dans la *Zeitschrift für teutsches Alterthum* de M. Haupt, vol. XII, le poëme de Walafrid, donné assez incorrectement par Canisius, *Thesaurus monumentorum*, p. II, t. II.

expliquer la figure du satellite qui, selon la description du poëte, accompagnait le cavalier.

En faisant valoir ses arguments, H. Grimm ne se flatte point d'être arrivé à un résultat sûr, et, en vérité, la description que l'historien de Ravenne, qui écrivait en 839, c'est-à-dire dix ans après Walafrid, fait des différents portraits de Théodoric soit en mosaïque, soit en sculpture, n'est pas assez précise pour ne pas donner lieu à des doutes.

Le dernier travail issu de la plume de notre confrère (1), travail remarquable imprimé aujourd'hui seulement, dans le même recueil qui contient sa première dissertation, est une réponse aux objections que je viens de citer. En appuyant sur sa description de la statue, tout en en corrigeant ou en abandonnant quelques détails, Bock tend à démontrer le peu de fondement des hypothèses de Grimm par rapport au sens de plusieurs passages du poëme, ainsi que de l'interprétation fondée sur les traditions rapportées par Frédegaire, qui auraient trait non au vainqueur d'Odoacre, mais à un de ses homonymes visigoths. Il relève ensuite le récit d'Agnellus, dont le manque supposé d'harmonie avec le poëme ne résulterait que du but différent de la description de Walafrid, récit qui constate positivement l'existence à Aix-la-Chapelle du monument de Ravenne « *qui non credit, sumat Franciae iter, et eum aspiciet,* » tandis que les données de date certaine sur la statue de Pavie, ville dans laquelle Agnellus ne cite qu'une mosaïque, ne remontent pas au delà de la fin du treizième siècle. Je dois me borner à ces indications, l'examen d'une question aussi compliquée n'en-

(1) *Die Reiterstatue des Ostgothenkönigs Theodorich.* Dans les *Jahrbücher*, etc., livr. 50. Bonn, 1871.

trant pas dans le cadre d'une notice biographique. En tout cas, c'est Bock qui, le premier, s'est aperçu que le Tetricus du poëme « *Tetricus italicis quondam regnator in oris* » n'est point l'empereur ou tyran gaulois du troisième siècle, mais le héros de l'histoire semi-légendaire conservée dans la poésie épique du moyen âge germanique (*Dietrich von Bern*), tandis qu'il a profité de la description du monument placé entre le palais et l'église d'Aix, pour y joindre des observations très-ingénieuses sur l'art byzantin et sur les palais de l'époque impériale depuis Dioclétien, modèles de ceux des siècles goth et carlovingien.

Les Annales des antiquaires du Rhin contiennent un second mémoire de Bock, la description et l'explication d'un monument romain orné de sculptures, qui a donné à un village situé entre Autun et Beaune, sur les confins du département de la Côte-d'Or, le nom de Cussy la Colonne (1). S'appuyant sur un travail de H. Düntzer, aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Cologne, sur l'industrie vinicole des Romains dans les Gaules et en Allemagne (2), l'auteur attribue le monument en question à l'empereur M. Aurelius Probus, soutien et bienfaiteur des Gaules, vainqueur des Francs, des Alamans et des Bourguignons, le dernier des empereurs-soldats qui essaya de faire valoir le principe politique de l'Occident dans la domination sur le colosse de l'empire maintenu dans son intégrité. On regrette que l'auteur du mémoire n'ait pas été sur les lieux, de sorte que, pour la description des sculptures, il

(1) *Die Säule von Cussy ein Denkmal des Kaisers Probus.* Dans les *Jahrbücher*, etc., livr. 8. Bonn, 1845.

(2) *Der Weinbau im römischen Gallien und Germanien.* Dans les *Jahrbücher*, etc., livr. 2. Bonn, 1843.

a dû se fier aux gravures françaises, lesquelles, de nos jours seulement, se sont imposé la loi d'exactitude des détails, qui permet de juger du caractère artistique et du temps. C'est une époque bien différente, quant à l'esprit et aux institutions de ce vaste empire, que celle que Bock envisage dans un autre travail, composé dans les derniers temps de son séjour à Stuttgart et présenté à l'Académie des sciences de Vienne. Sous le titre un peu vague de Résultats historiques d'une trouvaille archéologique en Croatie (1), nous trouvons d'abord la description des ornements d'une cassette en bois de cèdre découverte en 1839 dans le cercueil de pierre d'un guerrier romain. Ces ornements consistent dans des reliefs en lame d'argent, dont la partie principale montrait des figures allégoriques portant les noms de Roma, Constantinopolis, Carthago, Nicomedia, Siscia. La savante explication tend à prouver que la cassette, jadis élégante et probablement destinée à contenir des objets de luxe, doit avoir appartenu à quelque noble romain, compagnon de Magnence et décédé en Pannonie pendant la campagne de cet usurpateur contre Constance, fils du grand Constantin. Vient ensuite l'exposition du système de répartition de l'empire, imaginé par Dioclétien, système dont la combinaison ingénieuse, mais trop artificielle, ne promettait guère une longue durée, et qui a été renversé après l'abdication de son auteur, lequel espérait en vain que l'exemple d'obéissance qu'il venait de donner aux lois que lui-même avait promulguées, serait suivi par d'autres, et que l'ambition et le ressentiment des fils des nouveaux Augustes

(1) *Historische Ergebnisse eines archäologischen Fundes in Croatien*. Dans les *Sitzungsberichte der historisch-philosophischen Classe der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, t. XXVII. (Tiré à part. Vienne, 1858, 34 pages avec une gravure.)

(Constantin et Maxence), exclus de la succession au profit de rivaux admis selon le choix par adoption (Sévère et Maximin Daza), leur permettraient de se résigner.

Deux des dernières notices de Bock, insérées dans le *Journal de littérature théologique* de Bonn, traitent également de l'histoire et des monuments de l'empire romain lors de la décadence. La première contient l'examen d'un essai sur le mouvement anti-romain en Orient dans la seconde moitié du troisième siècle, de 254 à 274 (1). L'époque est celle de la guerre contre Palmyre, état éphémère qui affichait la prétention d'occuper la place que Rome semblait ne plus pouvoir maintenir dans la domination des régions orientales. Mais ce qui intéresse surtout dans ce travail, dont on regrette les proportions trop restreintes, ce sont les conditions intérieures de ces provinces lointaines, qui menaçaient d'échapper au joug de l'Occident. Après avoir tracé le caractère de Zénobie, laquelle, dans l'intention de fonder un empire essentiellement oriental, essaya de concilier les différentes tendances nationales et religieuses, qui se faisaient la guerre les unes aux autres, d'en écarter le danger en les inspirant de l'esprit hellénique, et de constituer l'unité de l'État sur le fondement d'un système religieux, qui devait amalgamer les éléments les plus hétérogènes, le paganisme oriental encore puissant avec le néoplatonisme, le judaïsme avec le christianisme, Bock remonte à l'histoire de ces femmes orientales qui exercèrent une influence signalée sur Rome impériale, surtout sous la dynastie de Septime Sévère. L'autre notice

(1) Joh. Oberdick, *Die römerfeindlichen Bewegungen im Orient während der letzten Hälfte des 3. Jahrhunderts*. Berlin, 1869. Voyez Bock dans le *Theologisches Literaturblatt*, Bonn, 1870, nº 5.

s'occupe de la description de Rome au moyen âge connue sous le nom de *Mirabilia*, à propos de l'édition publiée par G. Parthey, membre de l'Académie de Berlin, d'après les manuscrits du Vatican (1). Selon notre confrère, l'auteur de ce petit volume, dont De Rossi reconnaît le texte le plus ancien dans celui du *Polypticus*, livre composé avant 1142 par Benoît, chanoine romain, serait un *Gregorius magister*, cité par Ranulphe Higden, bénédictin anglais, dans le *Polychronicon*, composé vers le milieu du quatorzième siècle et publié en partie par Gale dans les *Historiæ Britanniæ Scriptores*. Ni le but ni les limites de la présente notice ne me permettent d'aborder les détails de cet examen, formant plutôt une esquisse qu'un travail fini, et qui laisse le champ libre à la discussion. Cet examen ne semble pas avoir été connu par le dernier éditeur des *Mirabilia*, qui, dans sa Topographie de Rome ancienne, tout récemment publiée (2), traite *ex professo* des différentes rédactions de cet itinéraire guide des pèlerins et des voyageurs dans la ville sainte, jusqu'au seizième siècle, et qui a été traduit, entre autres, en français, à ce qu'il paraît, par ordre de Charles VIII, pendant sa campagne de Naples.

J'ai groupé ensemble les travaux de Bock concernant les antiquités et l'histoire romaine. Une autre série de ses publications regarde sa patrie rhénane, tout en donnant lieu à de fréquents rapprochements avec les matières dont nous venons de parler. Le mémoire qu'il a dédié à l'hôtel de ville d'Aix-la-

(1) *Mirabilia Romae e codd. Vaticanis emendata edidit* Gustavus Parthey. Berlin, 1869, avec un plan de Rome au moyen âge, par H. Kiepert. Voyez Bock dans le *Theolog. Literaturblatt*, 1870, nº 9.

(2) H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*. II vol. Berlin, 1871, pages 357-536, 605-643.

Chapelle (1) éveille un intérêt tout autre que purement local. Il s'agissait de la grande salle comprenant tout l'étage supérieur de cet édifice, que l'on commença à bâtir sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, sur les ruines du palais Carlovingien, et qui fut terminé vers le milieu du quatorzième siècle. Elle servait à la fois aux cérémonies qui accompagnaient le couronnement des rois-empereurs et aux assemblées de l'administration municipale. Soustraite à sa destination primitive par suite du transfèrement, depuis Maximilien II, de la cérémonie du couronnement à Francfort ou ailleurs, endommagée par l'incendie qui, en 1656, dévora la plus grande partie de la ville, puis abandonnée et négligée, l'immense salle fut morcelée et entièrement transformée dans le dix-huitième siècle, si fatal aux monuments d'Aix-la-Chapelle.

On forma du côté du nord donnant sur la grande place, une nouvelle salle, en partageant en plusieurs chambres la partie méridionale et en perçant la voûte du premier étage pour y pratiquer un escalier de bois, l'ancien escalier, très-incommode, se trouvant dans la grande tour occidentale. C'est dans cet état que resta, jusque vers la fin de la troisième décade de notre siècle, l'édifice dont on avait, en outre, nettoyé, c'est-à-dire abîmé la façade jadis si riche en ornements, lorsqu'on conçut l'idée de restaurer la salle, idée qui, en se développant graduellement, finit par faire adopter le plan de rendre à tout l'étage supérieur son ancienne forme en éloignant les parois, les plafonds et l'escalier postiches. Il fallait résoudre la question de savoir s'il convenait mieux de laisser subsister des fenêtres du côté du sud et se contenter de l'es-

(1) *Das Rathhaus zu Aachen. Schutzschrift für die unverletzte Erhaltung des deutschen Krönungsaales.* Aix-la-Chapelle, 1843.

calier tournant, ou bien d'orner de fresques les vastes compartiments des murs méridionaux et d'adosser au milieu de ce côté un grand escalier servant de communication aux deux étages. Bock se prononça en faveur du premier projet, qui, sans doute, avait en sa faveur de bonnes raisons soit historiques, soit archéologiques. Cependant des convenances architectoniques et autres de différente nature, surtout le peu de solidité du mur méridional qui s'opposait à l'intention d'y percer des fenêtres en proportion avec la salle, finirent par faire adopter l'autre projet, ce dont il n'y a pas lieu de se plaindre. La salle, aujourd'hui terminée, est l'une des plus grandioses du monde: parfaitement éclairée, avec ses voûtes majestueuses et les belles fresques tirées de l'histoire de Charlemagne dues au génie d'Alfred Rethel, un des élèves les plus distingués de l'école de Dusseldorf, elle ne saurait manquer de produire une impression aussi grande qu'agréable sur ceux mêmes qui ont pu désirer avec notre confrère une restauration plus fidèle encore de l'ancien édifice. C'est dans le mémoire précité que l'auteur examine l'architecture et la disposition du palais carlovingien dans ses rapports avec le *palatium* de l'époque romano-byzantine, examen qui sert de préambule aux considérations analogues contenues dans la dissertation sur la statue de Théodoric.

Longtemps avant la publication de ce travail, Bock s'était occupé de l'histoire et de l'archéologie de sa ville natale. Feu M. Arendt a rendu compte en 1861 à l'Académie royale, avec cette clarté qui le distinguait, des recherches faites dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle pour retrouver le tombeau du fondateur de cette église remarquable (1). Il a constaté

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XII, pp. 220 et 320.

que, dès 1837, notre savant confrère Bock s'était intéressé à cette question, et que son mémoire (1) ayant attiré l'attention de Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, des fouilles furent entreprises en 1843 pour découvrir la crypte sépulcrale primitive. Le but de ces recherches ne fut pas atteint, mais elles firent retrouver les restes mortels du grand empereur dans la magnifique châsse de l'époque des Hohenstaufen, qu'on supposait contenir des reliques apportées d'Italie par Othon III. A la suite de nouvelles indications fournies par Bock, les fouilles furent reprises en 1861, mais le résultat négatif prouva qu'il ne restait ni dans l'octogone, ni dans l'atrium, ni dans l'espace de l'ancienne abside carlovingienne de forme carrée, aucune trace de la crypte, laquelle doit avoir été détruite lors de la levée du corps par Frédéric Barberousse. Cette crypte, en tout cas, ne saurait avoir eu les dimensions que l'on serait enclin à lui prêter en ajoutant foi au récit de la visite faite par Othon III au tombeau de son glorieux prédécesseur. D'autres écrits de Bock traitent de l'architecte de l'église (2) et de l'ancien palais de justice (3), *Curia regia*, du temps de Richard de Cornouailles, monument curieux, dont la façade épargnée par les siècles, demandant en vain jusqu'ici qu'on pourvoie à sa conservation, montre dans des niches les statues des sept électeurs. Un discours qu'il prononça à Aix-la-Chapelle au mois de septembre 1862, à l'assemblée des sociétés catholiques de l'Allemagne, sur l'histoire de la cathédrale, n'a été publié qu'en extrait dans

(1) *Carls des Grossen Grabmal.* Aix-la-Chapelle, 1837.

(2) *Der Baumeister des Aachener Doms.*

(3) *Für die Erhaltung eines alten Baudenkmals (der altstädtischen Curie).* — Voyez Franz Bock, *Rheinlands Baudenkmale des Mittelalters,* I. série, 6. livr.

le journal artistique de Fribourg (1). Ce discours tend à établir que ce n'est point l'église de Saint-Vital de Ravenne qui a fourni le modèle de celle d'Aix, mais la cathédrale primitive de York, dont la construction fut dirigée par Alcuin. Cette thèse ne manque pas de fondement pour ce qui concerne Saint-Vital, dont les normes architectoniques diffèrent considérablement de celles du temple carlovingien, mais elle est trop exclusive, l'influence de Ravenne et de l'art byzantin en général sur les constructions de Charlemagne étant trop visible pour être mise entièrement de côté. L'architecte adjoint à Alcuin aurait été Odo de Metz, *egregius Odo magister*, tel qu'il se trouve nommé dans une inscription citée par Pertz dans l'édition de 1863 de la vie de Charlemagne par Éginhard (2). L'ancien parc carlovingien, nommé *Brolium*, situé à l'est du palais, forme le sujet d'une notice de Bock (3), qui

(1) *Christliche Kunstblätter*, 1862, nº 9.

(2) Voyez F. Haagen, *Geschichte Achens*, etc. Aix-la-Chapelle, 1868, pages 60-62. L'histoire de l'église de Charlemagne a été traitée à plusieurs reprises depuis le travail consciencieux, de nos jours encore très-remarquable, publié en 1818 par F. Nolten. Ces études se sont étendues également sur les constructions dont l'analogie avec la susdite église est incontestable, par exemple, sur la petite église, aujourd'hui en ruines, d'Ostmarsheim en Alsace et sur la partie occidentale de celle de l'abbaye d'Essen dans le duché de Berg. Dernièrement M. de Cohausen, colonel dans le corps du génie de l'armée prussienne, a examiné sous ce rapport l'ancienne chapelle de l'abbaye de Mettlach sur la Sarre : *Der alte Thurm zu Mettlach. Eine Polygonalkirche nach dem Vorbilde des Aachner Münsters aus dem Ende des 10. Jahrhunderts*. Berlin, 1870.

(3) *Ueber die Parkanlagen bei dem Palast Carls des Grossen,* à la suite de : J.-J. Kreuzer, *Geschichte der Kirche des H. Adalbert*. Aix-la-Chapelle 1839.

n'a jamais cessé de s'occuper de ces matières, tout en modifiant en partie ses idées à la suite des nouveaux résultats de ses recherches. Un autre travail, non sur la même localité, mais relatif à la même époque, contient la description des œuvres d'art servant d'ornement au palais impérial d'Ingelheim près de Mayence, du temps de Louis le Débonnaire (1). Ermoldus Nigellus dans le *Carmen in honorem Hludowici, Caesaris Augusti* a fourni les matériaux à la description et à l'explication du cycle figuré embrassant l'histoire du monde, depuis la fondation de la monarchie assyrienne jusqu'à l'empereur qui en faisait décorer la « maison royale, » c'est-à-dire la partie principale du palais servant aux banquets et aux assemblées, telle que la salle d'Aix à laquelle Rodolphe de Habsbourg donne ce titre « *unser Kunigliches Hus* » d'après un diplôme de 1273. Après avoir retracé ces scènes, qui n'étaient pas peintes, mais sculptées en bois « *quos pictura solet ligna dedere iocos* » suivant l'expression de Venantius Fortunatus, l'auteur passe à des considérations sur cette branche florissante de l'art dans les Gaules et sur les formes architectoniques de la salle carlovingienne. Il est facile de voir combien ces différents travaux se relient les uns aux autres.

A toutes les époques de sa vie, Bock s'est occupé de l'histoire de l'art au moyen âge. En 1850, il publia, conjointement avec un de ses confrères à l'Académie, M. Alvin, une notice sur l'église de Sainte-Gertrude de Nivelles et ses sculptures du onzième siècle (2). Les dernières années de son existence

(1) *Die Bildwerke in der Pfalz Ludwigs des Frommen zu Ingelheim.* Dans le recueil : *Niederrheinisches Jahrbuch für Geschichte und Kunst,* publié par L. Lersch, II. vol. Bonn, 1844.

(2) *Eglise abbatiale de Nivelles. Sculptures du onzième siècle*, par L. Alvin et C.-P. Bock. Bulletins de l'Académie, 1re série, t. XVII, 2me part., p. 192, 1850.

furent surtout riches en travaux de ce genre, insérés dans les recueils périodiques publiés à Fribourg par des sociétés dont il était un des fondateurs. Plusieurs de ces écrits méritent d'être cités particulièrement, tandis que pour d'autres je dois me borner à renvoyer le lecteur à la liste chronologique jointe à la suite de ces pages, le nombre en étant trop considérable et les sujets trop variés pour me permettre de les analyser. Je citerai toutefois la description des sculptures ornant le portail de la cathédrale de Fribourg, sculptures dont plus tard il rapprocha l'idée fondamentale de celle de la Divine Comédie par rapport aux croyances chrétiennes et à leur histoire (1); les représentations figurées de l'Ascension du sixième jusqu'au douzième siècle (2); la chapelle du St. Sépulcre à Constance avec des observations sur les autres chapelles du même genre, imitées de celle érigée à Jérusalem par Constantin le Grand (3); les ornements figurés de l'ancienne cathédrale de Cologne (4), décrits d'après les inscriptions fournies par Sedulius, Irlandais, de la seconde moitié du neuvième siècle, pour les peintures exécutées par les ordres de l'archevêque Gonthier dans l'église qui, quatre siècles plus tard, céda la place à l'édifice majestueux dont la construction arrive aujourd'hui à sa fin. La notice sur

(1) *Der Bildercyclus in der Vorhalle des Freiburger Münsters,* dans les *Christliche Kunstblätter,* 1862, n° 4-6, et séparément Fribourg même année. Voyez ib. 1868, n° 81, 82.

(2) *Die bildlichen Darstellungen der Himmelfahrt Christi vom 6. bis zum 12. Jahrhundert,* dans le *Freiburger Diöcesan-Archiv,* vol. II, 1866.

(3) *Die Kapelle des H. Grabes zu Constanz,*— Christl. KB. 1868. n° 75.

(4) *Die bildliche Ausschmückung des alten Domes in Cöln.* — Ib. 1868, n° 77.

l'église de St. Polyeucte à Constantinople (1) tend particulièrement à démontrer que la légende du baptême de Constantin par St. Sylvestre, représenté dans une des peintures de cette église, a eu son origine sur le Bosphore et non à Rome. Finalement, une autre notice s'occupe de l'époque où Rome passa du paganisme à la religion du Christ. Il s'agit de la basilique construite vers l'an 313 sur le mont Esquilin par Junius Bassus, consul, basilique dédiée au culte chrétien en honneur de St. André, après l'an 471, par le pape Simplicius; cet édifice a entièrement disparu, à l'exception de quelques pans de mur qui existaient encore en 1686, au temps de l'antiquaire Ciampini, qui en parle dans le premier volume de ses *Vetera monumenta,* en offrant quelques dessins malheureusement peu corrects (2). Le nom de celui qui fit consacrer au nouveau culte la basilique païenne toute remplie d'ornements faisant allusion à sa première destination, était inconnu, jusqu'a ce que Bock, en examinant à Bruxelles les manuscrits de Philippe de Winghe, qui vers l'an 1590 avait visité le monument en question, et en y rencontrant la copie fidèle de l'inscription de l'abside décorée d'une mosaïque chrétienne, s'aperçut que la dédicace était due à Flavius Valila, un de ces capitaines d'origine barbare qui, tels que Stilicon, Ricimer et autres, parvinrent à de hautes dignités dans les armées romaines. Peu de temps après le décès de Bock, J.-B. de Rossi, qui, en parcourant les manuscrits de notre savant

(1) *Die Kirche des H. Polyeukt zu Constantinopel.* — Christl. KB. 1869, nº 86, 86.

(2) *Die Basilica der Junius Bassus zu Rom,* et : *Die älteste Kirchenstiftung eines germanischen Heerführers,* dans les *Christl. Kb.* 1869, nº 86, 87, 96, 97. — Voyez J.-B. de Rossi, *Bullettino d'Archeologia cristiana,* 1871.

confrère trop tôt enlevé à la science et qu'il qualifie, je ne sais pourquoi, de savant belge (1), était arrivé au même résultat, a inséré dans son recueil périodique dédié à l'archéologie chrétienne une dissertation du plus haut intérêt sur la basilique de Junius Bassus, en se servant de nombreuses indications et de dessins du quinzième au seizième siècle inconnus à son prédécesseur, auquel il rend un tribut d'estime et de regret.

Il ne me reste plus qu'à faire mention des travaux de notre confrère sur différents sujets de l'histoire littéraire du moyen âge. Le mémoire sur Albert d'Aix (2) traite de l'auteur de l'histoire de la première croisade publiée d'abord par R. Heineccius (*Chronicon hierosol. de bello sacro*, Helmstadt, 1594), écrivain que Bock revendique, par des raisons solides, pour sa ville natale, contre les prétentions d'Aix-en-Provence. Il semble indubitable que cet Albert, dont l'ouvrage annonce mainte fois des rapports avec le bas Rhin, est identique avec le vice-prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, présent à la diète de 1185 et encore en vie en 1192, par conséquent contemporain de Philippe de Hohenstaufen, fils puîné de Barberousse, prévôt, probablement de 1187 à 1193, dudit cloître et chapitre, qui lui doit les constructions du dortoir en partie existantes. « (*Philippus rex qui cum esset prepositus hujus ecclesie*, *de bonis preposituræ edificatum est claustrum et dormitorium.* » Quix, *Necrologium B. M. V. Aq.* page 37.)

(1) Dans le 1er volume de la *Roma sotterranea cristiana,* ainsi que dans le *Bullettino,* de Rossi donne à Bock le nom de *Carlo* et le croit Belge.

(2) *Albertus Aquensis* dans Lersch, *Niederrheinisches Jahrbuch*, vol. I. Bonn, 1843.

Le mémoire de Bock s'étend sur ces constructions, dont il indique les rapports avec celles qui mettaient en communication l'église et le palais. La littérature des premiers siècles du christianisme en Occident et son établissement en Allemagne attirèrent également l'attention de notre confrère. Outre les fragments inédits de Boëce, publiés en 1856, nous lui devons la première impression complète d'un poëme de St. Boniface, « *Aenigmata* », composé de 385 hexamètres (1). *La Biographia britannica literaria* de Th. Wright (1842) avait annoncé l'existence de ce poëme, dont la première partie découverte dans un manuscrit du Musée Britannique fut publiée par Giles dans son édition des œuvres de Saint Boniface de 1846. Le cardinal Mai ayant indiqué, dans le huitième volume du *Spicilegium romanum*, la trouvaille de différents morceaux en vers, *de virtutibus et de vitiis*, contenus dans un manuscrit du Vatican, sans en reconnaître l'auteur ni l'âge, Bock soupçonna qu'il s'agissait du poëme de l'Apôtre de l'Allemagne, et son opinion se trouva confirmée par l'examen de la copie qu'il s'en procura. La forme artificielle et guindée de ces poésies, destinées à répandre des préceptes moraux dans une série d'énigmes dont la solution se trouve dans les acrostiches composés par les premières lettres des vers et indiquant le nom de la vertu ou du vice, rappelle les jeux métriques des temps de la décadence de la littérature romaine, imités par les vers latins des nations germaniques. L'éditeur attribue ces vers à l'année 745; ils étaient adressés probablement à Ste Lioba, compatriote de Boniface et ab-

(1) *Eine Reliquie des Apostels der Deutschen*, dans le *Freiburger Diöcesan-Archiv*, t. III. (1868), pag. 221-272. Voyez Kayser dans *Theolog. Lit. Bl.* 1868, n° 22.

besse de Tauber-Bischofsheim en Franconie, et font allusion à l'opposition que le Saint rencontra dans son œuvre évangélique en faisant dire à l'*Ignorantia :*

Ob quod semper amavit me Germanica tellus,
Rustica gens hominum Slavorum et Scithia dura.

Telle a été la vie, telles sont les principales productions littéraires de Corneille-Pierre Bock. Certes, il n'y pas là un seul ouvrage qui fasse époque, mais quel trésor d'érudition, quels résultats d'études sérieuses se trouvent épars dans ces mémoires et notices, qui, généralement peu répandus et imparfaitement connus, mériteraient d'être recueillis et rendus plus accessibles au monde savant, en y ajoutant celles de ses œuvres posthumes qui auraient été trouvées propres à être livrées à l'impression. Je ne puis m'empêcher de me rappeler sous ce rapport un beau discours qu'en 1865, dans une réunion de la Société historique du Bas-Rhin, il prononça sur Salvien, en traçant un tableau brillant de la vie religieuse et littéraire dans les Gaules au quatrième siècle. Si je ne m'abuse, ce fut alors la dernière visite qu'il fit à sa ville natale, pour laquelle il conserva toujours une prédilection marquée, quoique le désir d'une vie active et le besoin de ressources littéraires plus amples l'aient fait se fixer ailleurs. Il avait trouvé une autre patrie dans l'Allemagne méridionale, que de nouveaux liens matrimoniaux qui répondaient parfaitement aux besoins de son cœur, des occupations sérieuses et suivies et la conscience d'être utile, lui faisaient chérir. La marche des affaires publiques ne correspondait pas trop avec ses idées et ses convictions; sa position n'était pas toujours

facile au milieu des dissensions politiques et religieuses, et son tempérament vif et irritable le menaçait parfois de perdre la juste mesure et de ne pas tenir compte des véritables proportions des événements et des choses. Mais il affectionnait Fribourg : il y avait formé des relations solides, la jeunesse studieuse accourait à ses cours, et il prenait une part active aux sociétés dont le but principal était d'animer et de répandre, dans le sens d'un catholicisme à la fois pieux et éclairé, le goût des études de l'histoire et de l'art chrétien. Il a bien mérité de l'université et par là du pays. Sa constitution robuste, quoique nerveuse, et sa vie réglée lui promettaient une longue carrière, mais depuis quelques années des accidents plus ou moins graves donnèrent lieu à de sérieuses appréhensions. Sa dernière maladie ne dura cependant que quelques jours. La vigueur de son esprit n'avait nullement été atteinte, lorsqu'il fut enlevé dans la soirée du 18 octobre 1870, dans la soixante-sixième année de sa vie, au milieu de l'agitation provoquée par une guerre dont un des théâtres était sous ses yeux. Il emporta dans sa dernière demeure l'estime publique et la sympathie affectueuse des amis, et c'est à lui-même que s'appliquent les paroles qu'il dédia (1) à la mémoire d'un ami et compatriote, Laurent Lersch, professeur à Bonn, prématurément enlevé à la science en 1849. « Après une existence sans tache, consacrée tout entière à la pratique de ce qui élève l'âme, c'est-à-dire la vertu, et à la culture de ce qui élève l'esprit, c'est-à-dire la science, il goûte le repos de la tombe. »

Bonn, le 2 novembre 1871.

ALFRED DE REUMONT.

(1) Derniers jeux capitolins, page 33.

LISTE CHRONOLOGIQUE

des

PRINCIPALES PUBLICATIONS DE CORNEILLE-PIERRE BOCK.

1837. *Carls des Grossen Grabmal*. Voyez page 277 de l'Annuaire.
Der Baumeister der Aachener Doms. Ib.
Für die Erhaltung eines alten Baudenkmals. Ib.

1839. *Ueber die Parkanlagen beim Palast Carls d. Gr.* Voyez page 278.

1843. *Das Rathhaus in Aachen*. Voyez pages 274 à 276.
Albertus Aquensis. Voyez page 282.

1844. *Die Reiterstatue des Ostgothenkönigs Theodorich*. Voyez pages 268 et 270.
Die bildlichen Darstellungen in Ingelheim. Voyez page 279.

1845. *Die Säule von Cussy*. Voyez page 271.

1849. L'Amphithéâtre de Constantinople. Voyez page 266. Les dernières solennités des Jeux capitolins. Ib.

1850. L'église abbatiale de Nivelles. Voyez page 279.

1851. Lettres à M. L. Bethmann sur le *Liber Guidonis*. Voyez page 267.

1856. *Unedirte Fragmente der Boëtius*. Voyez page 283.

1858. *Historische Ergebnisse einer archäologischen Fundes in Croatien*. Voyez page 272.

1862. *Der Bildercyclus in der Vorhalle des Freiburger Münsters*. Voyez page 280.
Aus einer Rede über den Aachener Dom. Voyez page 277.

1863. *Die Kreuzpartikel zu St. Trudpert*. (*Christliche Kunstblätter*, n° 19.)

1866. *Die bildlichen Darstellungen der Himmelfahrt vom* 6. *zum* 12. *Jahrhundert*. Voyez page 280.

1867. *Ein Schaugefäss des Freiburger Münsterschatzes*. (*Christliche Kunstbl.*, n° 67.)

1868. *Eine Reliquie des Apostels der Deutschen*. Voyez page 283.
Die Kapelle des H. Grabes zu Constanz. Voyez page 280.
Die Portalsculpturen der Kirche der Benedictiner-Abtei Petershausen bei Constanz. (*Christliche Kunstbl.*, n° 76.)
Die bildliche Ausschmückung des alten Doms in Cöln. Voyez page 280.
Dies irae. (*Christl. Kunstbl.*, n° 79.)
Die Göttliche Comödie und die Sculpturen der Vorhalle des Münsters zu Freiburg. Voyez page 280.
Die beiden Triclinien P. Leos III. im Lateranischen Palast zu Rom. (*Christl. Kunstbl.*, n° 84.)
Die Kirche der H. Polyeukt zu Constantinopel. Voyez page 281
1869. *Die Basilica des Junius Bassus*. Voyez page 281.
Ein Kirchenbau des H. Gregor von Nyssa. (*Christl. Kunstbl.*, nos 88 et 89)
Die Basilica und das Kloster von Theveste. (*Ib.* nos 89 et 90.)
Das Portalrelief an der Altstädter Kirche zu Pforzheim. (*Ib.* n° 90.)
Die Statuen der sieben freien Künste in der Vorhalle des Freiburger Münsters. (*Ib.* nos 92 et 93.)
Die Kirche S. Lorenzo maggiore in Mailand. (*Ib.* n° 94-96.)
Das Kreuz als Signatur des christlichen Kirchenbaues. (*Ib.* n° 96.)
1870. *Die Engelwache am Münsterportal zu Freiburg*. (*Ib.* n° 97.)
Die Basilica des Reparatus. (*Ib.* n° 97-99.)
Das Labyrinth in S. Michele zu Pavia. (*Ib.* n° 100.)
Die byzantinische Frage. (*Ib.* n° 101.)
Ueber die römerfeindlichen Bewegungen im Orient im 3. Jahrhundert. Voyez page 273.
Die Mirabilia Romae. Voyez page 274.
Die Reiterstatue der Ostgothenkönigs Theodorich (Imprimé en 1871.) Voyez page 270.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1870.

L'association poursuit une marche sûre mais lente, il faut en convenir. Elle ne reçoit pas les encouragements qui, dans d'autres pays, sont donnés à des institutions du même genre. Il y a, sous ce rapport, une réforme à opérer dans nos mœurs. Les établissements d'utilité générale sont trop rarement, dans notre pays, l'objet des sympathies efficaces du public. On n'y voit pas les musées et les bibliothèques s'enrichir de dons particuliers, les académies recevoir des legs destinés à fonder des prix dans l'intérêt du progrès des sciences, des lettres et des arts, les institutions philanthropiques enfin prospérer grâce aux libéralités privées. On ne citerait guère que le Musée d'Anvers comme ayant été favorisé de legs importants faits par des amis des arts. C'est surtout en Angleterre et en France qu'on voit effectuer de ces donations généreuses; nobles exemples qu'on devrait suivre en Belgique. En attendant, l'avoir de notre institution ne s'accroît que faiblement d'année en année, et nous sommes obligés d'user de beaucoup de prudence pour ne pas compromettre son avenir. Quelques personnes ont trouvé que le chiffre des pensions accordées aux ayants droit était trop peu élevé. Ce chiffre doit être nécessairement proportionné aux revenus de la Caisse. Il n'est pas fixé d'une manière irrévo-

cable; il peut s'élever, et nous espérons qu'il finira par atteindre le maximum prévu par le règlement; mais si nous l'avions porté dès le début à un taux plus considérable, nous aurions exposé la Caisse centrale à voir son développement sérieusement entravé. Nous travaillons pour l'avenir. Ne soyons pas trop impatients. Pour une institution qui ne date que de vingt années, la Caisse a déjà rendu, nous croyons pouvoir le dire, des services assez importants. Un jour viendra où elle en rendra plus encore et de plus grands, grâce au soin qui aura été pris, dans l'origine, de ne pas lui imposer des charges écrasantes. Quand elle sera riche, quand elle fera tout le bien en vue duquel elle a été fondée, on se félicitera de l'économie de ses premiers administrateurs. On dit qu'il faut semer pour recueillir. Les générations qui sèment ne sont pas toujours celles qui recueillent. Elles ne doivent pas moins s'estimer heureuses de jeter les germes d'un bien dont il sera donné à d'autres de profiter. N'est-ce pas là l'histoire de l'humanité ?

Les artistes membres de l'Association n'emploient pas autant qu'ils le devraient un moyen bien facile de contribuer à l'accroissement de la Caisse centrale sans qu'il leur en coûte rien que d'y songer. Lorsqu'un d'entre eux a terminé quelque ouvrage important, il devrait en faire une exposition au profit de notre institution. Parfois le hasard réunirait quelques œuvres de genres différents achevés au même moment et l'on aurait des exhibitions intéressantes. Tout le monde y gagnerait. La Caisse d'abord, puis les artistes qui doivent désirer de mettre sous les yeux des amateurs des productions destinées souvent à passer à l'étranger, puis le public qui n'est pas tenu suffisamment au courant du mouvement des arts. Il y a bien les grandes expositions périodiques; mais plusieurs de nos meilleurs artistes s'abstiennent d'y prendre part, et l'on peut ajou-

25

ter que les petites exhibitions sont souvent d'un meilleur effet que celles où sont accumulées des productions de qualités très-diverses.

Notre illustre et affectionné président, M. Gallait, a conçu un projet dont la réalisation facile serait pour la Caisse une bonne fortune. Aux séances de l'Académie, chaque membre a devant lui une feuille de papier, une plume et de l'encre. Le plus souvent on griffonne avec distraction sur cette page blanche. Notre confrère voudrait que chacun employât les instants de loisirs que laissent les travaux et les discussions à y tracer soit un croquis, soit quelques lignes de musique, soit une pensée sous la forme de prose ou de vers. Toutes ces feuilles signées seraient réunies à la fin de la séance et l'on en formerait, au bout de l'année, un album qui serait mis en loterie au profit de la Caisse. Voilà ce qu'on peut appeler une excellente idée. Chargé par son auteur de la proposer à la classe des beaux-arts, nous allons faire en sorte, si, comme nous n'en doutons pas, elle est adoptée, qu'elle soit mise immédiatement à exécution.

Dans notre compte rendu de l'année dernière, nous nous exprimions ainsi : « Quelques membres du comité ont manifesté la crainte que le contre-coup de la suppression d'un prélèvement en faveur de la Caisse centrale à l'exposition de Bruxelles ne se fasse sentir à Anvers et à Gand. Nous ne saurions partager cette appréhension. Les personnes qui organisent et dirigent les expositions de ces deux villes ont donné trop de preuves de l'élévation et de la générosité de leurs sentiments, pour que nous redoutions de leur voir prendre un parti contraire au développement d'une institution dont elles ont témoigné depuis longtemps qu'elles reconnaissent la haute utilité. Irons-nous supposer qu'elles n'attendaient qu'un pré-

texte pour cesser de faire le bien ? » Nous avions raison de ne pas admettre cette éventualité d'un danger qui, en effet, était purement chimérique. La direction de la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers a fait don à la Caisse d'un tantième prélevé sur les ventes à l'exposition de 1870. Nous lui en témoignons ici notre vive gratitude. Le produit de cette libéralité n'a été encaissé qu'en 1871 et ne figurera, par conséquent, que dans le prochain état de recettes et dépenses. D'une autre part, nous avons appris que le comité de la Société pour l'encouragement des beaux-arts de Gand avait décidé qu'elle ne se déporterait pas de ses traditions de générosité à l'égard de la Caisse centrale. Nous avons le ferme espoir que cette double leçon ne sera pas perdue et que le prélèvement au profit de la Caisse, supprimé à Bruxelles tout à fait capricieusement au dernier salon, sera rétabli à l'exposition de 1872.

Nous avons à enregistrer avec reconnaissance un nouveau don qu'a bien voulu nous faire la Société belge des Aquarellistes à l'occasion de son exposition de cette année. La somme qu'elle nous a fait parvenir ne figurera que dans notre prochain bilan; mais nous n'avons pas voulu tarder à lui témoigner notre gratitude.

Deux des pensions constituées en vertu de droits acquis sur les revenus de la Caisse se sont éteintes, dans le courant de cette année, par suite du décès des titulaires.

Aucune nouvelle charge n'est venue, dans le courant de cette année, grever notre budget.

Le Secrétaire,

Édouard Fétis.

État général

DES RECETTES ET DÉPENSES EN 1870, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

Encaisse au 31 décembre 1869. . . . . fr.	185	78
Cotisations des membres (1).	1,889	»
Expositions des beaux-arts (2).	1,000	»
Intérêts des fonds placés.	6,626	25
TOTAL des recettes . . . fr.	9,701	03

II. — DÉPENSES.

Frais d'administration et de perception. . fr.	340	»
Pensions annuelles.	2,100	»
Secours temporaire	100	»
Achat de rente belge à 4 ½ p. %	6,600	28
En caisse au 31 décembre 1870	560	75
TOTAL des dépenses . . . fr.	9,701	03

(1) Dans ce chiffre est comprise une somme de 96 francs provenant d'un arriéré de 1869.

(2) Le produit de l'exposition d'Anvers n'ayant été versé qu'au mois d'avril ne figure pas dans le présent compte.

III. — RÉSUMÉ.

Avoir, y compris l'encaisse	157,427 40
Fonds placés	157,100 »
Intérêt annuel des fonds placés.	7,069 50

Progression sur l'année précédente fr. 374 50 de rente et en principal fr. 5,866 65.

Bruxelles, le 2 février 1871.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Année 1872.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. ED. FÉTIS, directeur, président annuel du comité;
AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Membres, délégués de la classe.

MM. L. ALVIN, trésorier de la Caisse;
ED. FÉTIS, secrétaire de la Caisse;
Le chev. L. DE BURBURE;
J. FRANCK;
G. GEEFS;
A. VAN HASSELT.

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYSER, président;
F. DE BRAEKELEER;
Le chev. L. DE BURBURE;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président;
A. CHAUVIN;
G. DEWALQUE, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité ; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

ART. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association ;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires ;

3° Les dons et legs des particuliers ;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités ;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

ART. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le Duc D'ARENBERG, à Bruxelles	60
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
DE BURBURE, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	12
DE HEMPTINNE, C., industriel, à Gand.	12
DE LOOSE, C., propriétaire, à Gand	12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
DE ROSSIUS-ORBAN, industriel, à Liége	12
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
FORTAMPS, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
LIEDEKERKE-BEAUFORT (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
LOOS, ancien bourgmestre d'Anvers.	12
VANDER BELEN, inspecteur honoraire des beaux-arts, rue de l'Infirmerie, 8, à Bruxelles	12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
VERBESSEN, Charles, à Gand.	12
LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE BRUXELLES	25
LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE.	25

Membres effectifs.

ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
ANDRIES, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . . 12
BALAT (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BATTA père, professeur au Conservatoire, rue de la Régence, 24, à Bruxelles 12
BLAES, Arnold-Joseph, professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles 12
BOSSELET, P. (de l'Académie), professeur au Conservatoire, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode. 12
BOVIE, Félix, peintre, rue du Commerce, 30, à Bruxelles . 12
BROWN, Henri, graveur, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout-lez-Anvers. 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue de la Senne, 40, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, à St-Josse-ten-Noode. 12
CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, à Bruxelles. 12
CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége. 12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur honoraire du Conservatoire, boulev. de la Sauvenière, 18, à Liége . . 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
DE BLOCK, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12

DE BRAEKELEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, bd Léopold, 83, à Anvers 12
DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12
DE CORNILLON, P., professeur au Conservatoire, rue St-Jean, 56, à Bruxelles 12
DEFOSSÉ, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles 12
DE KEYSER, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers . . 12
DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
DE SELYS LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége. 12
DESVACHEZ, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12
DE TAYE, L., professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers 12
DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12
DEWALQUE, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue Devant-la-Madeleine, 13, à Liége 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez Anvers 12
DILLENS (aîné), Henri, peintre, rue de Cologne, à Schaerbeek. 12
DILLENS, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 20, à Ixelles . 12
D'OMALIUS D'HALLOY, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12
DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles. 12
DUPUIS, J., professeur au Conservatoire de Liége 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

Franck, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

Goossens, Hom., professeur au Conservatoire, rue de Ruysbroeck, à Bruxelles 12

Grandgagnage, F.-C.-J. (de l'Académie), rue St-Gilles, à Liége. 12

Heinevetter, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12

Hemleb, professeur de musique, à Namur 12

Henne, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de l'Hôpital, 16, à Bruxelles 12

Hofman, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

Humblet, chef de musique aux sapeurs-pompiers du Grand-Hornu (Hainaut) 12

Jacob-Jacobs, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

Jacquet, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

Jones, Adolphe, peintre, rue de l'Association, à Schaerbeek. 12

Lammens, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

Lamorinière, peintre, à Anvers. 12

Lauters, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

Leclercq, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

Lemmens, Jacq., professeur au Conservatoire, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 12

Le Roy, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

Leroy, W., peintre, à Ixelles 12

Madou (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

Mailly, Ed. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

Meganck, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles. 12

Melsens, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles. 12

Meunier, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172. 12

Mols, Florimond, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers 12

Moysard, Louis, chef de musique pensionné, du 2e régiment de lanciers, rue de la Fontaine, 14, à Bruxelles. . . . 12

Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

Partoes, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 33, à Bruxelles 12

Partoes, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12

Platteel, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

Platteel, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12

Quetelet, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12

Quinaux, Jos., peintre, rue Rogier, 228, à Schaerbeek . . 12

Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, Avenue d'Auderghem, 5, à Etterbeek. 12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12
SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue d'Édimbourg, 78, à Ixelles 12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg. . 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), Commissaire des Monnaies, rue Joncker, 13, à St-Gilles 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
THOMAS, Alexandre, peintre, rue des Palais, 4, à Schaerbeek. 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode . 12

VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de Bériot, 15, à St-Josse-ten-Noode 12

VANKERSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles 12

VAN KUYCK, Louis, peintre, rue d'Hérenthals, 62, à Anvers. 12

VAN LAMPEREN, M., profess. au Conservatoire de Bruxelles. 12

VAN LERIUS, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12

VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12

VAN VOLXEM, J.-B., professeur au Conservatoire, rue Philippe de Champagne, 5, à Bruxelles. 12

VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 12

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12

VERPLANCKE (Bern.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Van Dyck, 16, à Schaerbeek. 12

WANTE, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12

WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue du Canon, 33, à Bruxelles 12

WEISER, Bernard, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

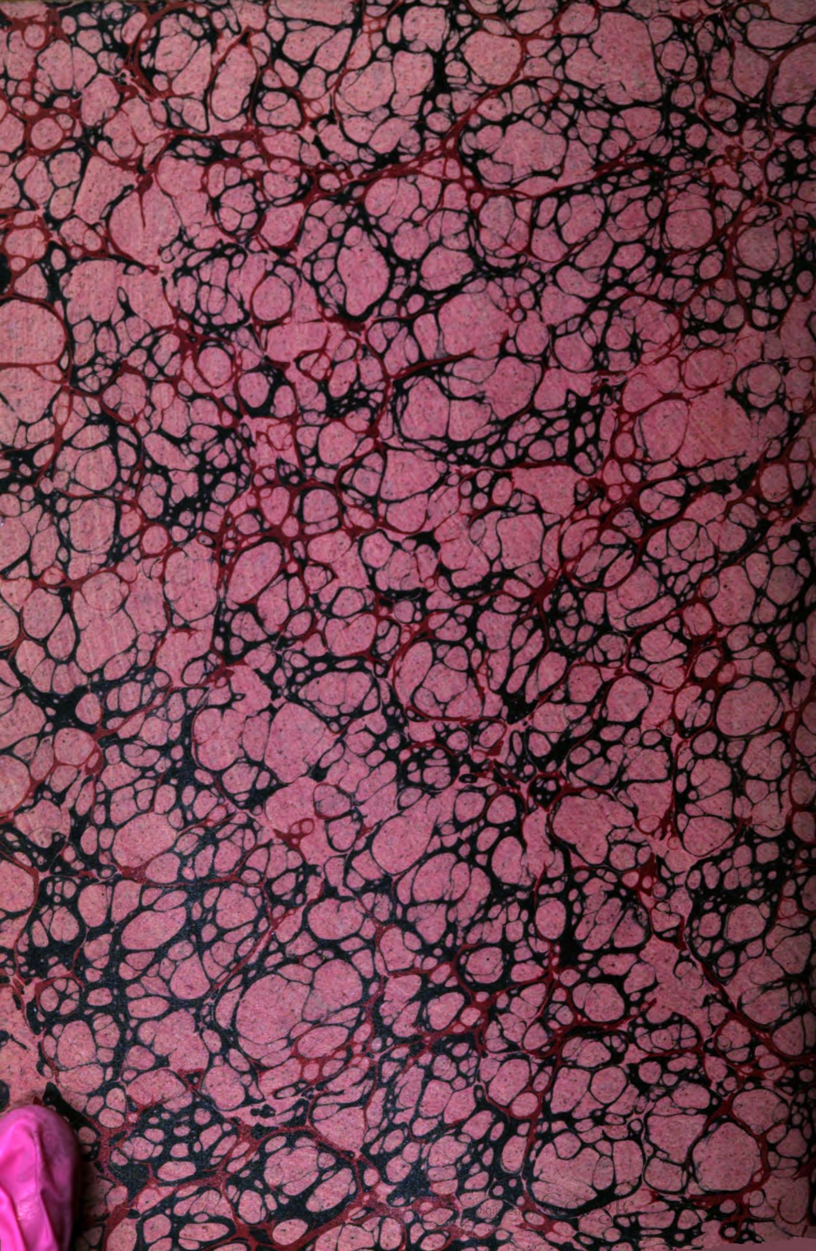
TABLE.

Éphémérides pour l'année 1872. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique. 5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. — Saisons. — Éclipses 6
Calendrier. 7
Calendrier de l'Académie. 13
Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 17
Statuts organiques. 19
Règlements de l'Académie. — Règlement général . . 25
Articles additionnels 34
Résolutions de la commission administrative au sujet des impressions . . . . *Ib.*
Règlement intérieur de la classe des sciences. 36
Règlement intérieur de la classe des lettres 39
Règlement intérieur de la classe des beaux-arts. . . . 42
Résolutions de la classe des beaux-arts au sujet de ses concours 44
Règlement de la Bibliothèque de l'Académie 46
Franchise de port 48
Local et travaux de l'Académie. — Local de l'Académie 51
Travaux spéciaux. — Adjonction de savants et de littérateurs. 53
Commission chargée de la publication d'une biographie nationale — Règlement 54
Commission royale d'histoire. — Règlement organique . 56
Prix perpétuels et concours périodiques. — Institution du prix quinquennal d'histoire 63

Règlement 64
Institution des prix quinquennaux de littérature et de sciences. 65
Règlement. 67
Modifications apportées à ces règlements 69
Prix quinquennaux décernés depuis leur institution (1851). 70
Concours triennal de littérature dramatique française. — Institution et règlement 72
Concours triennal de littérature dramatique flamande. — Institution et règlement 73
Prix perpétuel institué par le baron de Stassart pour une notice sur un Belge célèbre. — Programme des 2e et 3e périodes (1857-1862, 1863-1868) 74
Prix perpétuel institué par le baron de Stassart pour une question d'histoire nationale. — Programme de la 2e période (1865-1870.) 78
Prix perpétuel d'histoire ou de littérature flamande institué par M. le baron Jules de Saint-Genois 80
Modifications à l'article 18 du règlement intérieur de la classe des lettres. 81
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie 85
Commission administrative . . . . *Ib.*
Classe des sciences 86
Classe des lettres 90
Classe des beaux-arts 94
Commission pour la publication d'une biographie nationale 99
Commissions des finances des trois classes . . . . *Ib.*
Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande 100

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays 100
Commission pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique . . . . *Ib.*
Commission royale d'histoire 101
Nécrologie 102
Domicile des membres, des associés et des correspondants de l'Académie habitant Bruxelles ou ses faubourgs 103
Domicile des membres, des associés et des correspondants de l'Académie habitant la province. . . . 105
Notices biographiques. — Notice sur H.-E.-L.-G. Coemans, par M. C. Malaise 109
Notice sur J.-Théodore Lacordaire, par M. Candèze . . 139
Notice sur Sir John Frédéric William Herschel, par M. Ad. Quetelet 161
Notice sur Jean-Auguste-Henri Leys, par M. Éd. Fétis. . 201
Notice sur Charles-Louis Hanssens, par M. le chevalier Léon de Burbure. 235
Notice sur Étienne-J. Soubre, par M. H. Vieuxtemps. . 249
Notice sur Corneille-Pierre Bock, par M. Alfred de Reumont 257
Caisse centrale des artistes belges. — Exposé général de l'administration pendant l'année 1870 390
État des recettes et des dépenses pendant l'année 1870 . 394
Composition des comités 396
Règlement 398
Liste des membres 405

FIN DE LA TABLE.




AS
242
,B915
1872
v. 38
Roya
Digitized by Google

